

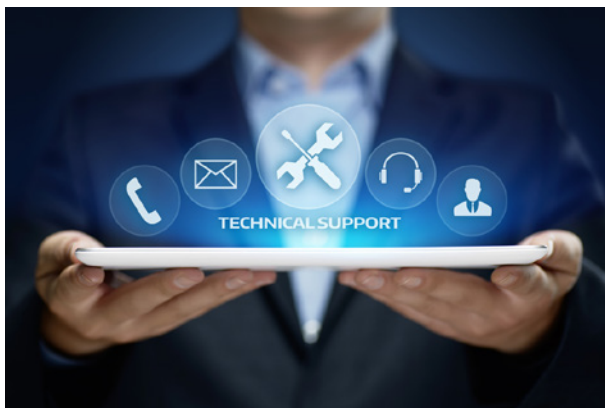
RAPPORT ANNUEL

2019



SOLUTIONS 30 en 2019

La révolution numérique en marche change le monde, bouleverse la société et chamboule les usages. Les technologies numériques se diffusent partout en marche accélérée et pour digitaliser le monde, de multiples interventions humaines de proximité sont nécessaires afin d'équiper les entreprises et les foyers, accompagner les utilisateurs et permettre à chacun de s'approprier des technologies qui façonnent désormais notre quotidien.



NOTRE MISSION

Rendre accessible à tous, particuliers et entreprises, les mutations technologiques qui transforment notre vie quotidienne.

6 secteurs d'activité sur lesquels est déclinée une même offre de services multi-techniques de proximité pour accélérer la transformation digitale de l'économie.

Partie prenante de la révolution digitale, SOLUTIONS 30 connecte les entreprises comme les particuliers aux réseaux, assure l'installation et la maintenance d'équipements numériques et assiste les utilisateurs finaux.

SOLUTIONS 30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'externaliser cette activité stratégique mais difficile à rentabiliser, pour accélérer les temps de déploiement des technologies et proposer une assistance efficace aux utilisateurs finaux.



TELECOM

Connexions Internet haut et très haut débit, fixe et mobile



IT

Matériels et infrastructures informatiques



ENERGIE

Compteurs intelligents, bornes de recharge - véhicules électriques



RETAIL

Terminaux de paiement - systèmes d'encaissement



SECURITE

Systèmes de surveillance et de domotique



IoT

Tout autre appareil connecté (e-santé notamment)

Une histoire de croissance européenne

10 000

TECHNICIENS EXPERTS

Pour une empreinte européenne :
le plus gros réseau d'intervenants
en Europe

Les techniciens SOLUTIONS 30 interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

La densité du réseau SOLUTIONS 30 permet de garantir la mise à disposition du bon technicien, au bon endroit, au bon moment et au meilleur prix.



2003

date de création

682,2 M€

chiffre d'affaires
2019

+30%

croissance
moyenne par an
depuis 10 ans

63%

part du chiffre
d'affaires
récurrent

60 000

INTERVENTIONS QUOTIDIENNES

Grâce à une solide plateforme
technique, colonne vertébrale
de l'efficacité du Groupe

Depuis sa création en 2003, SOLUTIONS 30 est devenu le partenaire de confiance des principaux groupes de technologie.

Pour conjuguer croissance exponentielle et efficacité opérationnelle, l'organisation s'appuie sur une plateforme informatique qui garantit la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit, au bon moment et au meilleur coût. Entre 1 et 2% du chiffre d'affaires sont investis dans cette plateforme chaque année et depuis l'origine du Groupe.

Une structure de gouvernance en phase avec la dynamique de développement



"Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a considérablement amélioré sa structure de gouvernance pour progressivement se conformer au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et adopter les meilleures pratiques."

SOLUTIONS 30, c'est, depuis 2003, une formidable histoire de croissance et une belle aventure humaine ! En 4 ans, le chiffre d'affaires a plus que quintuplé, pour atteindre 682 M€ en 2019 contre 125 M€* en 2015. Avec des effectifs passés de 1 075 à 6 284 collaborateurs sur cette même période, le Groupe fait preuve d'un engagement citoyen hors du commun !

Pour la première fois cette année, SOLUTIONS 30 présente ses comptes en norme IFRS. C'est probablement la plus visible des initiatives engagées ces derniers mois, mais certainement pas la seule. Car tout au long de l'exercice 2019, le Groupe a entrepris de nombreux efforts de structuration, sans pour autant marquer de pause dans sa trajectoire de croissance.

Pour les années qui viennent, SOLUTIONS 30 s'est fixé un cap : celui de franchir le milliard d'euros de chiffre d'affaires tout en adoptant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de transparence et de responsabilité sociétale, socle d'un développement durable et vertueux.

En 2020, le Groupe fêtera ses 15 ans de cotation en Bourse en arrivant sur le marché réglementé Euronext Paris. En dépit d'un contexte perturbé, qui aura toutefois permis de démontrer la résilience du modèle Solutions 30, une nouvelle phase s'ouvre et je suis très heureux d'y prendre part aux côtés de l'équipe de management.

Alexander Sator

Président du Conseil de Surveillance

* Normes luxembourgeoises.

Le conseil de surveillance

Un Conseil de Surveillance indépendant pour contrôler la gestion du Groupe et conseiller le Directoire, tout en veillant au respect des règles et réglementations applicables.

Le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres, tous indépendants, et s'appuie indépendamment, et s'appuie sur trois sous-comités spécialisés : le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique.



Alexander SATOR

Président du Conseil de Surveillance depuis septembre 2018
Président du Comité des Nominations et des Rémunérations
Allemand – Membre indépendant



Caroline TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2017
Comité Stratégique
Française – Membre indépendant



Francesco SERAFINI

Membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2017
Comité Stratégique
Comité des Nominations et des Rémunérations
Italien – Membre indépendant



Paul RAGUIN

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2018
Comité d'Audit
Français – Membre Indépendant depuis 2020



Jean Paul COTTET

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2018
Président du Comité Stratégique
Français – Membre indépendant



Yves KERVELLANT

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2019
Président du Comité d'Audit
Comité des Nominations et des Rémunérations
Français – Membre indépendant

Le directoire

Un Directoire resserré pour assurer la bonne exécution de la stratégie de croissance rentable.

Le Directoire est composé de 5 membres complémentaires et s'appuie sur deux types de comités exécutifs Groupe (fonctions supports et transverses) et Pays (gestion opérationnelle).



Gianbeppi FORTIS

Président du Directoire
Co-fondateur
Italien



Karim RACHEDI

Directeur général
Membre du Directoire depuis 2013
Co-fondateur
Français



Amaury BOILLOT

Directeur général, finance
Membre du Directoire depuis mai 2017
Français



João MARTINHO

Directeur général adjoint
Membre du Directoire depuis septembre 2019
Portugais



Franck d'ALLOIA

Directeur général adjoint
Membre du Directoire depuis septembre 2019
Français

Un modèle économique solide et éprouvé, levier d'une stratégie de croissance rentable et durable



"En 2019, le Groupe signe une nouvelle année de croissance supérieure à 50%. Le modèle que nous avons construit démontre, chaque année davantage, sa capacité à absorber des niveaux de croissance très élevés, tout en améliorant nos marges, mais également son agilité et sa souplesse dans des périodes plus difficiles."

Tout au long de l'exercice, nos équipes se sont attachées d'une part à exécuter notre stratégie de croissance, et d'autre part à préparer le futur en nous positionnant sur de nouveaux marchés à fort potentiel. Notre objectif reste intact : atteindre la taille critique dans chaque territoire où nous sommes présents pour, partout, figurer parmi les trois premiers acteurs et sécuriser une position forte à partir de laquelle nous pourrions pleinement faire valoir nos avantages concurrentiels

Cet objectif, nous l'avons dépassé en France et, depuis cette année, au Benelux. Ailleurs, nous continuons à investir pour déployer la même organisation, et pour capitaliser sur notre plateforme informatique temps réel, qui nous permet d'automatiser la gestion de volumes d'interventions et ainsi soutenir la transformation numérique de l'économie, aux côtés de nos clients.

Les relations fortes nouées avec les plus grands groupes technologiques européens est aussi un avantage concurrentiel crucial qui s'ajoute aux atouts intrinsèques de notre modèle : permettre à nos clients de bénéficier des économies d'échelle issues de la mutualisation de prestations de service standardisées et d'avoir des garanties qualité fortes s'appuyant sur des processus éprouvés et une plateforme informatique innovante.

Ces fondamentaux solides vont nous permettre de poursuivre notre politique de conquête offensive à la fois sur nos marchés de référence et sur les marchés de demain, par croissance organique et externe, alors que chaque jour naissent de nouvelles opportunités de développement.

Nous sommes confrontés en permanence à de nouvelles situations et notre organisation a toujours fait preuve d'agilité et réactivité que ce soit pour affronter une crise sanitaire telle que celle liée au COVID-19 ou que ce soit pour faciliter l'adoption de nouvelles technologies ou de nouveaux usages. Je suis très fier de nos équipes et les remercie pour leur engagement et leur capacité d'adaptation au cours des dernières années et plus encore des derniers mois.

Gianbeppi Fortis
Président du Directoire

Solutions 30, leader européen des services techniques de proximité

POUR SERVIR un marché en croissance exponentielle

Accompagner l'essor de nouvelles technologies en assurant leur déploiement rapide puis en assistant leurs utilisateurs.

NOUS AVONS DÉVELOPPÉ une offre de services multi-techniques compétitive

Garantir la réalisation de prestations de services techniques de grande qualité, plus vite et efficacement.

EN NOUS APPUYANT SUR Une organisation rentable, efficace et scalable construite sur 3 leviers de performance

VOLUMES



Des volumes d'interventions significatifs et récurrents :

- Sécurisation de marchés volumiques au travers de nombreux partenariats pluriannuels avec les plus grands groupes de technologie sur des secteurs d'activité variés ;
- Standardisation des interventions pour maximiser les économies d'échelle ;
- Enrichissement d'une base de connaissance en temps réel pour accroître en permanence le savoir-faire des intervenants et l'efficacité des interventions.

DENSITÉ



Un maillage territorial dense de 10 000 techniciens en Europe :

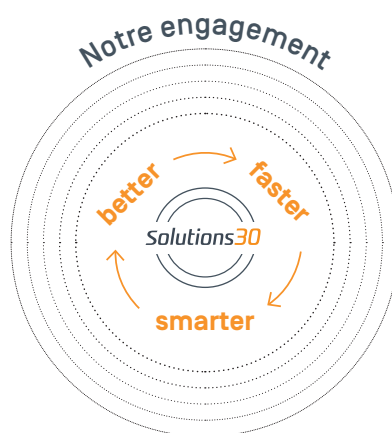
- Mutualisation des compétences et ressources techniques ;
- Optimisation des temps de déplacement ;
- Réduction des délais d'intervention.

AUTOMATISATION



Une plateforme informatique socle d'une organisation efficace :

- Automatisation des tâches répétitives et chronophages pour une organisation centrée sur la satisfaction client ;
- Planification et optimisation des interventions en temps réel et en simultané ;
- Intégration rapide de nouvelles ressources pour assurer des montées en charge rapides et efficaces.



Pionnier du marché, Solutions 30 a fidélisé les principaux groupes de technologie en Europe.

Une offre enrichie en permanence pour coller aux besoins des clients et saisir de nouvelles opportunités de croissance.

Une position dominante sur tous les territoires où le Groupe est présent pour une compétitivité accrue.

Un modèle peu capitalistique et une base de coûts flexible, qui garantissent efficacité et agilité.

2019, un nouvel exercice record marqué par une forte progression de tous les indicateurs de performance économique et financière



*“L'exercice 2019 a été marqué
par l'adoption des normes IFRS
qui permet au Groupe de franchir
une nouvelle étape de maturité.”*

SOLUTIONS 30 a réalisé en 2019 une solide performance opérationnelle. La dynamique de croissance soutenue a confirmé la récurrence de notre chiffre d'affaires et s'est accompagnée d'une bonne maîtrise de nos coûts centraux malgré la mise en œuvre de nombreux chantiers de structuration du Groupe. Notre organisation, et l'automatisation d'un maximum de tâches à faible valeur ajoutée, permet de concentrer les ressources sur les opérations et de limiter les frais de structure.

Ainsi, le free cash flow, qui s'établit à près de 7% du chiffre d'affaires, permet de financer la croissance, investir dans l'amélioration continue de notre plateforme informatique et de réaliser des acquisitions, immédiatement relatives. Nous avons la volonté de maintenir un effet de levier raisonnable, garant d'une structure financière très saine et préservant la flexibilité opérationnelle du Groupe dans un contexte de croissance très soutenue.

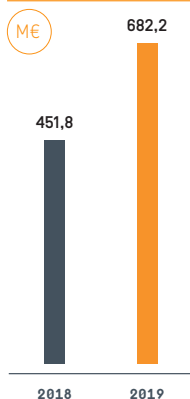
Au plan purement financier, l'exercice 2019 a été marqué par l'adoption des normes IFRS qui permet au Groupe de franchir une nouvelle étape de maturité. Si l'impact sur les comptes de ce changement de normes est très limité, ce fut un vaste chantier, initié dès 2018 et qui a mobilisé de nombreux intervenants à la fois internes et externes pour adapter tous les process comptables et financiers du Groupe.

Je tiens ici à remercier nos équipes qui ont fait un travail remarquable en un temps record.

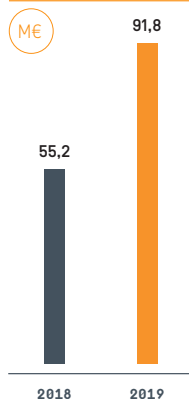
Amaury Boilot
Directeur Général Finance

Performance financière et chiffres clés

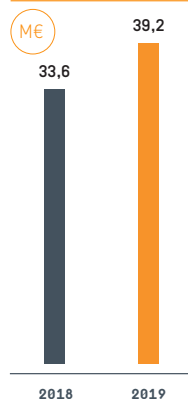
Chiffre d'affaires



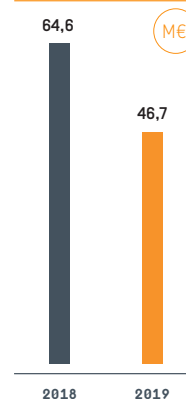
EBITDA



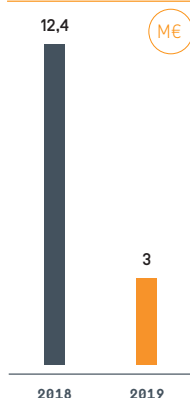
Résultat net — part du groupe



Free cash flow



Dette bancaire nette



Temps forts de l'exercice 2019

MARS

Premiers déploiements de bornes de recharge pour véhicules électriques à plus large échelle

JUIN

Premier contrat en Italie pour la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques.

JUILLET

Acquisition de Provisiona en Espagne et premières réalisations dans le déploiement de la technologie 5G en Espagne.

AOÛT

Acquisition d'i-Projects Group pour entrer sur le marché de l'énergie aux Pays-Bas.

OCTOBRE

Renforcement de l'offre IT en Italie avec la prise de participation majoritaire dans CFC.

NOVEMBRE

Implantation en Pologne : acquisition des activités de services télécoms de Sprint

Premier appel d'offre remporté en Allemagne pour le déploiement de compteurs intelligents d'électricité.

DÉCEMBRE

Accélération des déploiements dans la fibre optique, signature de 40 M€ de nouveaux contrats en zones moins denses et acquisition de 51% de Byon SA.

PERSPECTIVES 2020 :
UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE RENTABLE

OBJECTIF MOYEN-TERME :
1 MD€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Une stratégie de croissance portée par les grandes tendances structurelles



ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages :

- Multiplication des écrans et des connexions simultanées, contenus toujours plus riches, généralisation de la vidéo et du télétravail,
- Ville connectée, industrie 4.0, véhicules autonomes, bâtiments intelligents, objets connectés et edge-computing demain.

Les réseaux fixes et mobiles s'adaptent et se développent : le haut et le très haut débit, la fibre optique et la 5G transforment la façon dont nous vivons, dont nous nous déplaçons, dont nous travaillons, dont nous nous divertissons.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les économies d'énergie et les énergies renouvelables deviennent réalité face à l'urgence climatique et les implications sont nombreuses pour les grands énergéticiens :

- Déploiement de compteurs d'électricité et de gaz intelligents pour mieux prévoir et maîtriser les consommations d'énergie ;
- Adaptation des réseaux conçus à l'origine pour être alimentés par un nombre restreint de sites de production mais qui le sont aujourd'hui par un nombre croissant de producteurs disséminés sur les territoires ;
- Installations de bornes de recharge pour accompagner le développement de la mobilité électrique.

Chaque jour, les équipes de Solutions 30 accompagnent ces mutations en aidant les opérateurs à s'adapter, et les utilisateurs à s'approprier ces technologies.

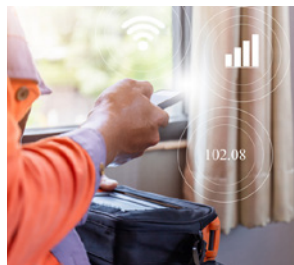


Des équipes engagées autour de valeurs fortes

SOLUTIONS 30 se développe sur la base de valeurs fortes afin de garantir la satisfaction de toutes ses parties prenantes.

SOLUTIONS 30 s'appuie sur une dynamique de croissance forte pour s'engager en faveur de l'emploi. Les hommes et les femmes qui composent le Groupe contribuent chaque jour à sa réussite.

43 %
de nouveaux
collaborateurs
ont moins
de **30 ans**



82 %
des nouveaux
collaborateurs
ont appris un nouveau
métier en lien
avec les nouvelles
technologies



6 284
collaborateurs
en 2019



1223
emplois créés
(en incluant
les remplacements)



5 061
collaborateurs
en 2018

Compétences

Les équipes SOLUTIONS 30 sont formées aux dernières technologies afin de garantir la qualité des prestations.

172 029 heures
de formation dispensées en 2019

Environ 4 jours
de formation par salarié

90 %
des salariés sont formés
chaque année

Initiative

Un esprit entrepreneurial fort laisse à chacun la possibilité d'exprimer son potentiel pour monter en compétences et évoluer.

En France, 35 %
des managers ont débuté leur
carrière en tant que technicien.

257 salariés
promus en 2019

Sens du service

Le sens du service client guide chaque engagement et se reflète dans le niveau de satisfaction des clients.

Entre 89,2 % et 94,3 %
de taux de satisfaction clients *

Entre 96,3 % et 98,7 %
des interventions réalisées
en temps et en heure *

Entre 94,7 % et 96,4 %
des interventions réussies
du premier coup *

* Selon les pays.

Sommaire

1. Présentation du Groupe et risques	p.14
1.1. Une histoire de croissance dynamique et rentable	p.14
1.2. Le leader européen des services multi-techniques de proximité	p.15
1.3. Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés	p.21
1.4. De solides atouts concurrentiels, facteurs clés de succès	p.23
1.5. Des marchés structurellement porteurs	p.24
1.6. Informations extra-financières	p.32
1.7. Facteurs de risque propres à la Société	p.35
2. Gouvernement d'entreprise	p.40
2.1. Cadre de Gouvernance	p.40
2.2. Conseil de Surveillance et comités	p.42
2.3. Directoire	p.49
2.4. Rémunération	p.55
3. Commentaires sur l'exercice	p.64
3.1. Examen de la situation financière et des résultats du Groupe	p.64
3.2. Tendances et perspectives	p.67
4. Comptes consolidés	p.70
4.1. États financiers consolidés	p.70
4.1.1. État de la situation financière consolidée	p.70
4.1.2. État du résultat global consolidé	p.71
4.1.3. Variation des capitaux propres consolidés	p.72
4.1.4. Tableaux consolidés des flux de trésorerie	p.73
4.2. Notes annexes aux états financiers consolidés	p.74
4.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.115
5. Actionnariat & Informations Complémentaires	p.118
5.1. Renseignements de caractère général sur la Société	p.118
5.2. Actes constitutifs et Status	p.119
5.3. Capital Social	p.121
5.4. Actionnariat	p.123
5.5. Cotation boursière	p.125
5.6. Communication financière	p.126
5.7. Responsable du document	p.126



Présentation du Groupe et risques

- 1.1. Une histoire de croissance dynamique et rentable
- 1.2. Le leader européen des services multi-techniques de proximité
- 1.3. Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés
- 1.4. De solides atouts concurrentiels, facteurs clés de succès
- 1.5. Des marchés structurellement porteurs
- 1.6. Informations extra-financières
- 1.7. Facteurs de risque propres à la Société

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET RISQUES

SOLUTIONS 30 est le leader européen des services multi-techniques de proximité. SOLUTIONS 30 intervient sur des marchés structurellement porteurs, dont la croissance est soutenue par les grandes tendances structurelles : l'économie numérique et la transition énergétique.

Fort d'un modèle économique scalable et rentable, et d'atouts concurrentiels solides, le Groupe connaît une crois-

sance dynamique. Son chiffre d'affaires est passé de 125,2 millions d'euros à 682,2 millions d'euros en 2019, soit une croissance moyenne annuelle supérieure à 50%.

Dans les prochaines années, SOLUTIONS 30 entend continuer de croître à un rythme soutenu en captant les opportunités de croissance organique et externe qui naissent de marchés à fort potentiel.

1.1. Une histoire de croissance dynamique et rentable

Créé en 2003, le Groupe SOLUTIONS 30 réalise à fin 2019 un chiffre d'affaires de 682,2 millions d'euros.

2003-2007 : un acteur national principalement présent dans l'informatique et les télécommunications

La société PC30, à l'origine du Groupe SOLUTIONS 30, a été créée en France en 2003 avec pour mission d'offrir aux fournisseurs de services Internet et à tout acteur intervenant dans le domaine des télécommunications, des solutions pour optimiser l'installation, la maintenance et le support des modems, ordinateurs personnels et routeurs. Pour financer son développement, la Société s'est inscrite en 2005 sur le Marché Libre (aujourd'hui Euronext Access) d'Euronext Paris et a levé 1,2 millions d'euros. C'est, à ce jour, la seule levée de fonds réalisée par SOLUTIONS 30 qui a construit sa croissance sur sa capacité à générer du cash.

Entre 2005 et 2007, sur un marché en pleine structuration, la Société signe ses premiers partenariats avec de grands fournisseurs d'accès Internet français (Alice, Orange, Neuf telecom, Club-Internet...) souhaitant externaliser leurs activités de services aux utilisateurs. La Société enregistre une croissance exponentielle de son chiffre d'affaires et, en 2007, 4 ans seulement après sa création, elle réalise un chiffre d'affaires de 30,1 millions d'euros.

2008-2014 : Internationalisation des activités et développement des services sur de nouveaux marchés

Tandis que ses concurrents cherchent à remonter la chaîne de valeur pour réaliser des prestations de services informatiques, PC30 prend le parti de se concentrer sur son offre existante de services multi-techniques de proximité et de la développer sur des nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux marchés géographiques. En 2008, PC30 implante une première filiale internationale, en Italie. En 2009, PC30 accélère son déploiement à l'international en s'implantant au Benelux et s'intéresse à de nouveaux segments d'activité, en premier lieu desquels le secteur de l'énergie à l'heure où la France annonce un plan de déploiement massif de compteurs électriques de nouvelle génération.

En 2010, PC30, qui réalise 54,7 millions d'euros de chiffre d'affaires, devient SOLUTIONS 30 afin de mettre en avant sa capacité à proposer des solutions intégrées à ses clients en seulement 30 minutes. Les actions SOLUTIONS 30 sont transférées sur Alternext (aujourd'hui Euronext Growth).

Le Groupe poursuit son développement par croissance organique et externe. Il se positionne progressivement en fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. Son objectif est d'atteindre la taille critique le plus vite possible, c'est-à-dire une taille qui lui permettra de densifier son réseau de techniciens, de maximiser les économies d'échelle et d'asseoir la rentabilité de son modèle.

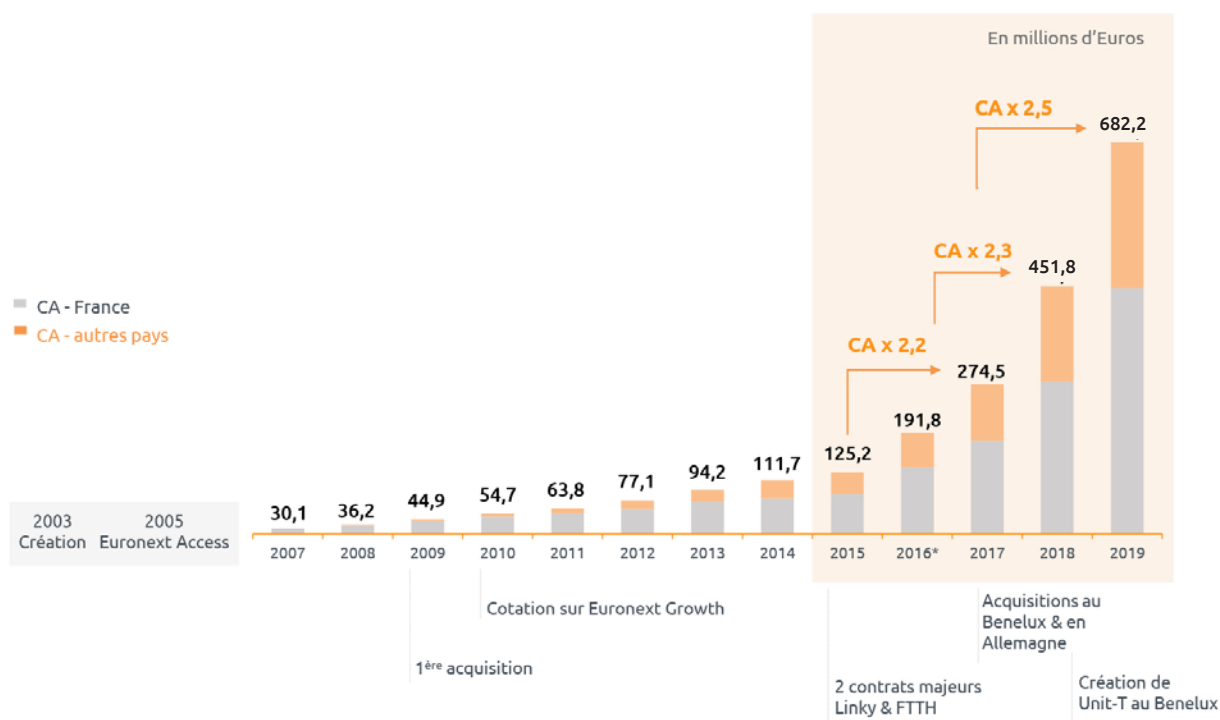
2015-2019 : accélération de la croissance, naissance d'un champion des services de proximité

En 2015, le Groupe entre dans une phase d'hyper-croissance en signant deux contrats majeurs en France : le premier concerne le déploiement des compteurs électriques intelligents, le second porte sur le déploiement de l'Internet très haut-débit (fibre optique). Le Groupe connaît alors une croissance moyenne de près de 53 % par an, passant de 125,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 à 682,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019. Cette croissance particulièrement dynamique est également rentable et permet au Groupe de dégager la trésorerie nécessaire pour accélérer son développement à l'international.

Le Groupe réalise en 2017 des acquisitions structurantes en Allemagne et remporte l'externalisation des activités de services du câblo-opérateur belge Telenet, un contrat de 70 millions d'euros annuel qui permet à SOLUTIONS 30 d'atteindre la taille critique au Benelux.

En parallèle, le Groupe consolide ses bases de développement en Italie et en Espagne où il réalise l'acquisition stratégique de la société Provisiona positionnée dans le domaine de la 5G auprès des équipementiers télécoms européens. En 2019, le Groupe s'implante en Pologne via l'acquisition de deux entreprises réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 21 millions d'euros.

Une dynamique de croissance très soutenue



1.2. Le leader européen des services multi-techniques de proximité

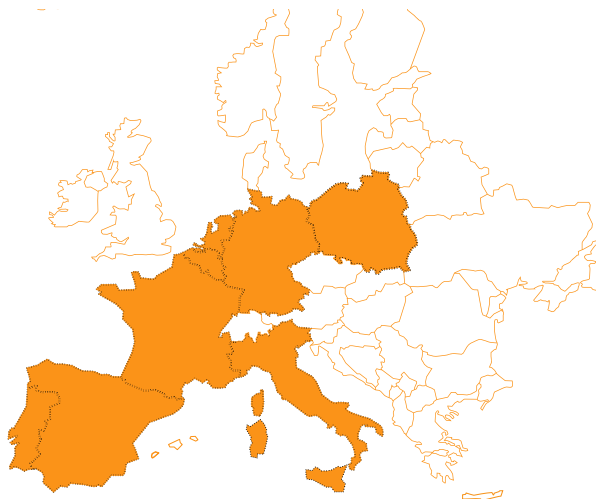
En 17 ans, SOLUTIONS 30 s'est imposé comme le leader européen des services multi-techniques de proximité.

SOLUTIONS 30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'externaliser une activité stratégique mais difficile à réaliser de façon efficace et rentable : le déploiement, l'installation et la maintenance d'équipements numériques ainsi que l'assistance à l'utilisateur final. SOLUTIONS 30 offre une gamme complète de services multi-techniques de proximité aujourd'hui déployée sur six secteurs d'activité : Télécoms, Energie, IT (informatique), Retail, Sécurité, Internet des Objets. Les 10 000 techniciens experts attachés au Groupe, dont près de 6 000 sont salariés, interviennent

directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent donc un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

Depuis sa création, SOLUTIONS 30 s'est imposé comme un véritable partenaire de confiance, dont le développement s'appuie sur sa capacité à fournir un service de grande qualité, plus rapidement et efficacement que s'il était réalisé en interne par ses clients. Le Groupe est présent sur six zones géographiques : France, Italie, Péninsule Ibérique, Allemagne, Benelux, Pologne.

Un réseau de 10 000 techniciens répartis sur six zones géographiques



Un modèle économique efficace, socle de la réussite du Groupe

Le métier de SOLUTIONS 30 s'appuie sur la mutualisation de compétences et de ressources techniques capables d'intervenir rapidement partout où le Groupe est présent. La rentabilité de cette activité est directement liée au modèle opérationnel vertueux développé par le Groupe qui s'appuie sur :

1. Des volumes d'interventions significatifs et récurrents. Les volumes permettent d'industrialiser et de standardiser les interventions afin de maximiser les synergies et les économies d'échelle, tout en enrichissant une large base de connaissance. La conjugaison de ces éléments accroît l'efficacité tant économique que technique des interventions et en garantit la qualité.

2. La densité du réseau de techniciens. Pour garantir des

délais d'intervention parfois très courts, la proximité et le maillage territorial sont clés. En outre, et dans un contexte de volumes importants, plus la couverture géographique d'un territoire est dense, plus les opérations sont rentables grâce au raccourcissement des temps de transport entre deux interventions.

3. Des outils informatiques performants pour automatiser les tâches de planification et optimisation en temps réel et en simultané.

Ce modèle économique éprouvé, associé à de solides processus opérationnels, a démontré sa capacité à générer croissance et rentabilité. Il constitue une solide base de développement facilement duplicable sur de nouveaux marchés sectoriels et géographiques.

Une plateforme de services standardisés déployée sur six secteurs d'activité complémentaires

Le Groupe a sécurisé ses volumes en signant de nombreux partenariats avec des leaders de l'industrie et des services (Orange, Enedis, HP par exemple), initialement dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique. Pour maximiser les économies d'échelle, SOLUTIONS 30 a déployé son modèle et sa plateforme de services vers des

secteurs d'activité connexes : l'énergie et la TV numérique en 2009, la sécurité et le retail en 2011 et l'Internet des objets en 2018. Les techniciens sont aujourd'hui en mesure de réaliser des interventions sur plusieurs secteurs d'activité différents.

2003	2003	2009	2011	2011	2018	Date d'entrée dans le secteur
TELECOMS Services dédiés à l'Internet haut et très haut débit et aux télécommunications	IT Installation, aide à l'utilisation et maintenance de matériels et d'infrastructures informatiques	ENERGIE Services dédiés à l'installation et la maintenance de compteurs et équipements connectés dans le domaine de l'énergie et du bâtiment intelligent	RETAIL Installation et maintenance d'équipements et systèmes dédiés au point de vente, en particulier terminaux de paiement	SECURITE Installation, maintenance et support technique de systèmes et d'équipements de sécurité	IoT Installations et maintenance d'équipements connectés dans d'autres secteurs d'activité. « Laboratoire d'idées » du Groupe.	



TELECOMS

SOLUTIONS 30 a débuté son activité dans le secteur des télécommunications pour assister les particuliers et les aider à utiliser Internet au début du déploiement de la technologie ADSL. Avec l'évolution des réseaux, et fort de sa capacité à intervenir rapidement et partout, SOLUTIONS 30

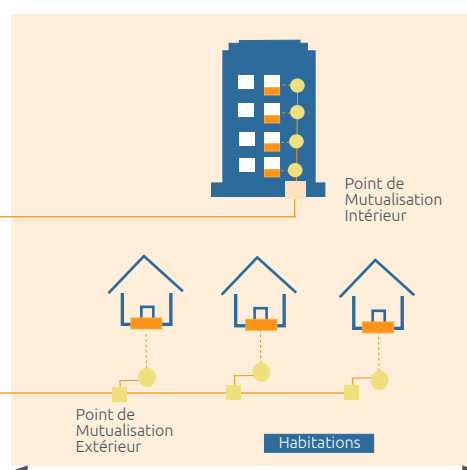
a étendu son activité auprès des opérateurs qu'elle accompagne désormais dans le déploiement des réseaux Internet haut-débit et très-haut débit, en réalisant l'ensemble des prestations liées au « dernier kilomètre numérique ».

Infrastructures réseaux:



Géré par SOLUTIONS 30 quand demandé par les clients et sous-traité autant que possible

Installation et maintenance de proximité:



Cœur de métier
Solutions30
Solutions for New Technologies

La plus large part de cette activité est aujourd'hui réalisée dans l'installation puis la maintenance de connexions DSL, câble et FTTH chez l'utilisateur final, en maison individuelle, logement collectif ou au bureau. En complément, les techniciens du Groupe interviennent dans l'assistance à l'utilisation de ces technologies. Selon les besoins de ses grands comptes, SOLUTIONS 30 peut être amené à proposer des interventions plus lourdes sur les infrastructures de réseau. Dans ce cas, la Société s'efforce de sous-traiter le plus possible ces prestations à des spécialistes.

L'activité télécoms est en forte croissance, portée par le déploiement des réseaux très haut débit FTTH (fibre optique). SOLUTIONS 30 détient un peu plus de 30 % de ce marché en France et, parce qu'il est l'un des rares acteurs capables d'accompagner la rapide montée en charge de ce déploiement, le Groupe continue de gagner des parts de marché.

Fort de ses relations avec les principaux acteurs du marché des télécommunications, SOLUTIONS 30 s'intéresse désormais aussi aux réseaux mobiles et a réalisé ses premières interventions autour du déploiement des réseaux de 5ème Génération (5G), une activité dont le potentiel de développement est considérable.

Le secteur des télécommunications représente à fin 2019 environ 68 % du chiffre d'affaires du Groupe.



ENERGIE

Le Groupe SOLUTIONS 30 réalise 16 % de son chiffre d'affaires consolidé auprès des grands acteurs de l'énergie en Europe. A l'heure actuelle, cette activité réside essentiellement en la pose et la maintenance des compteurs intelligents, en particulier en France où le Groupe déploie environ 25% des compteurs électriques Linky pour le compte d'Enedis dont il est le premier partenaire. Le déploiement de compteurs intelligents démarre en Allemagne où le Groupe a signé un premier contrat avec le 1er énergéticien du pays.

Partout en Europe, l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, et, dans une moindre mesure, d'équipements de domotique (thermostats et serrures intelligents, LED...), constituent un relais de croissance significatif pour le Groupe. Cette activité est soutenue par la prise de conscience collective de la nécessité d'adopter des comportements éco-responsables, en particulier en matière d'économies d'énergie.



INFORMATIQUE (IT)

Cette activité connaît un rythme de croissance qui est aujourd'hui moins élevé que celui des télécoms ou de l'énergie. Elle représente 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et inclut toutes les activités d'assistance à l'utilisation de matériel informatique. Elle s'adresse :

- Aux grandes entreprises au travers d'une offre de Service Desk (support et ingénierie au poste de travail), comprenant la mise en place d'une architecture optimale du poste de travail, la gestion du changement (migration, déploiement, formation) et la maintenance (support Help Desk, prise en main à distance, support de proximité, gestion des services, etc.).

- Aux particuliers et aux petites entreprises avec des prestations d'installation, de maintenance et de formation pour l'ensemble des produits et services composant leur parc numérique (ordinateurs fixes et portables, imprimantes et autres périphériques informatiques, logiciels, smartphones, bornes WiFi, box Internet et installations triple-play, services sur Internet, media-center, etc.).



RETAIL

Sous la marque Money30, cette unité s'adresse aux grands comptes et aux commerçants. Elle regroupe les activités d'installation et de maintenance de terminaux de paiement ou de tout équipement utilisé pour le paiement et l'encaissement, l'installation et la maintenance des équipements numériques sur le point de vente (écrans, tablettes, bornes, douchettes infrarouge, ...). Le développement de cette activité est porté par la digitalisation des points de vente et la nécessité, pour les commerçants, de proposer un parcours client toujours plus fluide.



SÉCURITÉ

Dans ce domaine, SOLUTIONS 30 intervient pour le compte des fournisseurs de systèmes d'alarme et de vidéo-surveillance en réalisant l'installation et la maintenance d'équipements connectés (alarmes, capteurs, caméras, boîtiers de contrôle d'accès).



IOT (INTERNET DES OBJETS)

Cette activité regroupe toutes les autres compétences du Groupe et sert de « laboratoire » visant à valider le potentiel de développement des nouvelles activités qui naissent chaque jour de la diffusion des technologies numériques à tous les secteurs économiques. Cette activité inclut notamment l'installation et la maintenance d'objets connectés dédiés au secteur de la santé, une activité qui pourrait émerger dans les années à venir.

Une activité majoritairement récurrente qui s'articule entre installations nouvelles et maintenance

SOLUTIONS 30 a développé une offre complète de services. Le Groupe intervient aussi bien dans le déploiement et l'installation de nouveaux équipements numériques que sur la maintenance de ces installations. Chaque année, environ 8 à 15 % de la base installée génère des interventions de maintenance. Aux interventions résultant de défaillances matérielles ou logicielles, s'ajoutent des interventions liées au changement d'opérateurs, au déménagement d'abonnés, à la construction de nouveaux logements.

Aussi, 63 % du chiffre d'affaires du Groupe 2019 provient d'activités de maintenance, par nature récurrentes, tandis que 37 % provient d'installations nouvelles. Ce modèle, axé sur la croissance et la génération de revenus récurrents, offre une excellente visibilité.

Un large portefeuille de clients grands comptes fidélisés

Sur l'ensemble des zones géographiques où il est aujourd'hui présent, SOLUTIONS 30 a fidélisé une large base

de clientèle incluant les principaux opérateurs de télécommunications européens, les fournisseurs de gaz et d'électricité, et les principaux acteurs du monde digital.

Les relations du Groupe avec ses clients les plus importants

Concentration du portefeuille clients :

	2019	2018	2017
1er client	20%	15%	17%
Top 5	61%	49%	57%
Top 10	78%	66%	71%

Les équipes de SOLUTIONS 30 sont très intégrées aux processus des clients, ce qui se matérialise par la connexion des systèmes informatiques, le partage de certaines tâches ou la mutualisation des ressources entre prestataire et client, la remontée d'informations, la réalisation de ventes additionnelles. Ce mode de fonctionnement, associé à des indicateurs de performance élevés et la signature de contrats pluriannuels (3 à 5 ans) qui se renouvèlent souvent par tacite reconduction, a permis à SOLUTIONS 30 de tisser des relations de long terme avec ses clients comme l'illustre un taux d'attrition proche de zéro depuis sa création. Les pre-

se répartissent sur différents contrats, segments d'activité et zones géographiques, diminuant ainsi sa dépendance commerciale. Si l'on agrège ces contrats, le premier client de SOLUTIONS 30 représente 20 % du chiffre d'affaires consolidé en 2019. Pour les trois dernières années, le 1er client était à chaque fois différent.

miers contrats signés en 2004 sont toujours actifs en 2019.

Historiquement présent en France, le Groupe réalise aujourd'hui 36% de son activité dans les autres zones géographiques où il s'est développé. En relais de ses principaux clients, SOLUTIONS 30 s'est implanté sur de nouveaux marchés géographiques où il duplique le modèle économique qui a fait son succès en France. A noter que le Groupe s'est implanté en Pologne au cours du 2ème semestre 2019.

La Pologne contribuera pleinement au chiffre d'affaires de SOLUTIONS 30 à partir de l'exercice 2020.

Concentration géographique de l'activité :

En millions d'euros	Normes IFRS		Lux Gaap
	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017
CA Total	682,2	451,8	274,5
dont France	434,4	299,4	177,9
dont Benelux	125,9	59,6	27,1
dont Autres Pays(*)	121,9	95,8	69,5

(*)Allemagne, Espagne, Italie, Portugal et Pologne (depuis 2019)

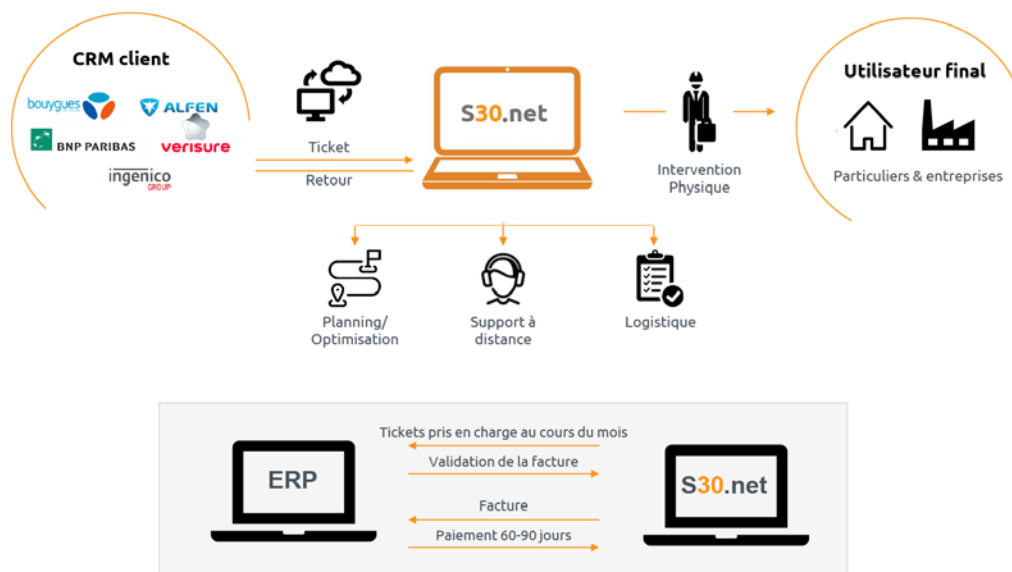
Une organisation souple et réactive qui s'appuie sur un outil propriétaire unique pour optimiser en continu et en temps réel l'efficacité de la structure

Pour servir efficacement ses marchés et ses clients, le Groupe estime que la proximité est fondamentale. Elle permet de comprendre et anticiper les besoins des clients. En outre, et comme expliqué plus haut, la densité du réseau de techniciens est un levier essentiel de productivité et de performance.

SOLUTIONS 30 dispose aujourd'hui d'une équipe de 10.000 techniciens réalisant 60.000 interventions par jour. Cette équipe ne cesse de s'accroître. La force du Groupe réside

dans sa capacité à intégrer ces nouveaux effectifs puis à planifier, coordonner et optimiser les plannings d'interventions. Pour gérer cette organisation, mais aussi pour la rendre facilement duplicable et enrichir en permanence sa base de connaissances, le Groupe a développé une plateforme informatique unique, véritable colonne vertébrale de son organisation. Cette plateforme assure la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit et au bon moment, et permet de maximiser le taux d'interventions réussies dès la première fois.

S30.net, colonne vertébrale de l'efficience du Groupe

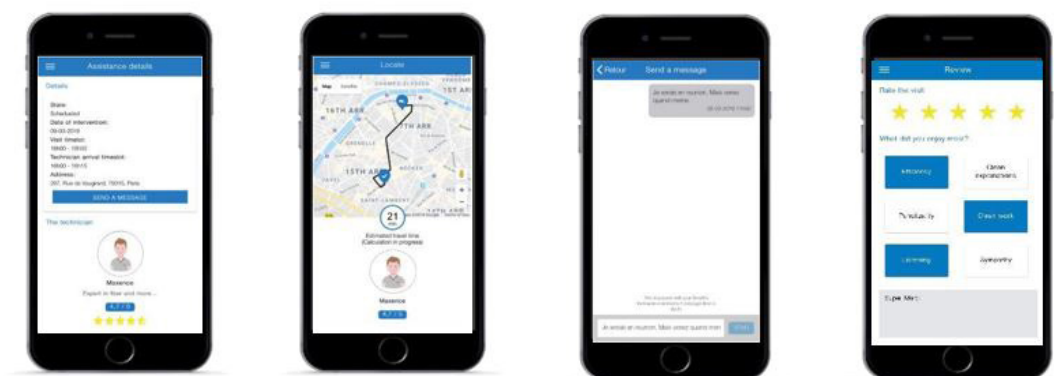


S30.net est l'outil de pilotage opérationnel de SOLUTIONS 30, connecté à l'ERP de ses clients. Cette plateforme centrale permet d'automatiser toutes les tâches pouvant l'être, en particulier la réception des demandes d'intervention (tickets) générées par le client, la planification des interventions, l'optimisation des trajets des techniciens, la logistique propre à chaque intervention (commande et envoi de matériel, mise à disposition d'outils) et la comptabilisation des prestations réalisées.

Les équipes terrain de SOLUTIONS 30 sont connectées à cet outil qui facilite également le support à distance des techniciens et héberge une base de connaissance incrémentée en temps réel pour anticiper et renforcer l'efficacité des interventions. En automatisant un grand nombre de tâches répétitives, S30.net limite les besoins en ressources humaines, notamment pour ce qui concerne toutes les fonctions de gestion opérationnelle et de backoffice.

Parce qu'il est essentiel pour le bon fonctionnement de l'entreprise et donc stratégique, cet outil concentre la plupart des investissements du Groupe. Pour en assurer la meilleure exploitation, la disponibilité en 24/7 et la parfaite maîtrise, il est développé et piloté par une équipe d'environ 100 personnes, dont 35 personnes en interne. Cette équipe assure la maintenance de l'outil mais aussi son développement afin qu'il embarque toujours plus de fonctionnalités et de briques technologiques. Certaines de ces fonctionnalités portent sur l'augmentation continue de l'automatisation des tâches, y compris le support de premier niveau. D'autres portent sur l'enrichissement de l'expérience pour l'utilisateur final et sont mises à disposition du client en marque blanche. C'est le cas par exemple d'un module directement inspiré des plateformes collaboratives pour suivre l'arrivée du technicien et évaluer le taux de satisfaction client.

Application mobile de suivi de l'activité d'un technicien (parcours, échanges, avis clients, etc)

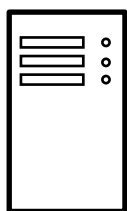


Cette plateforme logicielle propriétaire est conçue de façon à être particulièrement modulaire et à pouvoir s'interfacer rapidement et facilement avec tous types de systèmes client.

SOLUTIONS 30 investit régulièrement dans l'innovation technologique de sa plateforme informatique avec l'objectif de supporter l'optimisation continue de l'activité de ses intervenants et améliorer la rentabilité du Groupe.

1

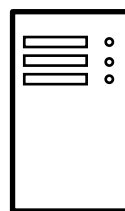
Système d'information client



- Création ticket client
- Prise de rendez-vous
- Annulation de ticket
- Feedback
- ...



Système d'information S30



Les équipes de développement sont basées sur les sites opérationnels du Groupe mais également sur des sites offshore. En effet, commercialement présent dans toute l'Europe, SOLUTIONS 30 a délocalisé toutes les activités pouvant l'être. Si les techniciens et les principaux managers sont présents dans tous les pays européens où le Groupe intervient, les activités de support sont implantées dans des régions où les coûts sont plus faibles.

Une structure de coûts optimisée



Développement logiciel



Sites Inshore + Philippines, Pologne, Tunisie.



Planning/
Dispatch

8 centres



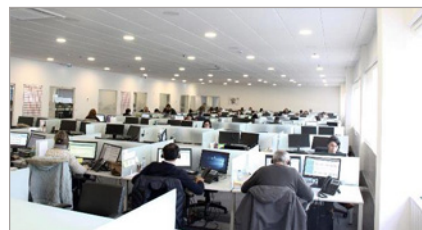
Support à
distance

7 centres



Logistique

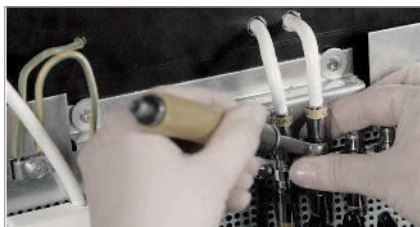
8 centres



Sites offshore et near shore: Algérie, Tunisie, Maroc, Portugal, Pologne, Ukraine, Moldavie
Sites inshore sur demande



Interventions



France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Pologne

Le système est basé sur une architecture cloud complètement redondante et sécurisée, faisant l'objet de tests réguliers et de mesures spécifiques pour garantir la continuité d'activité en cas de problème (plan de reprise d'activité, sauvegarde et redondance). Il fonctionne en conformité avec les normes et standards les plus avancés en matière de cybersécurité.

L'organisation et les procédures internes sont en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (le « RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, et font l'objet d'audits réguliers de la part des clients du Groupe.

Cette structure permet de conforter la compétitivité de SOLUTIONS 30. Le Groupe a créé un véritable socle organisationnel pouvant servir de base de développement à de nouvelles activités ou de nouveaux marchés géographiques. S30.net est au centre de cette organisation, constituant non seulement un levier d'efficacité opérationnelle permettant de dupliquer facilement le modèle SOLUTIONS 30 et soutenir sa croissance, mais aussi un vecteur de fidélisation des clients, garant d'une offre de services enrichie en permanence.

1.3. Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés

La densité du réseau de techniciens SOLUTIONS 30 est la clé du succès, permettant de garantir la compétitivité du Groupe. SOLUTIONS 30 adresse donc des marchés volumiques et, pour maximiser cet effet volume tout en sécurisant sa capacité d'exécution, le Groupe a bâti sa dynamique de croissance sur quatre piliers fondamentaux :

Diversification sectorielle

Afin d'accroître ses volumes, le Groupe mène une stratégie de diversification sectorielle en capitalisant sur ses équipes de terrain et sur sa base de compétences multi-techniques. La conquête de nouveaux marchés porteurs et complémentaires lui a permis de diversifier son risque, tout en bénéficiant de solides leviers de croissance.

Le Groupe s'intéresse à des marchés volumiques :

- qui nécessitent des interventions techniques de proximité, donc un réseau de techniciens dense ;
- dont la croissance est portée par des tendances de fond et sur lesquelles la capacité du Groupe à accompagner des montées en charge rapides peut faire la différence.

A titre d'exemple, le secteur de l'énergie, auquel le Groupe s'intéresse depuis 2009 et qui a constitué le premier axe de diversification sectorielle, contribue au chiffre d'affaires de SOLUTIONS 30 depuis 2015. Il représente aujourd'hui un volume d'activité d'environ 111 millions d'euros, soit 16 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Diversification géographique

Pour asseoir son positionnement de premier entrant et consolider les barrières à l'entrée vis-à-vis de sociétés concurrentes, SOLUTIONS 30 a renforcé la fidélité de ses clients en les accompagnant sur plusieurs pays européens. L'implantation du Groupe dans un nouveau pays est en effet généralement menée en partenariat avec un client, après analyse du potentiel de marché et de la capacité du Groupe à y déployer son modèle. SOLUTIONS 30 cible des pays souvent limitrophes de ses implantations, dont le potentiel de croissance est avéré et dont l'accessibilité ainsi que la densité de population permettent d'anticiper un niveau de rentabilité en phase avec les standards du Groupe. C'est ainsi que SOLUTIONS 30 s'est implanté en Italie, sur la Péninsule Ibérique, au Benelux, en Allemagne et depuis fin 2019 en Pologne, en partenariat avec Orange.

Acquisitions ciblées

La densification du maillage territorial et la diversification géographique passent aussi par la réalisation d'acquisitions ciblées, afin d'atteindre plus vite une densité optimale. D'une façon générale, SOLUTIONS 30 intervient sur un marché qui reste encore très fragmenté alors que les clients souhaitent réduire le nombre de leurs partenaires. Grâce à sa taille, SOLUTIONS 30 est le fédérateur naturel de son marché, ce qui lui offre un champ considérable d'opportunités et un fort pouvoir de négociation. Le succès de la politique de croissance externe du Groupe repose sur sa connaissance approfondie des marchés et sur des procédures éprouvées. Clairement identifié comme le consolidateur naturel et le plus actif sur le marché, SOLUTIONS 30 dispose d'un réservoir de cibles et d'un flux régulier de nouvelles opportunités. La quasi-totalité des opérations sont réalisées de gré-à-gré, sans intermédiaire, et sont financées sur fonds propres ou grâce à une ligne de financement bancaire.

Les acquisitions que mène le Groupe sont en outre souvent encouragées par ses clients et dans ce cas, SOLUTIONS 30 négocie en parallèle l'acquisition de la cible et de meilleures conditions contractuelles avec les clients, en particulier sur les volumes confiés. Les acquisitions successives ont permis, au fil des années, de renforcer la présence du Groupe sur ses segments de référence, lui permettant de capitaliser avec succès sur ses marchés historiques et de sécuriser ainsi son modèle économique.

Avec une trentaine d'acquisitions réalisées à date, sur des niveaux de valorisation compris entre 4 et 6 fois l'EBITDA, SOLUTIONS 30 dispose d'un savoir-faire éprouvé et d'un excellent track-record en matière d'opérations de croissance externe relatives. Ces opérations ont permis au Groupe de dégager un volume d'affaires substantiel, de l'ordre de 275 millions d'euros, associé à un niveau de rentabilité ayant vocation à croître rapidement compte tenu des synergies immédiatement générées. En effet, depuis sa toute première opération il y a plus de 10 ans, le Groupe a acquis le savoir-faire nécessaire pour intégrer efficacement ses acquisitions. Ses procédures internes permettent d'améliorer rapidement l'efficacité opérationnelle post-acquisition et de mettre en œuvre systématiquement des pratiques standardisées, notamment en matière de performance financière et de génération de cash-flows d'exploitation.

Exemples d'opérations récentes et logiques poursuivies

Accroître la densité du maillage territorial



Accéder à des clients majeurs et/ou acquérir des parts de marchés



Adresser rapidement de nouveaux territoires



Améliorer au global la rentabilité du Groupe, en capitalisant sur les synergies

Toutes les cibles

Tableau de synthèse des différentes acquisitions réalisées par le Groupe

Année	Cibles	Pays	Secteur	CA (M€)
2009	Smartfix	Pays-Bas	IT + Telecoms	3
2009	Anovo-on-site	France	IT	4
2009	Sogeti (poste utilisateurs)	France	IT	11
2011	MPS	France	IT	5
2011	Odyssée	France	IT + Retail	5
2011	Agemis	France	IT	3
2013	Form@Home	France	IT + IoT	4
2013	CIS Infoservices	France	IT + Telecoms + Retail	20
2013	Mixnet	Italie	IT	5
2013	B&F	Allemagne	IT + Telecoms	4
2014	Connecting Cable	Allemagne	IT + Telecoms	5
2015	Rexion	Espagne	IT	5
2016	Autronic	Espagne	IT + Telecoms	12
2016	Atlantech	France	Energie	5
2016	JFS	Belgique	IT + Telecoms	20
2017	ABM	Allemagne	Telecoms	12
2017	CPCP	France	Telecoms	53
2018	Saltò	Espagne	Telecoms	14
2018	Sotranasa	France	Telecoms + Energie	59
2019	Provisiona	Espagne	Telecoms	2
2019	i-Projects	Pays-Bas	Telecoms + Energie	13
2019	CFC	Italie	IT	5
2019	Sprint Field Services (Telekom Usigi)	Pologne	Telecoms	6
2019	Byon	France	Telecoms	2
			Total (approximatif)	277

Organisation opérationnelle unique

Les leviers décrits ci-dessus ont permis au Groupe de se développer très vite. Si le métier de SOLUTIONS 30 est peu capitalistique, c'est un métier qui s'appuie sur des hommes et des femmes de terrain. Cette croissance rapide du chiffre d'affaires s'accompagne donc d'une croissance similaire des effectifs.

Le Groupe est structuré de façon à absorber une croissance très soutenue. Au-delà du rôle central de S30.net expliqué plus haut et auquel toutes les équipes de terrain sont connectées, l'organisation s'appuie sur une structure opérationnelle identique pour tous les secteurs d'activité et tous les pays, ce qui permet de réaliser des synergies et des économies d'échelle en favorisant l'adoption des meilleures pratiques au sein du Groupe.

SOLUTIONS 30 est aujourd'hui un Groupe multiculturel qui dispose d'une équipe de management internationale et complémentaire insufflant dans la structure dynamisme et sens du service client. De nombreuses tâches ont été automatisées de façon à limiter les coûts des fonctions centrales et à conserver une structure souple et réactive, capable de s'adapter rapidement. Surtout, cette automatisation permet de concentrer les efforts sur les équipes de terrain, garantes de la satisfaction clients.

Les techniciens salariés, tout comme les sous-traitants qui représentent 30 à 50 % des équipes de terrain et assurent

un volant de flexibilité essentiel au bon fonctionnement du Groupe, suivent un processus de recrutement et de formation à la fois exigeant et balisé. SOLUTIONS 30 dispose de procédures opérationnelles strictes, d'un centre de formation intégré et d'outils de suivi spécifiques. Le Groupe œuvre ainsi à diffuser de manière transversale l'ensemble de ses expertises, de son savoir-faire et de son savoir-être, pour maintenir un taux de satisfaction client élevé et garantir la cohérence ainsi que l'homogénéité de son offre de service.

A court et moyen terme, le Groupe SOLUTIONS 30 continuera de mener cette stratégie qui a fait ses preuves. SOLUTIONS 30 entend ainsi continuer de donner la priorité à la croissance afin d'atteindre la taille critique dans toutes les zones géographiques où il est présent, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses coûts. Positionné sur des marchés structurellement porteurs, SOLUTIONS 30 souhaite consolider son leadership et saisir toutes les opportunités de croissance qui se présentent. En parallèle, le Groupe sécurise sa capacité d'exécution tout en préservant la flexibilité de son organisation pour absorber au maximum les montées en charge de ses contrats.

SOLUTIONS 30 bénéficie aujourd'hui d'un positionnement unique et dispose de bons leviers de croissance sur des marchés à fort potentiel. Le Groupe vise désormais la barre symbolique du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

1.4. De solides atouts concurrentiels, facteurs clés de succès

Comme expliqué plus haut, SOLUTIONS 30 intervient sur un marché très fragmenté dont l'un des principaux facteurs de croissance est la volonté des grands groupes de technologie d'externaliser leurs activités de service de proximité. Les premiers concurrents du Groupe sont donc les services internes des clients, opérateurs télécoms, grands énergéticiens ou fabricants de matériel informatique notamment. Ces services n'ont toutefois pas vocation à aller démarcher de nouveaux clients ou de nouveaux secteurs d'activité. A la périphérie du cœur de métier des groupes, ces services sont difficiles à rentabiliser ce qui soutient une tendance de fond vers l'externalisation.

Premier entrant sur le marché de la prestation de services multi-techniques de proximité, SOLUTIONS 30 est le seul acteur du secteur capable d'intervenir chez les particuliers et positionné à la fois sur des activités et des territoires diversifiés. SOLUTIONS 30 n'a que très peu de concurrence directe. Les marchés du Groupe étant captifs, les barrières à l'entrée sont élevées, d'autant que SOLUTIONS 30 s'appuie sur 17 ans d'expertise et une solide réputation. Les investissements nécessaires pour entrer sur ce secteur et contester le leadership du Groupe sont dissuasifs, compte tenu des bénéfices à attendre.

En Europe, les acteurs présents dans les activités du Groupe SOLUTIONS 30 sont donc de natures très différentes. On recense :

- Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs d'énergie ou d'équipementiers ;

- Les groupes multi-techniques intervenant sur les infrastructures, parmi lesquels SPIE, SNEF, Vinci, Eiffage ;
- Quelques acteurs nationaux, parmi lesquels se trouvent essentiellement Onefield en France et ESAS en Belgique ;
- Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.

SOLUTIONS 30 a identifié les facteurs clés de succès sur ses marchés et a classé les différents types d'entreprises concurrentes selon ces facteurs :

- La densité du réseau de techniciens présents sur le terrain : la densité du réseau et la proximité sont critiques pour comprendre les besoins des clients, les anticiper et s'y adapter, et pour délivrer des services de qualité dans des délais très courts.
- La scalabilité du modèle : cette notion est essentielle pour accompagner les montées en charge parfois très rapides et les déploiements à grande échelle imposés par les clients. Elle suggère en outre une efficacité opérationnelle optimisée.
- L'assise financière de l'entreprise est stratégique pour pouvoir réaliser les recrutements ou les investissements nécessaires, notamment dans une plateforme informatique temps réel moderne, et pour financer le besoin en fonds de roulement d'une activité en très forte croissance.

- La valeur de l'activité de prestations de services multi-techniques de proximité pour l'entreprise qui les réalise : lorsque l'activité est stratégique pour l'entreprise qui la réalise, celle-ci affecte ses cash-flows au développement de ces activités, maintenant ainsi sa capacité à gagner de nouveaux contrats.

Classification de la concurrence :

- Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs énergie ou d'équipementiers télécoms :

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	--
Assise financière	Valeur de l'activité
++	-

- Les fournisseurs de services multi-techniques intervenant sur les infrastructures ;

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
+	+
Assise financière	Valeur de l'activité
+	-

- Quelques acteurs nationaux, essentiellement en dehors de la France ;

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	+

Assise financière	Valeur de l'activité
-	++

- Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
-	-

Assise financière	Valeur de l'activité
-	++

- SOLUTIONS 30

Densité du réseau	Scalabilité du modèle
++ (FR&BE)	++

Assise financière	Valeur de l'activité
+	++

Aux Etats-Unis, la société Geeksquad, créée en 1994 et rachetée par Best Buy en 2002, a développé une plateforme de services à domicile dédiée à l'installation et la réparation de matériel informatique. Cette société n'est aujourd'hui pas présente sur les marchés du Groupe. Elle compte environ 24.000 employés sur 700 sites aux Etats-Unis.

1.5. Des marchés structurellement porteurs

SOLUTIONS 30 évolue sur des marchés dynamiques dont la structure permet au Groupe de capitaliser sur ses atouts pour acquérir une position solide.

Comme expliqué plus haut, le Groupe intervient à la fois sur des activités d'installation et de maintenance. La contribution normative des activités de maintenance, par nature récurrente, est comprise historiquement entre 60 et 80% du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour ce qui concerne les activités d'installation, la maturité des marchés ciblés diffère d'un pays à l'autre. En effet, alors que les technologies déployées sont sensiblement les mêmes dans toute l'Europe, les décisions d'investissement sont prises à l'échelle nationale, que ce soit par les pou-

voirs publics ou les acteurs privés. C'est un avantage pour le Groupe qui peut se servir de l'expérience acquise dans les territoires les plus avancés pour tester et construire son offre localement avant de la dupliquer ailleurs, de façon encore plus efficace, l'objectif du Groupe étant de déployer son offre de services et son réseau de techniciens sur l'ensemble de ses marchés, dans tous les pays où il est implanté.

Pour refléter cette ambition, le Groupe s'appuie sur une organisation par pays et sur trois secteurs géographiques : la France, le Benelux et les Autres Pays. Le management local est responsable de déployer l'activité du Groupe sur les différents marchés adressables (Télécoms, IT, Energie, Retail, Sécurité et IoT).

En millions d'euros	Normes IFRS		Lux Gaap
	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017
Telecom	267,9	156,2	76,3
IT	44,2	50,3	35,9
Energie	100,9	67,6	47,3
Retail	17,8	18,3	15,5
Sécurité	2,3	2,1	1,5
Internet des objets	1,2	1,9	1,4
Total Chiffre d'affaires France	434,4	296,4	177,9
% du CA Total	63,7%	65,6%	64,8 %
Total Chiffre d'affaires Benelux	125,9	59,6	27,1
% du CA Total	18,5%	13,2%	9,9 %
Total Chiffre d'affaires Autres Pays	121,9	95,7	69,5
% du CA Total	17,9%	21,2%	25,3 %
Total Chiffre d'affaires	682,2	451,8	274,5

1.5.1. Principaux secteurs d'activité

Le présent chapitre présente les marchés sur lesquels le Groupe opère et les territoires géographiques qu'il cible, en mettant l'accent sur les activités à plus fort potentiel :

- **Télécoms :**

Fort de son succès dans le déploiement des réseaux FTTH en France, le Groupe bénéficie de solides références et d'atouts concurrentiels substantiels pour conquérir des parts de marché significatives dans les pays européens où le taux de pénétration de cette technologie est encore faible. L'arrivée des réseaux mobiles de 5ème génération constitue également un relais de croissance important pour le Groupe qui a commencé à déployer son offre sur ce marché.

- **Energie :**

La transition vers la mobilité électrique offre d'importantes opportunités de revenus pour SOLUTIONS 30 qui a développé une offre dédiée à l'installation et à la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment chez les particuliers ou dans les petites entreprises.

- **IT (informatique) :**

SOLUTIONS 30 fournit des services d'assistance informatique à des clients directs entreprises et intervient pour le compte de grands fabricants informatiques auprès de leurs clients. Bien que plus mature, ce marché dispose toujours d'un potentiel de croissance important, et dans un contexte où le télétravail se développe la capillarité du réseau de techniciens SOLUTIONS 30 constitue un atout fort.

- **Internet des objets (IoT) :**

Le Groupe intervient dans l'installation et la maintenance d'objets connectés, tels que les produits Domotique. La maison intelligente constitue en effet un axe de développement important pour le Groupe qui devrait bénéficier de l'augmentation du nombre d'objets connectés au sein des foyers.



Télécoms

Premier marché historique du Groupe, le secteur des télécoms constitue aujourd'hui encore le principal débouché pour le Groupe. Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages. La généralisation de la vidéo sur Internet et l'appétit croissant pour les contenus sont à l'origine de l'explosion du volume de données transportées par les réseaux. Le nombre d'écrans par foyer ne cesse de croître et a déjà plus que doublé en 10 ans. Ces tendances de fonds obligent les opérateurs à adapter leurs infrastructures en permanence pour offrir la couverture réseau la plus large possible et des connexions toujours plus rapides. C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement de la fibre optique (FTTH) en Europe. Toutefois, et bien qu'encouragée à l'échelle européenne et dans les différents pays, l'adoption de la fibre optique par les ménages est encore relativement faible. Dans les vingt-huit états membres de l'Union Européenne, seuls 17 % des foyers sont abonnés. 39% des foyers sont toutefois éligibles à la fibre. Ce qui constitue une opportunité de croissance très significative pour SOLUTIONS 30.

Il existe en outre de très grandes disparités entre les pays dans lesquels SOLUTIONS 30 est présent. L'Espagne a le taux de couverture le plus élevé puisque plus de 50% des foyers sont abonnés à la fibre et que près de 90% des foyers sont éligibles. A l'opposé, moins de 4% des foyers allemands sont abonnés à la fibre optique tandis que 10% des foyers sont éligibles.

A fin décembre 2019, le Groupe réalise 210,0 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le déploiement et la maintenance des connexions FTTH, tandis que l'installation et la maintenance des technologies Internet haut-débit (ADSL, coaxial, etc.) ont représenté 253,9 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Pour renforcer sa position d'acteur de référence dans le secteur et densifier son maillage territorial, le Groupe a réalisé, en 2018 et 2019, plusieurs acquisitions stratégiques :

- Prise de contrôle opérationnel de CPCP, partenaire de rang 1 d'Orange dans le sud-est de la France ;
- Acquisition de 100 % du capital de Sotranasa, prestataire de services de proximité diversifié bien implanté dans le sud et le sud-ouest de la France ;
- Acquisition de Saltó Telecomunicaciones S.L., société espagnole partenaire de rang 1 de Masmovil, et de Grupo Magaez Telecomunicaciones, partenaire de rang 1 de Vodafone en Espagne ;
- Finalisation de l'acquisition à 100 % de Janssens Field Services.
- En Allemagne et en Pologne, le marché est en train de s'ouvrir. La dynamique de croissance pourrait être très favorable, compte tenu du faible taux de pénétration de la technologie FTTH sur ces marchés. Le nombre de foyers éligibles puis abonnés augmentera de façon exponentielle dans les prochaines années.
- En Espagne, le marché est déjà bien établi. Le nombre de foyers éligibles à la fibre est très élevé, ce qui incite les opérateurs à convertir leurs abonnés haut débit au très haut débit pour accélérer leur retour sur investissement ;
- En Italie, le déploiement de la fibre dépendra des discussions en cours entre le gouvernement et les deux principaux opérateurs du pays. SOLUTIONS 30 se tient prêt à intervenir sur ce marché lorsque les discussions auront abouti ;
- Enfin, aux Pays-Bas, il existe des opportunités de consolidation que le Groupe étudie avec attention.

En 2018, le Groupe a signé en Belgique un partenariat structurant avec Telenet qui a donné lieu à la création de Unit-T, une joint-venture détenue à 70 % par SOLUTIONS 30 et à 30 % par Telenet. Unit-T, qui s'appuie sur un réseau de 1 000 techniciens, opère un contrat de services conclu avec Telenet pour un montant annuel de 70 millions d'euros.

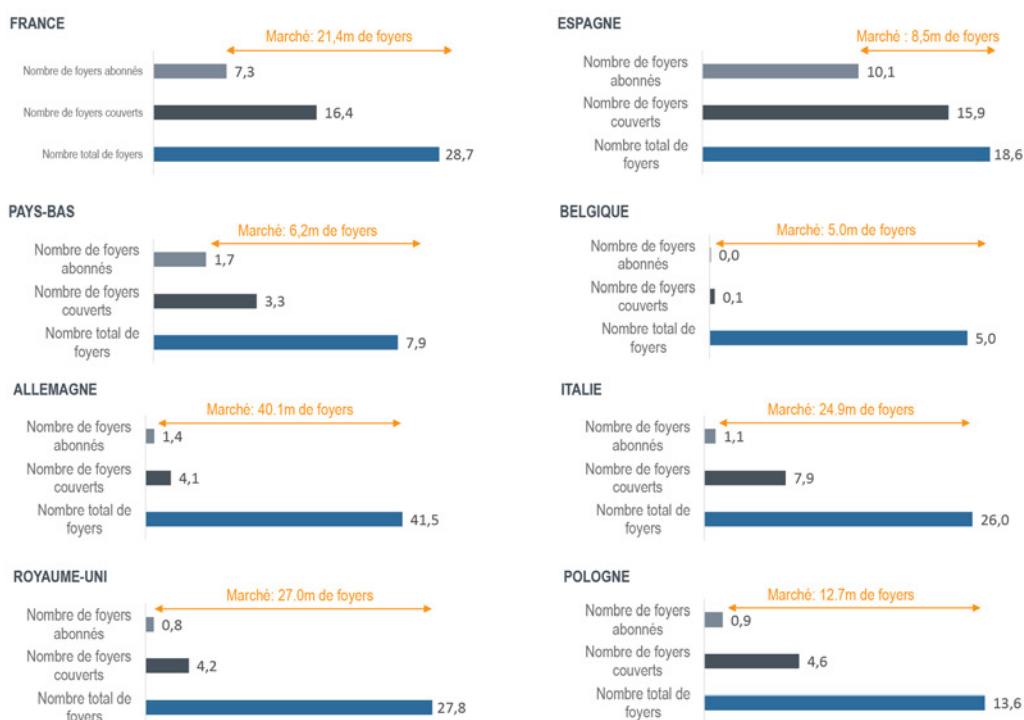
Le secteur des télécoms reste un vecteur de croissance stratégique pour le Groupe :

- En France, où le Groupe a acquis un leadership reconnu, le déploiement du réseau FTTH est soutenu par le Plan France Très Haut Débit du Gouvernement. Sur un total de 28,7 millions de foyers, 16,4 millions de foyers sont éligibles et 7,3 millions de foyers sont effectivement abonnés

Ainsi, sur le marché européen de l'Internet très haut débit, plusieurs tendances ressortent :

- Les incitations publiques devraient soutenir le déploiement de la technologie FTTH dans toute l'Europe ;
- Des opérateurs majeurs devraient basculer, dans les prochaines années, vers la fibre, en remplacement du câble et du réseau cuivre vieillissant ;
- Dans les pays où les opérateurs historiques ont tardé à déployer leurs réseaux FTTH, des opérateurs alternatifs se sont emparés du sujet et ainsi enclenché la transition vers les réseaux FTTH. C'est par exemple le cas en Italie.

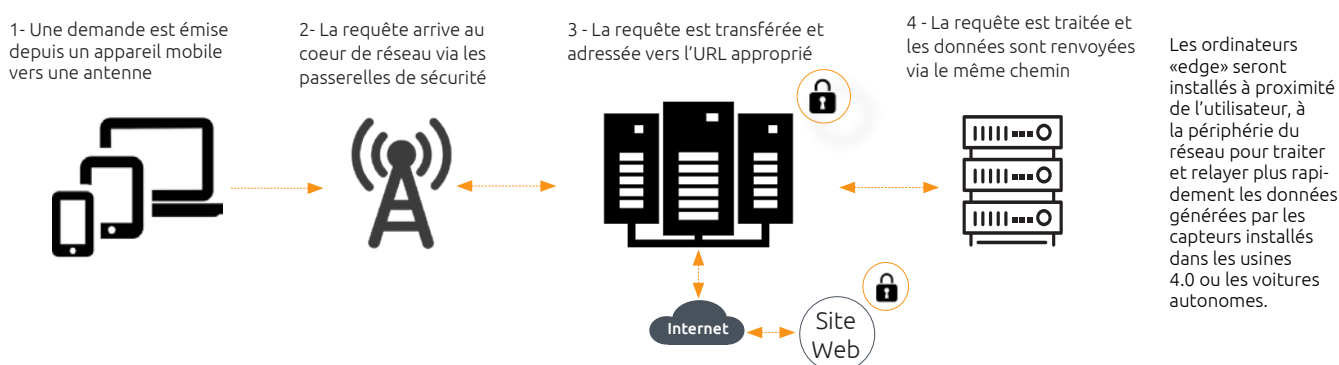
Un marché adressable estimé à 145.8m foyers



Source: FTTH Council Europe

Fort d'un solide positionnement dans les réseaux fixes, le Groupe s'intéresse désormais aux réseaux mobiles alors que le déploiement des réseaux de 5ème génération (5G) est enclenché et a débuté dans certains pays. L'objectif ultime de cette technologie est de permettre l'essor des véhicules autonomes, de rendre la ville intelligente, de mieux gérer les activités industrielles, la logistique et les transports, de développer de nouvelles solutions de télésanté. SOLUTIONS 30 a commencé à travailler dans ce domaine, notamment en Espagne. Le Groupe s'appuie sur son expertise du secteur des télécommunications pour bâtir une offre commerciale compétitive. Il intervient aujourd'hui pour le compte d'équipementiers télécoms en préparant les installations actuelles et en intervenant sur leur mise à niveau.

Demain, les spécialistes pensent que la technologie 5G sera accompagnée du déploiement de beaucoup de petites antennes additionnelles (microcells) et du développement du Edge computing. D'importantes quantités de données seront échangées à travers les réseaux 5G. Pour réduire la latence des échanges, des systèmes informatiques seront déployés dans les stations de base, à proximité des antennes. SOLUTIONS 30 pense être idéalement positionné pour participer au déploiement et à la maintenance de ces systèmes, ayant, de par sa couverture du territoire, un important avantage concurrentiel par rapport aux sociétés informatiques traditionnelles, qui ne disposent pas d'équipes terrain et sont souvent basées dans les zones denses.



Énergie

A fin 2019, le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires Énergie en France dans la pose de compteurs électriques intelligents. SOLUTIONS 30 intervient également dans l'installation de compteurs gaz intelligents mais cette activité reste moins contributive puisque le marché est moins important. Le Groupe dispose d'un solide potentiel de croissance qui s'appuie sur deux axes :

- Le déploiement de compteurs intelligents dans les pays non encore équipés ;
- L'essor de la mobilité électrique et le besoin en bornes de recharge pour véhicules électriques.

Déploiement des compteurs intelligents

Dans le cadre du troisième « paquet énergie », la législation européenne prévoit que les États membres veillent au déploiement des compteurs intelligents sur leurs territoires respectifs. Cette mise en œuvre peut être subordonnée à une évaluation économique positive des coûts et avantages (analyse coût/avantages - ACA) sur le long terme.

En ce qui concerne l'électricité, l'objectif est d'équiper au moins 80 % des consommateurs d'ici à 2020 si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable.

Selon la Commission Européenne, l'engagement des États membres équivaut à un investissement de l'ordre de 45 milliards d'euros pour la mise en place, d'ici à 2020, de près de 200 millions de compteurs électriques intelligents (représentant approximativement 72 % des consommateurs européens) et 45 millions de compteurs à gaz (près de 40 % des consommateurs).

Bien que les estimations varient, le coût d'un compteur intelligent se situe en moyenne entre 200 et 250 euros par

client, tout en offrant un avantage total par consommateur de 160 euros pour le gaz et de 309 euros pour l'électricité, ainsi que des économies d'énergie estimées à 3 %.

En dépit de ces directives, le déploiement effectif des compteurs intelligents dans l'ensemble de l'Union Européenne dépend de critères propres à chaque Etat membre. Parmi ces critères figurent les dispositions réglementaires, les normes disponibles et fonctionnalités recommandées afin d'assurer l'interopérabilité technique et commerciale et de garantir la protection et la sécurité des données.

Ainsi, chaque Etat membre a commencé à déployer ses compteurs intelligents pour l'électricité, mais avec des délais et des objectifs considérablement variables.

Au cours de la dernière décennie, les plans de déploiements de compteurs intelligents ont été motivés par l'objectif évoqué ci-dessus de 80 % de consommateurs équipés d'ici 2020. Toutefois, les déploiements ne se déroulent pas aussi rapidement que prévu, et un rapport de l'Union Européenne publié récemment montre que près de 72 % des ménages et des bâtiments commerciaux disposeront de compteurs électriques intelligents d'ici 2020, en dessous de l'objectif initial.

- Les pays les plus avancés sont l'Italie, la Suède, la Finlande et les Pays-Bas. Ils ont d'ores et déjà atteint l'objectif de 80 % et prévoient un taux de pénétration de 95% d'ici 2020. L'Italie prépare même le déploiement d'une deuxième génération de compteurs intelligents ;
- En France, en Espagne, en Grèce et au Danemark, les déploiements se déroulent à un rythme soutenu et ils devraient atteindre l'objectif de 80 % d'ici 2020 ;

- Ailleurs, les déploiements ont été plus lents et l'objectif de 80 % ne sera pas atteint d'ici 2020 ;
- Quelques pays, dont l'Allemagne, la Belgique et le Portugal, ont choisi de ne pas suivre le plan de l'Union Européenne en raison d'une évaluation économique négative des coûts et avantages et déploient les compteurs intelligents de façon sélective.

En France, SOLUTIONS 30 est, depuis 2015, le premier partenaire d'Enedis, filiale d'EDF, pour l'installation des compteurs électriques intelligents. A noter qu'en France, 95% des compteurs électriques sont exploités par Enedis (anciennement ERDF). Le Groupe déploie environ 26 % des compteurs intelligents électriques dans 22 régions de France métropolitaine. Au total, 35 millions de compteurs intelligents dits «Linky» doivent être installés et, à fin 2019, environ 23 millions le sont. A compter de 2020, SOLUTIONS 30 s'attend à ce que le rythme annuel de déploiement diminue et que les déploiements s'opèrent dans des zones de moins en moins denses. Le chiffre d'affaires de cette activité a atteint un pic en 2019 et sa contribution devrait donc commencer à diminuer sans toutefois impacter la rentabilité.

Compte tenu des options de déploiement retenues à l'échelle nationale, l'Allemagne constitue un relais de croissance significatif pour le Groupe. Le marché allemand de la distribution d'électricité est nettement moins centralisé que le marché français et il n'y a pas d'opérateur national similaire à EDF. En outre, l'Allemagne a opté pour un mode de déploiement sélectif et échelonné dans le temps : l'installation des compteurs intelligents est obligatoire pour les consommateurs de plus de 10 000 KWh/an à partir de 2017, les consommateurs de plus de 6 000 KWh/an à partir de 2020, et seulement ensuite pour tous les ménages. Cette approche plus sélective n'empêche pas les distributeurs d'électricité d'engager leur propre plan de déploiement de compteurs intelligents. Ainsi, SOLUTIONS 30 a remporté en 2019 un contrat auprès du premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz pour l'installation de nouveaux compteurs d'électricité intelligents. Ce premier appel d'offres portait sur 2,3 millions de compteurs. SOLUTIONS 30 a remporté environ 20 % de ce marché dont le déploiement a commencé en janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Ce succès est intervenu alors que le Groupe avait annoncé préalablement avoir été retenu en tant que partenaire d'une phase pilote portant sur l'installation de 44.000 compteurs dans trois länder, le Schleswig-Holstein,

le Brandebourg et la Bavière.

En Italie, aujourd'hui, la quasi-totalité des compteurs intelligents ont déjà été installés. Cependant, ces compteurs sont pour la plupart des compteurs de première génération installés au début des années 2000, avec une durée de vie de 10 à 15 ans. Le déploiement d'une deuxième génération a débuté. Enel prévoit l'installation d'environ 41 millions de compteurs intelligents de nouvelle génération (2.0) sur une période de 15 ans. Environ 32 millions seront dédiés à ce projet de remplacement, tandis que le reste sera consacré aux nouvelles installations et demandes spécifiques de clients. L'investissement global pour le programme est estimé à environ 4 milliards d'euros. SOLUTIONS 30 se tient prêt à capter une part de ce marché.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le changement climatique nécessite d'adopter des comportements éco-responsables et moins polluants. Dans ce contexte, le véhicule électrique est amené à se développer considérablement dans les années qui viennent, d'autant que les principaux constructeurs automobiles se sont engagés à atteindre certains niveaux d'émissions de CO₂, sous peine d'amendes très significatives dès 2021. Si la gamme de véhicules électriques commercialisés s'est considérablement étoffée, le manque de bornes de recharge en freine l'adoption et la pression exercée par les pays sur les constructeurs se répercutera sur les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité qui devront déployer rapidement ces équipements partout en Europe. SOLUTIONS 30 dispose des compétences requises et des agréments pour se positionner sur ce marché grâce à son activité de déploiement des compteurs électriques intelligents.

SOLUTIONS 30 estime que, sur la base des données existantes dans les pays disposant déjà d'un parc significatif de véhicules électriques (Norvège et Pays-Bas), le nombre moyen de chargeurs par véhicule électrique est supérieur à 1,1x.

SOLUTIONS 30 s'est donc positionné sur l'installation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe estime que son modèle lui permet d'être particulièrement compétitif sur le marché de l'installation de bornes à domicile et sur le lieu de travail, l'installation de bornes publiques nécessitant des interventions plus lourdes. Si, pour répondre à la demande de ses clients, le Groupe devait intervenir dans ce segment de marché, il s'efforcera de sous-traiter la partie génie civil.

Part estimée du marché total	Emplacement	Caractéristiques
~ 70%	Domicile	• Installations à domicile, à plus faible coût • Bailleurs et propriétaires de logements • Constructeurs automobiles, bailleurs et propriétaires de flottes
~ 20 %	Travail	• Gestionnaires d'installations et de flottes • Propriétaires des locaux • Recharge de haute qualité / charge rapide • Petits travaux et maintenance
~ 1 %	Stations-services	• Stations-services existantes, autoroutes et autres • Nouvelles stations dédiées aux véhicules électriques • Charge rapide • Petits travaux et maintenance
~9 %	Domaine public	• Municipalités et parkings publics • Gestionnaires de réseaux électriques et de télécommunications • Bornes de recharge en AC et DC • Installation et services complets

Le Groupe a signé ses premiers contrats de service dans ce secteur. Il est par exemple partenaire d'Enel en Italie où il assure la maintenance des installations actuelles. Il est partenaire de référence d'EDF pour le déploiement de son "plan mobilité électrique" en Europe et interviendra notamment sur l'installation et la maintenance des bornes à domicile et dans les petites entreprises. Le Groupe a également signé un partenariat paneuropéen avec Alfen, fabricant de bornes de recharge ou encore avec EV Box, filiale d'Engie dédiée à la fourniture de solutions pour la recharge des véhicules électriques. Enfin, SOLUTIONS 30 intervient auprès de groupes pétroliers et de constructeurs automobiles qui souhaitent déployer des bornes dans leurs stations-services, leurs concessions ou chez leurs clients. Le modèle économique de ce secteur est en train de se mettre en place et le Groupe est positionné auprès de la majeure partie des acteurs susceptibles d'y jouer un rôle clé.

SOLUTIONS 30 s'attend à une croissance durable et significative du marché des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les années à venir. En France, le ministère de l'Economie et des Finances estime que d'ici 2022, plus de 700.000 bornes seront installées, dont plus de 600.000 à domicile et 75.000 dans les entreprises. D'ici 2030, environ 4 millions de bornes seront installées en France, dont plus de 3,5 millions à domicile et 600.000 dans les entreprises.

A l'échelle européenne, le Groupe estime que d'ici 2025, plus de 6 millions de chargeurs seront installés, et 15 millions d'ici 2030. McKinsey évalue le montant des investissements nécessaires à environ 17 milliards de dollars US en Europe, sur la période 2020-2030. Le Groupe SOLUTIONS 30 estime bénéficier des atouts nécessaires pour adresser ce marché dans tous les pays où il est présent.



IT (Informatique)

SOLUTIONS 30 offre deux types de prestations dédiées à l'assistance informatique :

- Des services d'interventions sur site pour installer, configurer et déployer des solutions IT intégrées, puis réaliser des opérations d'assistance ou de maintenance :
 - Déploiement, maintenance (MCO) et Assistance informatique sur site ou en atelier de tout type de devices, matériels informatiques ou réseaux, équipements multimédias ;
 - Gestion du poste de travail (IMAC - Installation, Mouvement, Ajout, Changement).
- Des kiosques de service (« Service Desks ») intégrés aux sites des clients et permettant d'apporter un service d'ultra-proximité en instantané :
 - Support multi-devices de proximité : traitement des demandes et incidents sur l'environnement de travail ;
 - Maintenance préventive et curative sur matériels informatiques et multimédia ;
 - Prestation sur-mesure VIP / Etat-Major : assistance téléphonique et physique (même au domicile) 7 jours/7 et 24 heures/24.

Sur ce marché plus concurrentiel, SOLUTIONS 30 s'appuie sur un maillage territorial dense de techniciens itinérants

et des outils de gestion performants qui lui permettent de garantir des délais d'intervention courts, ainsi que des tarifs compétitifs. Le Groupe cible prioritairement des entreprises disposant d'un grand nombre de sites à l'échelle d'un territoire (réseaux bancaires, acteurs de la grande distribution,...) ou ayant de forts besoins en matière de proximité clients et interventions à domicile (distributeurs de produits high-tech et multimédia), et se positionne auprès de fabricants de matériels informatiques afin de réaliser leurs prestations de maintenance.

Pour mener à bien ses missions, SOLUTIONS 30 bénéficie des effets d'échelle qui découlent de son organisation et s'appuie notamment sur :

- Les centres logistiques qui permettent de réaliser différentes prestations, de réception/envoi de matériel, mais aussi de contrôle, réparation, configuration ou paramétrage d'équipements, et qui abritent les stocks délocalisés des clients afin de garantir des délais d'intervention rapides.
- Les centres d'appels, dans les pays d'implantation du Groupe mais aussi au Maghreb et en Europe de l'Est qui assurent la planification des rendez-vous, le support technique de premiers niveaux, le diagnostic à distance.
- Les outils informatiques propriétaires qui permettent d'automatiser et suivre un grand nombre de tâches, et enrichissent l'expérience utilisateur.

Ce marché est relativement mature mais de nouveaux besoins apparaissent. Le cloud, la multiplication des équipements, la mobilité font évoluer les besoins des utilisateurs. Demain, les objets connectés et le « edge computing », les services applicatifs qu'il offre mais aussi et surtout les dispositifs périphériques qu'il requiert généreront de nouveaux besoins et de nouvelles opportunités pour l'activité IT de SOLUTIONS 30. Au-delà de l'installation de nouveaux périphériques, il faudra être en mesure d'assurer la maintenance de ces dispositifs rapidement, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. C'est justement le cœur de métier de SOLUTIONS 30 qui saura alors déployer les compétences nécessaires pour capter de nouvelles opportunités de développement.



Internet des Objets (IoT)

La montée en puissance de l'Internet des Objets offre un potentiel de croissance significatif pour SOLUTIONS 30 puisque tout objet connecté nécessite installation physique et maintenance.

Industrie 4.0, Smart City, Smart Building, Smart Home, véhicules autonomes, santé connectée sont autant de concepts qui commencent à prendre corps au fur et à mesure que les technologies deviennent plus abordables et plus largement disponibles. Ces progrès technologiques sont sources de gains de productivité dans les entreprises tandis que, pour les particuliers, ils offrent des bénéfices majeurs, que ce soit en termes d'économies, de santé ou de sécurité. Ainsi, Gartner estime que le nombre d'objets connectés devrait tripler entre 2018 et 2023, pour atteindre 43 milliards. IDC prévoit que l'investissement dans l'Internet des Objets augmentera à un taux moyen de 13,6 % par an jusqu'en 2022.

Le marché de l'Internet des Objets

Technologie	Description	Taille de marché	Perspectives de croissance	Maturité de la technologie
Applications Business	Fonctionnalités transformant des données et informations en outils à valeur ajoutée (tableau de bord dynamique, application mobile, logiciel intégré...).			
Plateforme d'activation & cloud	Plateformes de gestion des appareils (y compris protection des terminaux et gestion des accès) pour obtenir, importer et traiter les données. Applications d'analyse et de visualisation (y compris intelligence artificielle) pour la production d'informations ou de rapports et la gestion d'événements complexes.			
	Cloud computing Traitement des données (généralement en temps réel) au sein d'une ferme de serveurs centralisée ou en edge Stockage et intégration des données à l'aide de protocoles standard.			
Connectivité	Transmission de données et fonctions basiques de connectivité avec les réseaux cellulaires, réseaux étendus à basse consommation et réseaux sans fil locaux.			
Devices	Appareils connectés (ex: voitures, bâtiments, équipements divers et vêtements) Capteurs fournissant des informations environnementales (ex: température, pression, mouvement, pollution...) et actionneurs.			



Faible



Elevé



Très forte croissance



Forte croissance

Source : McKinsey

L'Internet des Objets recouvre un nombre très large d'applications puisqu'aujourd'hui « tout » est connecté. Le Groupe SOLUTIONS 30 est présent dans ce domaine et accompagne plusieurs grands acteurs parmi lesquels un opérateur de télécommunications qui déploie une offre « maison connectée », le leader mondial de la vente en ligne, un fabricant de dispositifs médicaux connectés, un fabricant de solutions domotique. Ce secteur constitue une réserve de croissance importante pour le Groupe qu'il est aujourd'hui encore difficile d'évaluer avec précision.

1.5.2. Secteurs géographiques

Le Groupe SOLUTIONS 30 est, selon ses propres estimations, le premier acteur indépendant en France dans l'uni-

vers des services multi-techniques de proximité, tant dans le domaine des télécommunications que de l'énergie.

Au-delà de la France, le Groupe est présent dans huit pays : Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Portugal, Italie et Pologne.

Dans tous ces pays, le Groupe souhaite dupliquer le modèle français, plus mature. Les sous-jacents de ces marchés sont similaires avec une tendance forte à l'externalisation des services de proximité. Le Groupe estime qu'il est aujourd'hui le premier acteur indépendant dans l'ensemble des pays où il est présent, même s'il n'a pas encore atteint une taille critique cible en dehors de la France et du Benelux.

Ces trois dernières années, la répartition du chiffre d'affaires par pays était la suivante :

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2019	Exercice clos 31 décembre 2018	Exercice clos 31 décembre 2017 (Lux Gaap)
Total Chiffre d'affaires France	434,4	296,4	177,9
Belgique / Luxembourg / Pays-Bas	125,9	59,6	27,1
Allemagne	60	55,2	41,4
Espagne	29,2	12,2	10,0
Italie	31,2	28,3	18,1
Pologne	1,5	-	-
Total Chiffre d'affaires International	247,8	155,4	96,6
Total Chiffre d'affaires	682,2	451,8	274,5

France

En 2019, SOLUTIONS 30 a connu une croissance significative de son chiffre d'affaires en France, avec une croissance de près de 57 %. Le marché Français reste très dynamique et offre un potentiel de croissance toujours soutenue dans chaque secteur d'activité. Le Groupe détient des positions dominantes avec des parts de marché d'environ 35 % dans le déploiement de la fibre et de 26 % dans l'installation de compteurs intelligents. La prise de contrôle de CPCP et de Sotranasa a permis au Groupe de renforcer ses positions :

- Créée en 1974, Sotranasa réalisait un chiffre d'affaires de 49,2 millions d'euros en 2017. Présent aux côtés des plus grands opérateurs télécoms et figurant parmi les pionniers du déploiement FTTH en France, Sotranasa est un acteur renommé dans le Sud-Ouest de la France. Depuis 2006, la société travaille également dans le secteur de l'énergie et compte parmi ses clients Enedis et GRDF.
- CPCP est spécialisé dans le déploiement FTTH en France. la prise de contrôle opérationnel de CPCP a permis à SOLUTIONS 30 de renforcer sa position dominante sur un marché en pleine croissance et de compléter son offre de services dans les réseaux fixes et mobiles. CPCP réalisait un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros en 2017.

Longtemps intégrés aux organisations des grands groupes français, les services de proximité sont de plus en plus externalisés. Si le marché français reste encore très fragmenté avec de nombreux acteurs régionaux et très peu d'acteurs nationaux, la consolidation est engagée sous l'impulsion des clients qui cherchent à réduire le nombre de leurs partenaires.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification géographique, le Groupe SOLUTIONS 30 s'est implanté dans différents pays européens, de manière sélective et en se basant sur sa capacité à y dupliquer le modèle économique établi en France. Comme indiqué plus haut, parmi les principaux critères d'entrée sur un marché figurent la taille du pays, la densité de population, la capacité du Groupe à y accompagner des clients existants, ainsi que la maturité de certains marchés clés tels que le déploiement FTTH.

En 2019, la part du chiffre d'affaires réalisée à l'extérieur de la France était de 36 %. SOLUTIONS 30 s'attend à ce que cette part continue de croître à l'avenir.

Benelux

En Belgique, SOLUTIONS 30 est devenu l'un des principaux acteurs du marché des services de proximité dans le secteur des télécommunications grâce à l'accord d'externalisation signé avec Telenet et à la création de Unit-T. Unit-T est une joint-venture dans laquelle SOLUTIONS 30 détient 70 % et Telenet 30 %. Unit-T a été créé en 2018 et emploie plus de 1.000 personnes.

Unit-T dispose d'un potentiel de croissance important, auprès de Telenet bien sûr mais également auprès d'autres clients.

La Belgique lance en 2020 des plans de déploiement FTTH et compteurs intelligents. SOLUTIONS 30, fort de solides références et d'un maillage territorial dense, est bien positionné pour jouer un rôle important sur ces marchés.

Aux Pays-Bas, SOLUTIONS 30 cherche à renforcer sa présence et sa couverture du territoire. En 2019, le Groupe a acquis 51% d'I-Holding BV, société mère d'I-Projects Group. S'appuyant sur un réseau de 130 techniciens, cette société réalise un chiffre d'affaires de près de 11 millions d'euros. Créée en 2013, I-Projects Group propose, comme SOLUTIONS 30, une large gamme de services de proximité dans des secteurs d'activité diversifiés : télécommunications, IT, énergie, retail, sécurité. I-Projects Group s'est développée rapidement sur des marchés stratégiques, en particulier l'installation des compteurs intelligents. Dans le domaine de la fibre optique, I-Projects Group travaille auprès des principaux acteurs du marché et son rapprochement avec SOLUTIONS 30 devrait lui permettre de renforcer ses parts de marché. Avec 20% de foyers connectés en 2018 et un triplement du nombre d'abonnés attendu d'ici 2025, les Pays-Bas constituent une réserve de croissance significative pour le Groupe alors qu'une deuxième vague de déploiement des réseaux FTTH s'amorce. La position d'I-Projects Group sur des activités diversifiées lui permet en outre de disposer des accès aux marchés de demain : déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et installation des objets connectés qui seront au cœur des « smart cities ». L'acquisition d'I-Projects Group permet donc au Groupe SOLUTIONS 30 de consolider sa base de développement aux Pays-Bas et d'offrir à sa nouvelle filiale les ressources nécessaires pour concrétiser son potentiel.

Autres Pays

En Allemagne, SOLUTIONS 30 est principalement présent dans le domaine des télécommunications, de l'énergie et du support informatique. Le Groupe est entré sur le marché allemand en 2013 avec l'acquisition de B+F, suivie de l'acquisition de Connecting Cable en 2014. Le Groupe a ensuite élargi son empreinte régionale et consolidé son positionnement en rachetant ABM en 2017.

SOLUTIONS 30 fournit des activités d'installation et de maintenance aux trois plus grands opérateurs télécoms du pays. C'est un atout considérable dans un marché en cours de transformation à la suite de l'acquisition de Unitymedia, 3ème opérateur du pays, par Vodafone, 2ème opérateur. Dans ce contexte, SOLUTIONS 30 anticipe un environnement de marché de plus en plus favorable en Allemagne et une augmentation des investissements dans les infrastructures Internet très haut débit (FTTH) à partir de 2020. En 2019, moins de 2 % des ménages allemands bénéficiaient d'une connexion Internet haut débit. Tous les principaux opérateurs de télécommunications ont annoncé des programmes d'investissement dans le déploiement FTTH. Selon le FTTH Council Europe, l'Allemagne devrait compter 10,5 millions d'abonnements FTTH d'ici 2025, soit une augmentation de plus de 1.000% par rapport à 2018.

Dans le secteur de l'énergie, SOLUTIONS 30 a signé un contrat important au 2ème semestre 2019 avec le premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz. SOLUTIONS 30 assurera le déploiement d'un peu plus de 450 000 compteurs électriques intelligents à partir de janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Le Groupe s'attend à ce que de nouvelles tranches de déploiement soient lancées à intervalles réguliers au cours des prochaines années.

En Espagne, SOLUTIONS 30 a développé sa présence grâce à l'acquisition de Salto Telecomunicaciones et de Grupo

Magaez en 2018. Le Groupe a renoué avec la croissance en Espagne après un ralentissement conjoncturel important et souhaite désormais renforcer sa position auprès des principaux opérateurs du pays. Le Groupe entend continuer de concilier croissance organique et externe en menant une stratégie d'acquisitions ciblées dans un marché très fragmenté.

L'acquisition de Salto Telecomunicaciones S.L. (10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018, 90 personnes), partenaire de Masmovil 4ème opérateur de télécommunications du pays a permis à SOLUTIONS 30 d'élargir son offre et son portefeuille clients. L'acquisition de Grupo Magaez Telecomunicaciones (2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018) permet quant à elle au Groupe d'intégrer une activité de déploiement FTTH pour le compte de Vodafone en Andalousie, en Estrémadure, à Madrid et à Barcelone.

En 2019, le Groupe a également signé en Espagne l'acquisition de Provisiona, une société réalisant 3 millions d'euros de chiffre d'affaires et employant 42 personnes. Cette société est spécialisée dans le management de programmes de déploiement dans le domaine des réseaux mobiles où elle opère pour le compte des deux principaux équipementiers européens, Ericsson et Nokia. C'est une acquisition stratégique pour le Groupe qui a ainsi pu commencer à concrétiser son ambition de se positionner dans le marché de la 5G en Europe. A la date du présent rapport, SOLUTIONS 30 travaille sur la mise à niveau des installations existantes en vue de l'arrivée de la 5G et intervient sur 50 à 60 sites par semaine.

En Italie, SOLUTIONS 30 a remporté son premier contrat de maintenance pour des bornes de recharge de véhicules électriques. Enel, premier producteur d'électricité du pays, a attribué au Groupe un contrat pour la maintenance d'environ 30 % de ses bornes de recharge existantes. Ce premier contrat renforce les ambitions de SOLUTIONS 30 sur un secteur qui, comme expliqué plus haut, devrait connaître une croissance significative dans les années à venir.

En 2019, le Groupe s'est implanté **en Pologne**. La Pologne offre des fondamentaux de marché très attractifs, que ce soit en termes de taille, de densité de population ou de marché puisque le pays investit en continu dans son infrastructure numérique.

En septembre, SOLUTIONS 30 a signé l'acquisition des activités de services de proximité de Sprint dans les télécoms en Pologne. Cette opération a permis au Groupe de sécuriser son implantation sur un territoire à fort potentiel en disposant immédiatement d'un réseau de 300 techniciens couvrant le nord du pays et réalisant 8 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Le périmètre d'acquisition intègre les activités de déploiement de connexions haut débit et fibre, ainsi que la filiale de Sprint, Telekom Usługi, en charge des activités de maintenance pour le compte d'Orange qui a racheté l'opérateur national polonais en 2002. Cette activité est consolidée dans les comptes de SOLUTIONS 30 depuis le 1er novembre 2019.

Dans la continuité de cette première opération, SOLUTIONS 30 a acquis des actifs de la société polonaise Elmo, partenaire privilégié d'Orange dans le domaine de l'Internet haut-débit. Cette deuxième opération accélère l'expansion du Groupe en Pologne et renforce son maillage territorial grâce à un réseau de 620 techniciens qui assurent l'installation, le service et la maintenance de près de 900 000 accès Internet haut-débit, dans l'est et le nord-est de la Pologne. Les actifs acquis représentent un chiffre d'affaires annuel de 15 millions d'euros et sont consolidés dans les comptes de SOLUTIONS 30 à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, SOLUTIONS 30 dispose d'un réseau de 920 techniciens en Pologne, capable d'intervenir au nord et à l'est du territoire, dans le domaine de l'Internet haut-débit (ADSL) et très haut-débit (Fibre). Le nombre de foyers connectables à la fibre augmente significativement en Pologne pour un taux d'adoption encore relativement bas, ce qui permet d'envisager un potentiel de marché significatif dans un pays qui compte 38 millions d'habitants.

1.6. Informations extra-financières

Contribution à une économie plus durable

La transition vers un monde plus durable nécessite une prise de conscience collective et l'engagement de toutes les parties prenantes. Les technologies numériques permettent d'adopter des comportements plus responsables et un mode de consommation plus raisonné : la maison

connectée, la ville intelligente, les véhicules électriques favorisent les économies d'énergie et contribuent à la préservation des ressources naturelles. En aidant ses clients et les clients de ses clients à déployer et s'approprier des technologies qui permettent de réduire leur empreinte environnementale, SOLUTIONS 30 contribue à l'essor d'une économie plus durable et responsable.



Compteurs intelligents

SOLUTIONS 30 est le principal installateur de compteurs intelligents en Europe. L'Union Européenne estime à 3% la réduction de la consommation d'énergie après installation de compteurs intelligents.



Bornes de recharge

SOLUTIONS 30 assure l'installation et la maintenance de bornes de recharge de véhicules électriques. En prenant une position forte sur ce marché, SOLUTIONS 30 devient un maillon clé de la mobilité électrique.



Ville connectée

La ville connectée passera par le déploiement de la 5G, segment de marché sur lequel SOLUTIONS 30 se positionne. La ville intelligente, en permettant une meilleure gestion de la circulation et des réseaux électriques pourrait générer 160 Md\$ d'économies et contribuer à la baisse de la facture énergétique.

Mais SOLUTIONS 30 ne se contente pas d'assister ses clients sur la voie d'un avenir plus durable. Le modèle SOLUTIONS 30 favorise également l'adoption de comportements plus responsables : l'emploi de techniciens intervenant à proximité de leur domicile et l'optimisation permanente des plannings d'interventions visent à diminuer les kilomètres parcourus et donc à réduire l'empreinte carbone.

SOLUTIONS 30, employeur engagé dans la formation

Le Groupe emploie près de 6 300 collaborateurs à fin 2019, contre 5 000 un an plus tôt. Avec des effectifs en croissance de 24% sur un an, SOLUTIONS 30 figure parmi les recruteurs les plus importants dans certaines régions. Pour accompagner sa croissance et intégrer sans cesse de nouvelles compétences, le Groupe déploie un vaste programme de formation qui lui permet d'intégrer des jeunes non diplômés ou des personnes en reconversion professionnelle dont les taux d'employabilité augmentent ainsi très significativement. Le système de rémunération, qui intègre une importante part variable fonction de l'atteinte d'objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs, encourage l'autonomie et la prise d'initiative, dans le respect des valeurs du Groupe en tête desquelles figure le service client. La forte croissance crée un environnement de travail stimulant et favorise l'évolution interne.

En 2019, 172 029 heures de formation ont été dispensées, dans les centres de formation de SOLUTIONS 30, en e-learning, ou en collaboration avec les clients ou les collectivités locales (Pôle Emploi).

Cadre et politique RSE

SOLUTIONS 30 aspire à être une entreprise citoyenne et responsable par la mise en place d'une approche holistique en matière de politique environnementale, sociale et de gouvernance, pour tenir compte de toutes ses parties prenantes.

SOLUTIONS 30 reconnaît la nécessité d'aller plus loin et a commencé à mettre en place des ressources supplé-

mentaires dédiées à cette tâche. Il a ainsi créé un comité directeur dédié aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Supervisé par le Président du Directoire, ce comité est composé d'un membre du Comité Exécutif, d'un membre de l'équipe relations investisseurs et de responsables opérationnels. Il peut s'appuyer sur des effectifs supplémentaires lorsque nécessaire. SOLUTIONS 30 dispose de ressources internes et d'experts capables d'assister le comité directeur sur les sujets qu'il soulève et qui doivent être mis en place dans le Groupe. Dans le même temps, les managers opérationnels des différents pays sont informés et sensibilisés sur leur rôle et leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la politique RSE du Groupe.

Dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable, SOLUTIONS 30 s'engage à mettre en œuvre une stratégie fondée sur les six principes suivants :



Les six principes qui guident la démarche de développement durable du Groupe ont été définis après analyse des

enjeux essentiels. Ces enjeux sont définis comme étant ceux sur lesquels l'impact économique, social ou environnemental de SOLUTIONS 30 est le plus élevé ou l'influence sur la prise de décision des parties prenantes est la plus importante.

Les parties prenantes de SOLUTIONS 30 dans le contexte de ce qui précède sont définies comme suit : 1) clients, 2) utilisateurs (clients des clients), 3) employés, 4) actionnaires, 5) fournisseurs, y compris sous-traitants, 6) organismes de contrôle et gouvernements, et 7) les communautés auxquelles le Groupe appartient.

La définition des enjeux matériels de l'approche développement durable du Groupe suit des pratiques reconnues, basées sur des standards internationaux.

Revue des engagements 2019

SOLUTIONS 30 travaille à l'amélioration de sa propre politique RSE et du reporting associé, et a mis en place au cours de l'exercice 2019 un plan d'actions.

En 2019, les efforts du Groupe ont été centrés sur trois axes principaux :

- La mise en place des structures organisationnelles nécessaires à l'amélioration de la performance RSE et au reporting associé ;
- L'amélioration de la Gouvernance du Groupe ;
- La sécurité des données.

Dans le cadre de sa démarche visant à mieux prendre en compte les questions de RSE, SOLUTIONS 30 a obtenu plusieurs certifications, en particulier :

- EcoVadis, la plateforme qui évalue le Responsabilité Sociétale des Entreprises, a attribué le niveau « Argent » au Groupe SOLUTIONS 30. Le Groupe a obtenu le score de 50/100 (contre 42/100 en 2018), ce qui lui permet de rejoindre les 28 % d'entreprises les mieux notées dans son secteur d'activité. Cette note est déterminée en fonction de la performance de l'entreprise sur quatre thèmes : l'Environnement, le Social & Droits de l'Homme, l'Éthique et les Achats Responsables.
- Pour la campagne Gaïa 2019, SOLUTIONS 30 a atteint un score de 108/230. Gaïa évalue les entreprises selon leur niveau de performance et de transparence en matière d'impact environnemental et sociétal, et de gouvernance. Ces évaluations participent aux décisions d'investissement des sociétés de gestion.



En outre, SOLUTIONS 30 a obtenu plusieurs certifications ISO en 2019 :

- ISO 45001:2018 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail) attribué aux sites français du Groupe ;
- ISO/IEC 27001:2013 (systèmes de management de la sécurité des informations) attribué au siège social du Groupe et à ses filiales en France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique et Allemagne.

La sécurité des données est d'une importance capitale pour le Groupe, compte tenu du traitement d'informations personnelles et de données clients sensibles. Le Groupe a revu début 2019 ses politiques de gestion des données et les a uniformisées à l'échelle du Groupe. Un système normalisé de déclaration des incidents a été mis en place, incluant le mode de remontée des informations vers la hiérarchie et le reporting associé.

La personne en charge de la protection des données n'a eu connaissance d'aucun incident en matière de RGPD en 2019.

SOLUTIONS 30 continue de travailler sur la mise en place d'un reporting ESG plus complet.

Initiatives RSE lancées en 2019

Plusieurs projets ont été lancés en 2019 et de nouvelles politiques mises en œuvre en 2020, dont notamment la politique de Droits Humains, le Code de conduite du Groupe et la politique Santé et Sécurité :

- Politique Droits Humains : SOLUTIONS 30 s'engage à préserver les droits de toutes les personnes travaillant pour le Groupe directement ou indirectement. Le Groupe a adopté une politique Droits Humains, qui contient les principes fondamentaux qu'il intègre dans ses activités, ses politiques et ses systèmes. Cette politique est assise sur des normes universellement acceptées : la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU) ; les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) - Nos 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138, 182 - et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ; La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Mise à jour du Code de conduite du Groupe et du Code de conduite des fournisseurs : SOLUTIONS 30 croit en l'intégrité de son organisation et en la réputation de ses employés, fournisseurs et sous-traitants en matière de conduite et d'éthique professionnelle. Le Groupe est engagé dans la préservation de son intégrité et de sa réputation. Le Code de conduite du Groupe et le Code de conduite des fournisseurs mis à jour fixent les normes éthiques attendues pour les membres du personnel, ainsi que pour les fournisseurs et les sous-traitants. Ces politiques suivent désormais les mêmes principes directeurs et la même structure. Le Groupe a également adopté une politique de lutte anticorruption rigoureuse dans le cadre du Code de conduite mis à jour.

Les Politiques ci-dessus sont accessibles sur le site Internet du Groupe.

1.7. Facteurs de risque propres à la Société

Le Groupe SOLUTIONS 30 a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a à ce jour pas d'autres risques significatifs applicables en dehors de ceux énoncés ci-après. Les risques mentionnés ci-après sont dits « résiduels », c'est-à-dire intégrant les mesures en place au niveau de SOLUTIONS 30 visant à les réduire.

Segmentation et principe de hiérarchisation des risques

Pour parvenir à ce qui suit, les équipes financières et juridiques

internes ont travaillé sur l'identification et la hiérarchisation des risques spécifiques applicables à SOLUTIONS 30, selon une approche en deux dimensions : probabilité de survenance de l'évènement (« P ») et conséquence financière possible en cas de survenance dudit évènement (« I »).

De fait, chacun des risques identifiés par SOLUTIONS 30 a été noté selon ces deux critères P et I (entre 1 et 5), avec pour résultat une notation correspondant au produit $I \times P$.

P=5	5	10	15	20	25	Echelle de Risques ● Très faible ● Faible ● Moyen ● Elevé ● Très élevé
P=4	4	8	12	16	20	
P=3	3	6	9	12	15	
P=2	2	4	6	8	10	
P=1	1	2	3	4	5	
Probabilité/ Impact	I = 1	I = 2	I = 3	I = 4	I = 5	

SOLUTIONS 30 a défini ses échelles de gradation selon ce qui suit :

- Probabilité : 1 fois tous les 15 ans → Exceptionnel
 1 fois tous les 10 ans → Peu probable
 1 fois tous les 3 ans → Probable
 1 fois tous les 12 mois → Très probable
 1 fois tous les 6 mois → Quasi certain

- Impact :

Impact de moins de 0,3 point de pourcentage (pp) sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact très faible

Impact compris entre 0,3 et 1 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact faible

Impact compris entre 1 et 3 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact moyen

Impact compris entre 3 et 5 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact élevé

Impact de plus de 5 pp sur le ratio résultat net consolidé sur chiffre d'affaires du Groupe : Impact très élevé

In fine, SOLUTIONS 30 met en avant six risques distincts tangibles, selon la segmentation et la hiérarchisation suivantes :

- Risques Stratégiques :
 - o Risques liés à la politique de croissance externe (intégration) et risques correspondant à d'éventuelles dépréciations de goodwill : Risque Faible
- Risques Opérationnels :
 - o Risques liés à la dépendance à certains grands clients : Risque Moyen
 - o Risques liés à la dépendance aux Top Managers : Risque Faible

- o Risques liés aux recrutements et à la gestion des équipes opérationnelles : Risque Faible
- o Risques liés au bon fonctionnement des systèmes internes / Infrastructures informatiques : Risque Faible

- Risques liés aux marchés adressés :

- o Risques liés à l'impact de décisions politiques des pays adressés par SOLUTIONS 30 en ce qui concerne les grands programmes de déploiement d'infrastructures technologiques (FTTH, 5 G, Bornes de recharges électriques, etc) : Risque Moyen

D'autres risques ont été identifiés (concurrence, dépendance à certains fournisseurs, risque de taux d'intérêt, etc) et analysés. Ceux-ci ont toutefois été jugés non suffisamment significatifs en termes de probabilité et d'impacts à l'échelle du Groupe pour être repris dans les pages ci-après.

1.6.1. Risques stratégiques

Risques liés à la politique de croissance externe (intégration) et risques correspondant à d'éventuelles dépréciations de goodwill (risque faible)

Au cours de son développement, le Groupe a régulièrement combiné croissance organique et croissance externe. Ainsi, depuis sa création, SOLUTIONS 30 a pu réaliser une trentaine d'opérations de croissance externe, et ce afin de densifier son maillage géographique dans une région donnée, afin d'accéder à de nouveaux marchés, ou encore afin d'adresser de nouveaux grands clients / donneurs d'ordres.

La réalisation d'opérations de croissance externe comporte certains risques : difficulté d'intégration, départ d'hommes clefs au sein de l'entité reprise, perte de clientèle, découverte de litiges, etc. Le Groupe maintient toujours une vigilance forte pour les opérations de croissance externe qu'il serait susceptible d'engager et procède à

une rigoureuse étude préalable de chaque dossier (phase de due diligences). Par ailleurs, SOLUTIONS 30 associe régulièrement les managers clefs des entreprises reprises à sa stratégie de croissance, leur offrant ainsi des perspectives de carrières motivantes, emportant ainsi l'adhésion des personnes en question à son projet d'entreprise. Ces approches permettent au Groupe de limiter les risques correspondants : risques quant à la qualité des actifs acquis et risques résultant du processus d'intégration des cibles au sein du Groupe.

Au-delà des risques opérationnels résultant de cette stratégie volontariste en matière de croissance externe, SOLUTIONS 30 peut également être exposé à des conséquences financières négatives que pourraient engager d'éventuelles dépréciations de goodwill.

Le goodwill est un écart d'acquisition positif, appelé également survaleur. Un écart d'acquisition naît de la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés d'une société cible acquise. L'écart peut être positif (goodwill) ou négatif (badwill).

Alors que le poste de goodwill / écarts d'acquisition faisait l'objet historiquement de dépréciations annuelles régulières selon les normes comptables luxembourgeoises, l'application par SOLUTIONS 30 à compter de l'exercice 2019 des normes IFRS a pour effet que ces goodwills ne sont plus amortis, conformément aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Toutefois, ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. En cas de perte de valeur, si la valeur recouvrable du goodwill est inférieure à sa valeur comptable (à l'issue du test de dépréciation), celle-ci est inscrite en résultat.

Au 31 décembre 2019, le montant total des écarts d'acquisition au bilan du Groupe s'élève à 55,0 millions d'euros, soit environ 8,5 % du total du bilan consolidé de SOLUTIONS 30. Le Groupe procède généralement à des acquisitions de sociétés de taille moyenne, compte tenu du marché très fragmenté dans lequel SOLUTIONS 30 opère, et valorise ces sociétés sur la base de multiples conservateurs dans la mesure où il est peu fréquent que SOLUTIONS 30 se retrouve en concurrence avec d'autres acheteurs potentiels. De ce fait, les montants unitaires des transactions demeurent relativement limités et la constatation éventuelle d'une dépréciation sur une opération aurait un impact faible sur les résultats consolidés du Groupe.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 2

1.6.2. Risques opérationnels

Risques liés à la dépendance à certains grands clients (risque moyen)

SOLUTIONS 30 bénéficie depuis plusieurs années d'une croissance notable de ses activités, en particulier dans le cadre des contrats de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs d'énergie, dont Linky en France.

De fait, les principaux clients du Groupe sont aujourd'hui essentiellement soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Telenet...), soit des opérateurs du monde de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon...), acteurs investissant massivement sur des grands programmes de déploiement d'infrastructures techniques.

Au titre de l'exercice 2019, les 3 premiers clients du Groupe étaient adressés, pour le 1er sur des prestations Télécoms (volume d'activité 2019 de 137,2 millions d'euros, soit 20,1 % du total de l'activité du Groupe), pour le 2ème également sur des prestations Telecom (volume d'activité 2019 de 91,2 millions d'euros, soit 13,3 % du total de l'activité du Groupe) et enfin pour le 3ème sur des prestations Énergie (volume d'activité 2019 de 81,7 millions d'euros, soit 12,0 % du total de l'activité du Groupe).

Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux. La perte d'un de ces clients majeurs pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe SOLUTIONS 30. Néanmoins, le Groupe considère qu'il gère ce risque par la qualité de ses services et le suivi du taux de satisfaction de ses clients. Par ailleurs, la mise en place d'interfaces techniques complexes entre les systèmes d'information des clients majeurs du Groupe et la plateforme informatique de SOLUTIONS 30 sont des signes forts de confiance quant à la qualité du service délivré et témoignent d'un engagement mutuel dans l'établissement de partenariats durables.

Probabilité de ce risque : 2 Impact possible : 3

Risques liés à la dépendance aux Top Managers (risque faible)

La perte du concours de certains dirigeants du Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur les activités et les résultats de SOLUTIONS 30, du fait de l'importance de certaines relations stratégiques et/ou commerciales assumées par ces personnes (vision stratégique portée, relations avec des clients clefs, proximité avec certains partenaires stratégiques, etc) ou du fait de l'importance des managers en question dans le cadre de la bonne intégration d'une opération de croissance externe tangible pour le Groupe (SOLUTIONS 30 associant généralement les managers historiques des sociétés acquises à la bonne réussite de son projet d'entreprise).

Toutefois, en parallèle de son développement, le Groupe a mis en place une organisation qui lui permet de limiter la dépendance à chaque personne, et qui fait que les relations stratégiques et commerciales sont aujourd'hui portées par des équipes. Le départ ou l'incapacité d'une personne clef aurait donc un impact limité sur la bonne marche du Groupe.

En outre, afin de motiver et retenir les dirigeants clefs et les cadres les plus performants au sein du Groupe, un plan d'intéressement pluriannuel a été mis en place en 2019.

Du fait de leur statut d'actionnaires significatifs, les dirigeants actuels du Groupe, qui détiennent ensemble, directement ou indirectement, 23,6% du capital, restent intéressés au bon développement de SOLUTIONS 30 sur le

long terme, quel que soit leur positionnement au sein du Groupe.

Probabilité de ce risque : 3

Impact possible : 1

Risques liés aux recrutements et à la gestion des équipes opérationnels (risque faible)

Les métiers du Groupe et la très forte croissance de ses activités impliquent le recrutement et la gestion d'un grand nombre de techniciens, personnel qu'il convient de former aux activités du Groupe. Pour mémoire, les effectifs internes du Groupe ont évolué de la manière suivante au cours des 3 derniers exercices :

- fin 2017 : 2 764 personnes
- fin 2018 : 5 061 personnes (+ 83 %),
- fin 2019 : 6 284 personnes (+ 24 %).

Dans un contexte de tension du marché du travail sur les profils techniques dans certaines régions d'Europe, comme en Allemagne, le Groupe SOLUTIONS 30 a développé des processus de recrutement éprouvés et bénéficie de sa notoriété pour attirer et former des collaborateurs. Les sujets du recrutement et de la fidélisation des ressources humaines sont ainsi des préoccupations majeures pour le Groupe afin de permettre le bon développement de ses activités.

Les perspectives de croissance de SOLUTIONS 30 et donc la progression attendue de ses résultats dépendent immanquablement de sa capacité à recruter et à retenir un volume important de techniciens experts des marchés adressés par le Groupe, mais également certains employés clefs attachés au management des équipes.

À l'avenir, SOLUTIONS 30 pourrait rencontrer des difficultés dans le recrutement d'un nombre suffisant de salariés pour assumer les contrats conclus auprès de ses grands clients. Même si la Société peut faire appel à des prestataires externes comme sous-traitants pour compléter ses capacités d'exécution, le Groupe pourrait connaître des difficultés pour atteindre ses objectifs de croissance d'activité et donc de croissance de ses résultats.

Probabilité de ce risque : 3

Impact possible : 1

Risques liés au bon fonctionnement des systèmes internes / Infrastructures informatiques (risque faible)

Les activités du Groupe et les interventions des techniciens SOLUTIONS 30 sont administrées et organisées au jour le jour par un puissant système informatique. Cette infrastructure constitue pour le Groupe un centre névralgique organisant et optimisant le bon fonctionnement des prestations rendues par SOLUTIONS 30 auprès de chacun de ses clients.

L'outil interne correspondant reçoit les informations générées par les outils CRM des clients du Groupe et ce, afin de centraliser dans un même système l'ensemble des demandes d'interventions à venir. Le logiciel alloue alors les demandes d'interventions dans un souci d'optimisation des compétences et savoir-faire, et d'optimisation des temps de parcours des techniciens.

Cette infrastructure logicielle et technique reste donc intrinsèquement exposée aux risques de vulnérabilité infor-

matique dans un environnement où la cybercriminalité ne cesse d'évoluer tant sur le plan tactique que technique.

Il est toutefois précisé en particulier que les bases de données nécessaires à la bonne exécution des prestations du Groupe sont sauvegardées au moins une fois par jour, cette sauvegarde pouvant être restaurée en soixante minutes. Ce système est testé quotidiennement en restaurant le dernier planning de production dans un environnement de débogage. La base de données de production est également dupliquée en temps réel sur une base de données secondaire. Dans le cas où la base de données de production deviendrait inaccessible, cette base de données secondaire peut être sollicitée dans la base de données principale en vingt minutes, limitant ainsi l'impact potentiel de ces problématiques techniques liées aux informations opérationnelles.

Néanmoins, une attaque informatique suffisamment sophistiquée, ou même une défaillance technique spécifique, ne peut être exclue et pourrait impacter temporairement les activités du Groupe qu'il s'agisse des services délivrés aux clients ou de la capacité de SOLUTIONS 30 à optimiser les interventions de ses techniciens dans un souci de bonne rentabilité de ses activités.

Un ou plusieurs événements de ce type est / sont susceptible(s) d'avoir une incidence notable sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Probabilité de ce risque : 2

Impact possible : 2

1.6.3. Risques liés aux marchés adressés

Risques liés à l'impact de décisions politiques des pays adressés par SOLUTIONS 30 en ce qui concerne les grands programmes de déploiement d'infrastructures technologiques (FTTH, 5 G, bornes de recharges électriques, etc) (risque moyen)

Les orientations et décisions politiques et administratives des pays dans lesquels SOLUTIONS 30 est présent, décisions concernant le développement et la modernisation de l'infrastructure de télécommunication et des réseaux de distribution d'énergie ont une influence forte sur les politiques d'investissement des grands clients du Groupe et donc sur les niveaux d'activité qui lui sont confiés, notamment sur ses deux métiers les plus significatifs que sont les télécoms et l'énergie.

Dans un contexte de ralentissement économique et/ou d'endettement financier des Etats correspondant aux pays européens adressés par le Groupe, une décision politique ou administrative de reporter voire d'annuler certains investissements pourrait ralentir le développement de activités de SOLUTIONS 30, à l'image du ralentissement de l'activité intervenu en Italie lors de l'exercice 2018, en particulier dans un contexte politique attentiste, ayant eu des conséquences sur les activités télécoms du pays.

Néanmoins, l'exposition du Groupe à ce risque demeure limitée en raison de la diversité des activités du Groupe et des différents pays européens adressés, mais également compte tenu de sa base d'activités de maintenance, qui représentaient 63 % des revenus du Groupe lors de l'exercice 2019 les activités de maintenance n'étant par nature pas

dépendantes des stratégies d'investissement des grands clients de SOLUTIONS 30.

Probabilité de ce risque : 3

Impact possible : 2

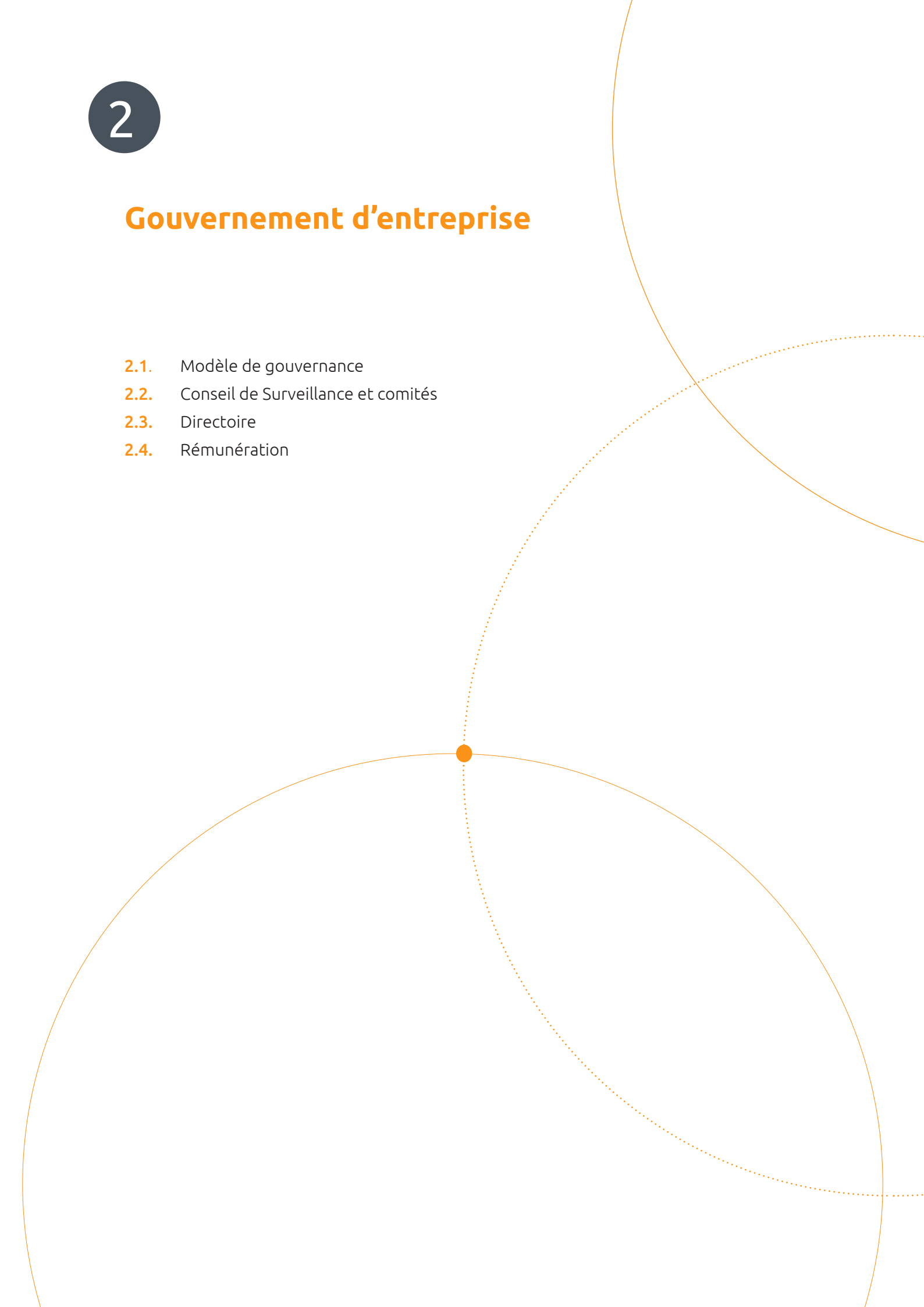
1.6.4. Revue des risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-avant.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

Gouvernement d'entreprise

- 2.1. Modèle de gouvernance
 - 2.2. Conseil de Surveillance et comités
 - 2.3. Directoire
 - 2.4. Rémunération
- 
- The page features decorative orange curved lines that sweep across the background. A solid orange dot is positioned at the intersection of two of these curves in the lower-middle section of the page.

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. Cadre de Gouvernance

2.1.1. Introduction

SOLUTIONS 30 SE est une société européenne dont le siège social se situe au Luxembourg. Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 179097 (la **Société**).

Elle a été créée conformément au Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le **Règlement SE**).

À cet égard, elle est régie par les dispositions de la loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la **Loi 1915**), applicable aux sociétés anonymes, et par les dispositions spécifiquement applicables à la société européenne du Règlement SE.

En matière de gouvernance, les règles de gouvernance de la Société sont également basées sur (i) les statuts de la Société (les **Statuts**), (ii) la charte de gouvernance d'entreprise du Directoire (la **Charte du Directoire**), (iii) la charte de gouvernance d'entreprise du Conseil de Surveillance (la **Charte du Conseil de Surveillance**), (iv) le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise (le **Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise**) et le règlement intérieur de la Société.

A la date du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, la Société se conforme aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise visées dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Afep et le Medef en décembre 2008, mis à jour en janvier 2020 (**Code Afep-Medef**). La section 2.4.1. du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dis-

positions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le Code Afep-Medef peut être consulté sur les sites Internet de l'Afep (www.afep.com) et du Medef (www.medef.com)

La Charte du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/supervisory-board/>

La Charte du Directoire est disponible sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/company/group-management-board/>

Le Code de Conduite de la Société est disponible sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/company/corporate-governance/code-of-conduct/>

De plus, la Société présente pour la première fois ses résultats financiers 2019 selon les normes comptables IFRS, et améliore son reporting extra-financier. Dans la continuité de ces éléments, ce Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise doit permettre de répondre aux exigences de transparence des investisseurs et de progressivement se conformer aux exigences liées à une cotation des titres SOLUTIONS 30 SE sur le marché réglementé d'Euronext. Pour rappel, le transfert des titres de SOLUTIONS 30 SE doit intervenir dans les toutes prochaines semaines, sous réserve de l'accord des autorités de marché compétentes.

2.4.1. Code de Gouvernement d'Entreprise

La Société se réfère au code AFEP-MEDEF actualisé en janvier 2020 et disponible sur le site du MEDEF (www.medef.com). Le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dispositions du code AFEP-MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Le tableau ci-après présente les recommandations du code qui ne sont pas suivies par SOLUTIONS 30 SE ainsi que sa pratique et ses justifications.

Recommandations du code AFEP-MEDEF écartées ou non appliquée

Explications relatives à la non-application de certaines recommandations

Article 1.7

LES MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

SOLUTIONS 30 SE a mis en place une politique de non-discrimination, qui fait partie de son code de conduite. L'opportunité de la mise en place d'une politique spécifique visant à assurer la parité entre les hommes et les femmes au sein du Conseil de Surveillance sera examinée au cours de l'exercice 2020 pour que le Groupe puisse à terme se conformer à cette recommandation.

Article 7

7.1 Sur proposition de la direction générale, le conseil détermine des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes. La direction générale présente au conseil les modalités de mise en œuvre des objectifs, avec un plan d'action et l'horizon de temps dans lequel ces actions seront menées. La direction générale informe annuellement le conseil des résultats obtenus.

7.2 Le conseil décrit, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes ainsi que les objectifs de cette politique, leurs modalités de mise en œuvre, les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, en incluant le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints et les mesures prises pour y remédier

Article 8

Article 13.3

8.1 Dans un groupe, les administrateurs représentant les salariés élus ou désignés en application des exigences légales siègent au conseil de la société qui déclare se référer aux dispositions du présent code dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise. Lorsque plusieurs sociétés du groupe appliquent ces dispositions, les conseils déterminent la ou les sociétés éligibles à cette recommandation.

8.2 Les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés ont, au même titre que les autres administrateurs, voix délibérative au conseil d'administration, instance collégiale, à qui s'impose l'obligation d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Comme tout administrateur, ils peuvent être désignés par le conseil pour participer à des comités.

8.3 Sous réserve des dispositions légales qui leur sont propres, les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les autres membres du conseil.

13.3 Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat.

Article 23

L'OBLIGATION DE DETENTION D'ACTIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat.

Le conseil peut retenir différentes références, par exemple :

- la rémunération annuelle ;
- un nombre d'actions déterminé ;
- un pourcentage de la plus-value nette des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais relatifs à la transaction, s'il s'agit d'actions issues de levées d'options ou d'actions de performance ;
- une combinaison de ces références.

Tant que cet objectif de détention d'actions n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions d'actions de performance telle que déterminée par le conseil. Cette information figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arriveront à échéance au plus tôt lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Comme indiqué ci-dessus, l'opportunité de la mise en place d'une politique spécifique visant à assurer la parité entre les hommes et les femmes au sein du Conseil de Surveillance sera examinée au cours de l'exercice 2020 pour que le Groupe puisse à terme, et donc à compter de 2021, se conformer à cette recommandation.

SOLUTIONS 30 SE ayant son Siège social et étant établie au Luxembourg est donc soumise au droit des sociétés luxembourgeois ainsi que les lois applicables au Luxembourg. A ce titre, SOLUTIONS 30 SE ne rentre pas dans les critères de la loi justifiant la mise en place d'une représentation des salariés au Conseil de Surveillance.

A la date du présent rapport, le Président du Directoire détient 17.323.240 actions de la Société, représentant 16,2% du capital social.

A la date du présent rapport, les autres membres du Directoire détiennent ensemble, 7.974.143 représentant 7,4% du capital.

Ensemble, les membres du Directoire détiennent 25.297.383 actions représentant 23,6% du capital de la Société

Les membres du Directoire sont associés au développement de la Société sur le long terme.

A ce titre, la nouvelle politique de rémunération du Groupe encourage tous les membres du Directoire à détenir, au bout de 4 ans après leur nomination, un nombre d'actions équivalent à un an de leur rémunération fixe.

2.2. Conseil de Surveillance

2.2.1. Charte du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019. Cette Charte du Conseil de Surveillance précise les règles et principes de fonctionnement du Conseil de Surveillance, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Conseil de Surveillance et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

2.2.2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est un organe collégial composé d'au moins trois membres nommés par les actionnaires, sur proposition non contraignante du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés sur la base de critères objectifs tels que leur expertise, leurs compétences, leur expérience, leur diversité et leur indépendance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (**l'Assemblée Générale**). Les membres du Conseil de Surveillance exercent leurs fonctions pendant une période maximale de quatre ans, comme décrit dans les Statuts et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Dans ce cas, la manière dont le (ou la) candidat(e) a rempli ses fonctions est évaluée et prise en compte.

La composition du Conseil de Surveillance sera telle que l'expérience, les compétences, les aptitudes, la diversité et l'indépendance combinées de ses membres lui permettront de s'acquitter au mieux de ses devoirs et responsabilités à l'égard de la Société et de toutes les parties prenantes, conformément aux lois et réglementations en vigueur (y compris les règles du marché Euronext Growth sur lequel les titres de la Société sont cotés et négociés).

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de six membres, dont un Président et un Vice-Président.

2.2.3. Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois sous-comités spécialisés, chacun agissant dans son domaine d'expertise spécifique. Les sous-comités permanents du Conseil de Surveillance sont : le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique (les **Comités**). Leurs règles de fonctionnement figurent en annexes de la Charte du Conseil de Surveillance.

Ces Comités sont destinés à aider le Conseil de Surveillance à superviser et à surveiller le Directoire de la Société en supervisant, conseillant et préparant les décisions sur les questions qui relèvent de sa compétence.

Ainsi, les fonctions principales des Comités du Conseil de Surveillance sont notamment les suivantes :

- Comité Stratégique (Comité composé de Madame Caroline TISSOT et Messieurs Jean Paul COTTET et Francesco SERAFINI) : surveiller les évolutions stratégiques de la Société, évaluer les stratégies de la Société et les risques y relatifs y compris la revue des plans de stratégie annuellement, analyser les projets d'investissement, surveiller le Directoire de la Société en supervisant les décisions relatives à la stratégie de celle-ci et évaluer les stratégies de la Société ainsi que les questions de gestion des risques qui y sont liées ;
- Comité d'Audit (Comité composé de Messieurs Yves KERVELLANT et Paul RAGUIN) : assister le Conseil de Surveillance en matière de compliance, reporting financier, procédures de contrôle interne et gestion des risques ;
- Comité des Nominations et des Rémunérations (Comité composé de Messieurs Alexander SATOR, Francesco SERAFINI et Yves KERVELLANT) : assister le Conseil de Surveillance et formuler des propositions relatives à la composition et les modes de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

2.2.4. Membres du Conseil de Surveillance

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de six membres :



ALEXANDER SATOR

Président du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Président du Comité des Nominations et
des Rémunérations
49 ans | Allemand

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2015 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 20 juillet 2018.

Ses mandats, renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019, arriveront à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Nombre d'actions détenues: -

Alexander Sator est diplômé en physique et inventeur de plusieurs technologies laser renommées. En 1996, il fonde Sator Laser, société spécialisée dans les systèmes laser industriels, et devient Directeur Technique du groupe lors de son acquisition par Domino Printing Science PLC en 2001. En 2005, il devient PDG de la Société 4G Systems avant de la céder à Deutsche Telekom en 2006. Il a ensuite fondé SapfiKapital Management, un family office qui investit dans le secteur des télécommunications.

Parallèlement, il a été conseiller stratégique de Deutsche Telekom et président de Cinterion Wireless Modules, une spin-off de Siemens. En 2018, Alexander Sator a fondé 1nce, joint-venture avec Deutsche Telekom et 1er opérateur majeur pour l'Internet des objets, dont il est PDG.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- 1nce GmbH – Directeur général
- 1nce SIA – Directeur général
- Norbit GmbH – Directeur général
- Sapfi Kapital Man. GmbH – Directeur general
- Reverse Retail GmbH – Membre du conseil d'administration
- SendR SE – Président du conseil d'administration
- Satkirit Ltd. – Membre du conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Teilt plc, Membre du conseil d'administration
- Breuer Nachrichtentechnik GmbH – Membre du conseil d'administration
- DGT Future Fund, Membre du conseil de surveillance



FRANCESCO SERAFINI

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité des Nominations
et des Rémunérations
67 ans | Italien

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2013.
Son mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nombre d'actions détenues : 18.700

Francesco Serafini a rejoint Hewlett-Packard en 1981 et y a passé la majeure partie de sa carrière. Il a occupé différents postes de direction dans le groupe, notamment celui de Vice-Président Senior de HP Services et de Vice-Président Senior de HP Technology Solutions Group pour l'Europe et le Moyen-Orient. En 2005, il prend la direction des activités européennes de Hewlett-Packard et, en 2009, devient le Vice-Président Exécutif du groupe en charge des marchés émergents.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Societa Agricola Luvia – Cogérant
- Frantoio Serafini – Gérant
- F2LINVEST SRL – Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Harbour Spot – Membre du conseil d'administration



CAROLINE TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance
Membre indépendante
Membre du Comité Stratégique
49 ans | Française

Nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nombre d'actions détenues : -

Caroline Tissot est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de l'Université Paris Dauphine. Elle a débuté sa carrière en 1995 en tant que Consultante chez Deloitte France avant de rejoindre le siège européen de General Electric à Bruxelles en 2003, où elle a passé près de dix ans au sein de la fonction achats, acquérant une expertise dans ce domaine ainsi qu'une vaste expérience internationale. En 2012, elle a été nommée Directrice des Achats de Bouygues Telecom. En septembre 2016, elle a rejoint AccorHotels pour prendre la responsabilité des achats du groupe.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant



PAUL RAGUIN

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit
79 ans | Français

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nombre d'actions détenues : -

Paul Raguin est diplômé de l'Institut des Hautes Finances de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université Laval à Québec. Il est ingénieur économiste au CNAM, lauréat du prix Sully Olivier de Serres, géomètre expert en topographie et urbaniste ITM/ICM. En 1986, il a fondé le groupe EOLANE, leader des services industriels en électronique et solutions connectées dans l'univers de l'IoT et du M2M et dans la vidéo-protection, et en a assuré la direction jusqu'en 2017. Il est aujourd'hui Président du Conseil de Surveillance. Auparavant, il a occupé divers postes au sein des services commerciaux, opérationnels et financiers du groupe Vilmorin, des pépinières d'entreprises Lepage et de l'Institut Français de Gestion. Il a également été Administrateur du groupe d'assurances La Mondiale AG2R pendant quatorze ans. Paul Raguin est Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- SAS Financière de l'Ombrée – Président du directoire
- AEROLANE – Président
- KOALA – Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Electro Holding – Président du conseil de surveillance
- SGR – Président
- La Mondiale AG2R – Administrateur



JEAN-PAUL COTTET

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Président du Comité Stratégique
65 ans | Français

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nombre d'actions détenues : -

Diplômé de l'École Polytechnique, de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech, Jean-Paul Cottet a débuté sa carrière dans le secteur nucléaire, puis a travaillé pour France Télécom/Orange en tant que Directeur des Opérations réseau à Marseille. Il a occupé divers postes de direction, dont la Direction de Paris après avoir été Directeur des Ventes France et en charge de l'ouverture du Capital au Grand Public. Il a également été Directeur des Réseaux en France. Il a ensuite occupé différents postes au sein du comité exécutif du groupe en tant que Secrétaire Général, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur de l'International, et Directeur du Marketing de l'Innovation et des Contenus. Il est actuellement consultant en Management des Nouvelles Technologies.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Pentekaitech – CEO
- Fondation de l'Ecole Polytechnique – Délégué général

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Président et/ou administrateur de plusieurs sociétés du Groupe Orange (audiovisuel (OSC), filiales Orange en Afrique, Viacess-Orca).
- Orange - advisor.



YVES KERVEILLANT

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Président du Comité d'Audit
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
67 ans | Français

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019.
Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
Nombre d'actions détenues : -

Yves Kerveillant est diplômé d'HEC et détenteur du diplôme d'expertise comptable. Avant de rejoindre la Société de conseil Equideals et d'en prendre la présidence en 2009, Yves a dirigé pendant plus de vingt ans un important groupe de cabinets d'expertise comptable. Il a en parallèle exercé des fonctions de commissaire aux comptes auprès de quatre-vingt sociétés dont plusieurs cotées en bourse. Ses champs d'expertise recouvrent notamment l'aide au développement d'entreprises, le conseil en acquisitions / cessions de PME, l'élaboration de plans de reprise et de restructuration d'entreprises en difficulté.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Equideals – Président
- Ker Invest – Président
- YK Conseil – Président

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Tableau résumé :

Membre du Conseil de Surveillance	Nationalité	Genre	Année de 1ère nomination	Date de Fin de mandat	Membre indépendant	Comités du Conseil de Surveillance			Expérience
						Comité d'Audit	Comité des Nominations et des Rémunérations	Comité Stratégique	
Alexander Sator	Allemand	M	2015	2023	Oui		Président		Entrepreneur, CEO de 1nce (JV avec Deutsche Telekom)
Francesco Serafini	Italien	M	2013	2021	Oui		Membre	Membre	Directeur Général Hewlett Packard EMEA
Caroline Tissot	Française	F	2017	2021	Oui			Membre	Directrice générale des achats, Accor Hotels Group, Bouygues Telecom
Paul Raguin	Français	M	2018	2021	Non*	Membre			Fondateur du Groupe EOLANE
Jean Paul Cottet	Français	M	2018	2021	Oui			Président	Membre du Comité Exécutif d'Orange, Conseil auprès du PDG d'Orange
Yves Kerveillant	Français	M	2019	2023	Oui	Président	Membre		Expert-comptable, Président d'Equideals

* Paul Raguin n'était pas considéré comme membre indépendant en 2019. A la date du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, il est indépendant.

2.2.5. Modifications survenues dans la Composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités au cours de l'exercice

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil de Surveillance	-	Yves Kerveillant	n/a
Comité d'Audit	-	Paul Raguin, Yves Kerveillant	n/a
Comité des Nominations et des Rémunérations	-	Alexander Sator, Francesco Serafini, Yves Kerveillant	n/a
Comité Stratégique	-	Caroline Tissot, Francesco Serafini, Jean- Paul Cottet	n/a

2.2.6. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

La Société applique les critères d'indépendance énoncés dans le Code Afep-Medef:

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette Société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de

douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Evaluation de l'indépendance des Membres du Conseil de Surveillance

Lors de sa séance du 27 mai 2019, le Conseil de Surveillance, ayant analysé l'évaluation faite par le Comité des Rémunérations et des Nominations, a confirmé l'indépendance de cinq des six membres du Conseil de Surveillance (83,33%) au regard des critères énumérés ci-dessus. M. Paul Raguin était considéré comme non indépendant pour l'exercice 2019 au regard du critère N°4 (lien familial). Son neveu, M. Olivier Raguin, ancien membre du Directoire du Groupe, était, pour la période considérée, Conseil de la Société. Ses fonctions ont cessé au mois de janvier 2020.

La situation de M. Francesco Serafini a fait l'objet d'une attention particulière du fait de sa qualité de gérant de la société F2LINVEST qui détenait une participation minoritaire de 10% dans le capital des sociétés Business Solutions Italia Srl & Business Remote Solutions Italia Srl, deux filiales du Groupe SOLUTIONS 30. Le Conseil de Surveillance a considéré que l'indépendance de M. Serafini n'était pas remise en cause par ces fonctions, compte tenu des éléments suivants :

- Caractère non significatif de cette activité à l'échelle du Groupe (0,9% du chiffre d'affaires 2019),
- Rôle opérationnel limité de M. Serafini.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations, dans sa séance du 27 avril 2020, a constaté que le critère N°4 n'affecte plus l'indépendance de jugement de M. Paul Raguin.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a donc

conclu que 100% des membres du Conseil de Surveillance sont désormais indépendants.

Revue au titre de l'exercice 2019	Alexander Sator	Caroline Tissot	Francesco Serafini	Paul Raguin	Jean Paul Cottet	Yves Kerveillant
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	X(*)	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓

(*) A la date du 27 avril 2020, le Comité des Nominations et des Rémunérations a constaté que M. Paul Raguin respecte désormais le critère N°4 et peut être considéré comme indépendant.

2.2.7. Représentation entre les femmes et les hommes

Pour la période considérée (exercice 2019), le Conseil de Surveillance était composé de six membres. Un membre du Conseil de Surveillance était une femme, représentant 17% des membres. La Société vise à établir la parité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de Surveillance. La possibilité de mettre en œuvre une politique spécifique visant à assurer une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de Surveillance sera examinée au cours de l'exercice 2020 pour que le Groupe puisse à terme se conformer à cette recommandation.

Préparation et organisation des travaux

Missions du Conseil de Surveillance

Les règles internes du Conseil de Surveillance prévoient que le Conseil de Surveillance exerce les fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les Sociétés, les Statuts et la Charte du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, sans être autorisé à s'immiscer dans cette gestion.

Le Conseil de Surveillance supervise les politiques que mène le Directoire ainsi que la marche générale des affaires et activités de la Société, et il accompagne le Directoire par ses conseils. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance doit chercher à agir dans l'intérêt de la Société et de ses activités, en tenant compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris des actionnaires de la Société. Le Conseil de Surveillance est responsable de la qualité de son travail.

Le Conseil de Surveillance procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplisse-

ment de sa mission.

Le Conseil de Surveillance veille au bon gouvernement d'entreprise du Groupe et aux pratiques du Groupe et de ses dirigeants et collaborateurs.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de surveillance sont convoquées par le Président du Conseil de Surveillance, étant entendu que ce dernier peut également convoquer une réunion à la demande d'un membre du Directoire ou d'un tiers des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, mais il organisera en tout état de cause au moins quatre réunions par an.

La périodicité et la durée des séances doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil de Surveillance. Les réunions du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président. Le Conseil de Surveillance délibère valablement si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés. Les membres du Conseil de Surveillance sont réputés présents pour constituer un quorum ou une majorité lors des réunions par visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication, à condition que tous les participants puissent être identifiés et s'entendre les uns les autres simultanément. Chaque réunion du Conseil de Surveillance et des Comités doit être d'une durée suffisante pour permettre un débat utile et significatif des points figurant à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, chaque membre du Conseil disposant d'une voix. En cas d'égalité du nombre de suffrages pour et contre une décision, le Président aura une voix prépondérante. La Charte du Conseil de Surveillance rappelle également les obligations des membres du Conseil de Surveillance. Ces derniers peuvent ainsi ponctuellement entendre les prin-

cipaux dirigeants de la Société. Sauf décision contraire du Président du Conseil de Surveillance, le Directoire et les autres membres de la Direction Générale, sur accord du Président ou du Vice-Président du Conseil de Surveillance avec le Directoire, assistent aux réunions du Conseil de Surveillance, nonobstant le pouvoir du Conseil de Surveillance d'inviter des personnes à ses réunions.

2.2.8. Participation aux réunions du Conseil de Surveillance

Pour la période considérée, la participation moyenne des membres du Conseil de Surveillance aux réunions a été de 96%.

Membres	2019			
	23 avril	27 mai	16 juillet	24 septembre
Alexander Sator	✓	✓	✓	✓
Francesco Serafini	✓	✓	✓	✗
Caroline Tissot	✓	✓	✓	✓
Paul Raguin	✓	✓	✓	✓
Jean Paul Cottet	✓	✓	✓	✓
Yves Kerveillant	✓	✓	✓	✓

2.2.9. Informations sur les contrats de services

En 2019, SOLUTIONS 30 a acquis les participations dans Business Solutions Italia Srl & Business Remote Solutions Italia Srl jusqu'alors détenues par F2LINVEST, dont Francesco Serafini est mandataire, pour un montant total de 0,43 million d'euros. Cette opération est intervenue préalablement à la cession de ces deux filiales en décembre 2019.

A la connaissance de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune autre convention n'est intervenue directement ou indirectement, entre d'une part, l'un des Membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société, et d'autre part, la Société elle-même ou l'une de ses filiales.

2.3. Directoire

2.3.1. Charte du Directoire

Le Directoire a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019. Cette Charte du Directoire précise les règles et principes de fonctionnement du Directoire, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts de la Société. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Directoire et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

Le Directoire est le principal organe de prise de décision chargé de la gestion et des affaires générales de la Société. Il peut être assisté d'un ou de plusieurs comités ad hoc pouvant être créés par résolution du Directoire. Dans le cas présent et pour le moment, le Directoire est assisté par deux comités exécutifs.

Les membres du Directoire agissent en tant qu'organe collégial et sont conjointement et solidairement responsables de la gestion globale des activités de la Société. Quelles que soient les conditions de nomination de ses membres ou son mode d'organisation, le Directoire est et demeure un organe collégial de la Société nommé par le Conseil de

Surveillance. Par conséquent, aucun membre du Directoire n'a le pouvoir d'agir au nom du Directoire. Chaque membre du Directoire est membre d'une équipe composée de membres du Directoire qui forment ensemble un organe collégial.

Le Directoire aura le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent au Conseil de Surveillance et à l'assemblée générale des actionnaires. Le Directoire s'acquitte de ses devoirs sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire seront nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance, qui déterminera leur nombre, pendant une période de quatre ans, sauf indication contraire dans les Statuts. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, avec motif, par une résolution du Conseil de Surveillance.

2.3.2. Comités du Directoire

Le Directoire a constitué deux comités exécutifs, chacun agissant dans son domaine de compétences. Les comités exécutifs permanents du Directoire sont le Comité Exécutif Groupe et le Comité Exécutif Pays (les Comités Exécutifs).

(i) Comité Exécutif Groupe

L'objectif principal du Comité Exécutif Groupe est de fournir au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et de hiérarchiser les questions devant être traitées par le Directoire.

En outre, les tâches du Comité Exécutif Groupe incluent les sujets suivants :

- Participer à la mise en œuvre des politiques internes en matière d'éthique, de sécurité et de ressources humaines ;
- Soumettre des recommandations pour améliorer ces politiques ;
- Conseiller le Directoire sur les meilleures pratiques localement mises en œuvre, ainsi que sur les investissements, l'organisation générale du groupe ;
- Favoriser les synergies et la centralisation de certaines activités au niveau du groupe afin de réduire les coûts associés.

(ii) Comité Exécutif Pays

L'objectif principal du Comité Exécutif Pays est de fournir au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et de hiérarchiser les questions devant être traitées par le Directoire.

En outre, les fonctions du Comité Exécutif Pays incluent les sujets suivants :

- Participer à la préparation du budget annuel par pays ;
- Assister le Comité Exécutif Groupe dans l'établissement du budget annuel et le suivi des principaux investissements, acquisitions, flux de trésorerie et activités financières au niveau local ;
- Vérifier le respect des réglementations locales, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de responsabilité sociale.

2.3.3. Membres du Directoire



GIANBEPPI FORTIS

Président du Directoire et co-fondateur

57 ans | Italien

Nommé en 2005

Gianbeppi Fortis est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Milan et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Avant de cofonder SOLUTIONS 30 en 2003, il a occupé des postes de chef de projet et consultant pour des sociétés telles que SITA Equant, Motorola et IBM puis il est devenu directeur général de Kast Telecom, SIRT France et RSL Com Italy.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- TELIMA FREPART – Gérant
- TELIMA BUSINESS SOLUTIONS – Président
- TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- SOTRANASA TELEVIDEOCOM – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- SOLUTIONS 30 HOLDING GMBH – Gérant
- SOLUTIONS 30 GMBH – Gérant
- SOLUTIONS 30 IBERIA 2017 SL – Administrateur
- SOLUTIONS 30 ITALIA et autres filiales italiennes – Administrateur
- BRAND 30 – Gérant
- WW BRAND – Gérant
- SOFT SOLUTIONS – Gérant
- TECH SOLUTIONS – Gérant
- IMMCONCEPT MANAGEMENT – Administrateur délégué
- SMARTFIX30 – Administrateur délégué
- Unit-T BVBA – Administrateur et Président du conseil d'administration
- Unit-T Field Services BVBA – Administrateur et Président du conseil d'administration
- SOLUTIONS 30 Field Services BVBA – Administrateur et Président du conseil d'administration de Unit-T BVBA elle-même administrateur
- ICT Field Services BVBA – Administrateur et Président du board de Unit-T BVBA elle-même administrateur
- Telima Belgique BVBA – Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même gérant
- Janssens Field Services BVBA – Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même gérant de Telima Belgique, Gérant
- Janssens Business Solutions BVBA – Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même gérant de Telima Belgique, Gérant
- SOLUTIONS 30 Netherlands B.V. – Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même membre du conseil d'administration
- Business SOLUTIONS 30 Holland B.V. – Représentant de SOLUTIONS 30 elle-même membre du conseil d'administration
- TELIMA POLAND – Gérant
- SOLUTIONS 30 Holding Sp. z o.o. – Président du conseil de surveillance
- Telekom Usługi S.A. – Président du conseil de surveillance

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- TELIMA MONEY – Président
- TELIMA INFOSERVICES – Président
- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA TUNISIE – Gérant
- SOLUTIONS 30 Field Services Süd GmbH – Gérant
- Digital Business Solutions GmbH – Gérant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- GIAS – Gérant
- RETELIT – Administrateur
- Next Gate Tech SA – Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SKILL AND YOU – Administrateur
- 1nce GmbH – Membre du Conseil de Surveillance



KARIM RACHEDI

Directeur Général et co-fondateur

48 ans | Français

Nommé en 2013

Karim Rachedi est titulaire d'un Master en informatique et diplômé de l'ESSEC Business School.

Avant de cofonder SOLUTIONS 30 en 2003, il a débuté sa carrière dans l'import-export puis a travaillé comme consultant en informatique, pour concevoir et optimiser des processus et organisations IT.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- SMARTFIX30 – Administrateur
- IMMCONCEPT MANAGEMENT – Administrateur
- Unit-T BVBA – Administrateur
- Unit-T Field Services BVBA – Administrateur
- SOLUTIONS 30 Field Services BVBA – Administrateur de Unit-T BVBA elle-même administrateur
- ICT Field Services BVBA – Administrateur de Unit-T BVBA elle-même administrateur
- SOLUTIONS 30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA TUNISIE – Gérant
- Janssens Group BVBA – Représentant de BRAND 30 elle-même membre du conseil d'administration

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Smart Advice – Président

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Electro Holding – Membre du conseil de surveillance



AMAURY BOILOT

Directeur Général, Finance
38 ans | Français
Nommé en 2017

Amaury Boilot est diplômé de NEOMA Business School (anciennement ESC Reims) et titulaire d'un MBA en finance d'entreprise de Kent Business School. Avant de rejoindre SOLUTIONS 30 en 2014, il a débuté sa carrière chez EY en tant qu'auditeur puis en tant que consultant senior et manager. Après avoir géré les unités opérationnelles PC30 et Money 30, il devient Directeur Financier Groupe en mai 2017 et entre au Directoire.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- | | |
|---|---|
| • IMMCONCEPT MANAGEMENT – Administrateur | BVBA elle-même administrateur |
| • Unit-T BVBA – Administrateur | • SOLUTIONS 30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance |
| • Unit-T Field Services BVBA – Administrateur | • Telekom Usługi S.A. – Membre du conseil de surveillance |
| • SOLUTIONS 30 Field Services BVBA – Administrateur de Unit-T BVBA elle-même administrateur | • I-HOLDING B.V. – Administrateur |
| • ICT Field Services BVBA – Administrateur de Unit-T | |

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| • TELIMA MONEY - Président | • TELIMA RELEVÉ IDF - Gérant |
| • TELIMA RELEVÉ CENTRE – Gérant | |

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant



JOÃO MARTINHO

Directeur Général Adjoint
45 ans | Portugais
Nommé en 2019

João Martinho est ingénieur, diplômé de l'Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro au Portugal. Il bénéficie de près de 15 ans d'expérience internationale, acquises à des postes de développement commercial et de direction générale dans les secteurs des télécommunications et des réseaux électriques. Il a rejoint SOLUTIONS 30 en septembre 2018 et a activement contribué au déploiement du Groupe sur de nouveaux marchés tels que celui des compteurs intelligents Linky et celui des bornes de recharge pour véhicule électrique.

2

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SOLUTIONS 30 Martinique - Gérant
- SOLUTIONS 30 Guyane - Gérant
- TELIMA TVX – Gérant
- SOLUTIONS 30 Portugal – Administrateur unique
- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Golden Priority - Président
- Go Priority Lda - Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Constructel Energie SA – Membre du conseil d'administration
- PAINHAS SA - Président Assemblée Générale



FRANCK D'ALOIA

Directeur Général Adjoint
48 ans | Français
Nommé en 2019

Franck d'Aloia est issu d'un cursus en management de projet à Skema Business School (Lille, France). Il a débuté sa carrière dans le secteur de la distribution informatique professionnelle, d'abord dans des fonctions commerciales puis en tant que directeur de projets, avant d'intégrer le comité exécutif d'une filiale de General Electric. Il rejoint SOLUTIONS 30 en 2006 où il prend des responsabilités opérationnelles régionales puis nationales. Il est nommé Directeur des Opérations IT en France en 2014, puis, Directeur Général Adjoint Groupe en 2017.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- TELIMA FREPART – Gérant
- ATLAN'TECH – Gérant
- CPCP TELECOM – Président
- FORM@HOME – Gérant
- FREDEV ENERGY CENTRE – Président
- PC30 FAMILY – Gérant
- SOTRANASA TELEVIDEOCOM – Directeur Général
- TELIMA BREIZH – Gérant
- TELIMA COMPTAGE – Gérant
- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA DISTRIBUTED SERVICES – Gérant
- TELIMA ENERGY ATLANTIQUE – Gérant
- TELIMA ENERGY EST – Gérant
- TELIMA ENERGY IDF – Gérant
- TELIMA ENERGY NORD – Gérant
- TELIMA ENERGY OUEST – Gérant
- TELIMA ENERGY SUD – Gérant
- TELIMA ILE DE France – Gérant
- TELIMA INFOSERVICES – Président
- TELIMA LOGISTIQUE – Gérant
- TELIMA MANAGED SERVICES – Gérant
- TELIMA NANCY – Gérant
- TELIMA NETWORKS & SERVICES – Gérant
- TELIMA NORD – Gérant
- TELIMA ONSITE – Gérant
- TELIMA RELEVÉ CENTRE – Gérant
- TELIMA RELEVÉ EST – Gérant
- TELIMA RELEVÉ IDF – Gérant
- TELIMA RELEVÉ NORD – Gérant
- TELIMA SERVICES REGIONS – Gérant
- TELIMA SFM30 – Gérant
- TELIMA SGA – Gérant
- TELIMA SUD – Gérant
- TELIMA TELCO – Gérant
- TELIMA EURO ENERGY – Gérant
- TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- BYON – Représentant de TELIMA FREPART elle-même membre et Président du Comité de direction

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe SOLUTIONS 30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

2.4. Rémunération

2.4.1. Principes généraux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste le Conseil de Surveillance dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société.

Pour statuer sur l'ensemble des composantes de la rémunération des membres du Directoire, tel que proposé par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance prend en compte de nombreux principes tels que l'exhaustivité, l'équilibre, la comparabilité, la cohérence, l'intelligibilité et la proportionnalité recommandé par le code Afep-Medef auquel se conforme la Société.

La Société ne souscrit aucun plan d'assurance ou de retraite pour les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

2.4.2. Rémunération des Membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine la rémunération des membres du Conseil de Surveillance pour assister aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun une rémunération fixe de 10.000 EUR, 15.000 EUR ou 20.000 EUR par an, tandis que le Président perçoit une rémunération supplémentaire de 20.000 EUR par an.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas éligibles aux plans de rémunération variable (bonus annuel) ou aux plans d'intéressement à long terme en actions.

Tous ces montants sont nets de toute retenue à la source applicable. Le montant total net des rétributions allouées au titre de l'exercice 2019 aux membres du Conseil de Surveillance est de 92.000EUR.

Le tableau ci-dessous présente rétributions perçues par les membres du Conseil de Surveillance :

	Montants alloués au titre de l'exercice 2018 et versés en 2019	Montants alloués au titre de l'exercice 2019 et versés ou à verser en 2020
Alexander SATOR Président du Conseil de Surveillance	10.000 €	40.000 €
Caroline TISSOT, Membre du Conseil de Surveillance	12.500 €	10.000€
Francesco SERAFINI, Membre du Conseil de Surveillance	- €	10.000€
Paul RAGUIN, Membre du Conseil de Surveillance	7.500 €	10.000€
Jean Paul COTTET, Membre du Conseil de Surveillance	4.500 €	11.000€
Yves KERVELLANT, Membre du Conseil de Surveillance	-	11.000€
Total	34.500€	92.000€

2.4.3. Actions détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2019, les membres du Conseil de Surveillance et les personnes qui leur sont étroitement liées au sens de la définition fournie par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (**MAR**) détenait un total combiné de 18.700 actions.

2.4.4. Rémunération des membres du Directoire

2.4.4.1. Cadre général de la politique de rémunération

La politique de rémunération des membres du Directoire est proposée par le Comité des Nominations et des Rémunérations et déterminée par le Conseil de Surveillance. La politique de rémunération comprend des éléments incitatifs reflétant la stratégie de croissance rentable à long terme du Groupe, tout en agissant de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Dans ce contexte, les éléments pris en compte pour la détermination de la rémunération sont les suivants :

- une rémunération annuelle de base (fixe) pouvant varier en fonction du rôle et des responsabilités de chaque membre. La rémunération de base annuelle peut être revue de temps à autre par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et comparée aux pratiques adoptées par des sociétés ayant des enjeux, des caractéristiques et des historiques comparables.
- une rémunération variable, basée sur des objectifs annuels formels et exigeants que le Conseil de Surveillance revoit et valide chaque année selon les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- un plan d'intéressement à long terme incluant l'attribution d'actions ou de stock-options attribuées selon des critères de performance dans le but de favoriser l'engagement des membres du Directoire sur le long terme, dans le respect des intérêts des actionnaires.

Tous les membres du Directoire bénéficient en outre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

2.4.4.2. Rémunération variable

La rémunération variable est liée à la performance financière de la Société. Pour chaque membre du Directoire, elle ne devrait excéder un montant égal à 50% de la rémunération fixe de la même année. Les objectifs à atteindre sont fixés en début d'année par le Comité des Nominations et des Rémunérations et sont approuvés par le Conseil de Surveillance.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2019

Critères quantitatifs (Jusqu'à 50% de la rémunération fixe)	Montant maximal en pourcentage de la ré- munération fixe annuelle	Réel
Chiffre d'affaires	15%	15%
EBITDA Ajusté	15%	15%
Résultat net ajusté	15%	15%
Part des nouvelles activités Energie dans le chiffre d'affaires	5%	5%
TOTAL	50%	50%

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil de Surveillance, réuni le 27 avril 2020, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, et après analyse du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs de performance rappelés ci-dessus, a constaté l'atteinte des objectifs quantitatifs et fixé le montant des rémunérations variables annuelles. Ces montants sont détaillés au chapitre 2.4.4.9 ci-après pour chaque membre du Directoire.

2.4.4.3. Indemnités de départ

Gianbeppi Fortis, Karim Rachedi et Amaury Boilot ont droit à une indemnité égale à la rémunération (parties fixe et variable) perçue au cours des dix-huit derniers mois, en cas de résiliation sans motif de leur contrat. João Martinho a droit à une indemnité égale à la rémunération (parties fixe et variable) perçue au cours des six derniers mois, en cas de résiliation sans motif de son contrat. Cette indemnité est versée en numéraire.

En cas de changement de contrôle et de cessation de fonctions consécutives, Gianbeppi Fortis, Karim Rachedi et Amaury Boilot ont droit à une indemnité égale à leur rémunération (parties fixe et variable) perçue au cours des dix-huit derniers mois.

Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

2.4.4.4. Rémunération exceptionnelle

Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle due ou attribuée aux membres du Directoire.

2.4.4.5. Avantages en nature et autres

Les avantages en nature, déterminés en fonction des spécificités locales et des situations individuelles, consistent essentiellement en la mise à disposition d'un véhicule de fonction, ce dont tous les membres du Directoire bénéficient à la date du présent rapport annuel.

Il n'existe aucun régime de retraite additionnel ou supplémentaire pris en faveur des membres du Directoire.

2.4.4.6. Rémunération variable à long terme en actions

La politique en matière de rémunération variable à long terme a pour objectif d'attirer les talents, d'inciter le management de SOLUTIONS 30 SE, dont les membres du Directoire, à inscrire leur action dans le long terme, de le fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires en les intéressant à la valeur de l'action. Cette politique de rémunération à long-terme s'appuie sur un plan d'intéressement pluriannuel ou long-term incentive plan (LTIP) fondé sur le titre SOLUTIONS 30 SE.

En conformité avec la réglementation applicable à SOLUTIONS 30 SE, ce plan d'intéressement pluriannuel a été défini par le Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 24 septembre 2019. Il sera présenté dans un format plus détaillé lors de la prochaine Assemblée Générale et ensuite soumis au vote consultatif des Actionnaires.

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil de Surveillance, réuni le 27 avril 2020, a analysé le niveau d'atteinte des critères de performance tel que revu par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

La nature de l'instrument donnant accès au capital de la Société dans le cadre de ce plan d'intéressement pluriannuel est en cours de définition. Aucun instrument n'a donc été émis à la date du présent rapport.

En cohérence avec les bonnes pratiques de place, ce plan contient les dispositions générales suivantes :

Mise en œuvre : Le plan d'intéressement pluriannuel s'appuie sur l'attribution d'instruments donnant le droit de souscrire des actions de la Société à un prix déterminé à l'avance (prix d'exercice), à compter d'une date définie par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'attribution des instruments est effectuée à la seule discrétion du Comité des Nominations et des Rémunérations, ou, lorsqu'applicable, du Directoire. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent bénéficier de ce plan. Le Comité des Nominations et des Rémunérations dispose de la compétence pour allouer les instruments aux membres du Directoire, tandis que le Directoire dispose d'une délégation de compétence du Conseil de Surveillance, pour l'attribution des instruments financiers aux autres employés du Groupe.

Taille : Le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre de ce plan ne pourra pas excéder six millions cinq cent mille actions (6.500.000). Ceci équivaut à une dilution maximale de 6,07% du capital social souscrit. La dilution nette réelle, directement liée à l'évolution du cours de bourse, devrait toutefois être nettement inférieure au regard des projections actuelles et du consensus. Aucun bénéficiaire ne doit se voir attribué plus de 15% du nombre maximal d'actions à émettre dans le cadre de ce plan d'intéressement.

Durée et période d'acquisition des instruments : La durée de vie de chaque instrument ne pourra excéder dix ans, à compter de la date d'attribution. Pour les membres du Directoire, les instruments seront définitivement attribués après atteinte de critères de performance définis pour une

période de trois années consécutives et ne pourront être exercés qu'un an après leur allocation définitive. Pour les autres bénéficiaires de ce plan, les instruments seront attribués par le Directoire selon des critères fixés par ses soins. Le Directoire est libre d'attribuer ces instruments sur une base annuelle aux salariés éligibles

Prix: le prix d'exercice des instruments correspond au cours

moyen de l'action à la clôture des 60 jours de bourse précédant la date de la réunion du Conseil de Surveillance du 23 septembre 2019 ayant approuvé ce plan. Il est fixé à 8,99€ par action et doit rester fixe pendant toute la durée du plan d'intéressement.

Critères de performances pour les membres du Directoire:

Critères	Poids du critère dans l'allocation	Définition
Chiffre d'affaires	25%	Objectif de chiffre d'affaires définis pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît en ligne droite jusqu'à 0% à une borne inférieure pré-déterminée.
Marge d'EBITDA ajusté	25%	Objectif de taux de marge d'EBITDA Ajusté défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît en ligne droite jusqu'à 0% à une borne inférieure pré-déterminée.
Free cash-flow	25%	Objectif de free cash flow défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Ce critère est évalué en calculant la moyenne des réalisations sur les trois exercices. Lorsque l'objectif est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît en ligne droite jusqu'à 0% à borne inférieure pré-déterminée.
Performance de l'action	25%	Objectif de surperformance du cours de bourse par rapport à un indice composée de neuf valeurs européennes comparables défini pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Lorsque l'objectif de surperformance est atteint à 100%, l'allocation est de 100% et elle décroît jusqu'à 50% à une borne inférieure pré-déterminée. Aucun instrument ne peut être attribué en cas de sous-performance de l'indice.

Les objectifs déterminés par le Conseil de Surveillance avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations doivent être ambitieux et cohérents avec la stratégie de la Société.

Le taux de marge d'EBITDA ajusté correspond à la marge opérationnelle telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Le Free cash-flow correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité dont sont déduits les acquisitions d'immobilisations.

2.4.4.7. Actions détenues par les membres du Directoire

A la date du présent rapport, les cinq membres du Directoire détenaient au total 25.297.383 actions, représentant 23,6% des actions et des droits de vote de la Société (sur une base entièrement diluée), et aucun titre donnant accès au capital. Les transactions effectuées par les membres du Directoire sont publiées sur le site Internet de la Société, dans la rubrique Informations Règlementées. Les membres du Directoire sont tenus de respecter les règles d'intervention sur les titres de la Société.

2.4.4.8. Intervention sur les titres de la Société

Les initiés, ainsi que les personnes qui leur sont étroitement liées, ont interdiction absolue d'utiliser et/ou de communiquer une information privilégiée, ainsi que de recommander à une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, d'effectuer des opérations d'initiés sur les instruments financiers de la Société.

Les opérations d'achat ou de vente de titres de la Société, ou instruments financiers, sont interdites pendant les périodes comprises entre la date à laquelle les personnes initiées ont connaissance d'une information précise sur la

marque des affaires ou les perspectives, qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours et la date à laquelle cette information est rendue publique.

En outre, toute opération est strictement interdite pendant une période de :

- trente jours calendaires avant la date prévue de publication des comptes consolidés annuels et des comptes consolidés semestriels ;
- quinze jours calendaires avant la date prévue de publication des informations financières trimestrielles.

La société élabore et diffuse au début de chaque année civile un calendrier permettant de calculer les périodes pendant lesquelles les opérations sur les titres de la Société sont interdites.

2.4.4.9. Rémunération des Membres du Directoire pour l'exercice 2019 :

Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Gianbeppi FORTIS

En €	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	278.808	278.808	302.808	302.808
Rémunération variable	136.000	136.000	136.000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	22.867	22.867	22.867	22.867
Total	437.675	437.675	461.675	325.675

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er septembre 2013, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité GIAS International, structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Gianbeppi FORTIS.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de sa productivité.

Par avenant en date du 16 juillet 2019, la rémunération fixe mensuelle de GIAS International est passée de 23.234 euros HT à 27.234 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136.000 euros HT par an.

Aussi, Monsieur Gianbeppi FORTIS ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30.

Rémunération à long terme en titres

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

GIAS International a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 22.016 bons permettant de souscrire 88.064 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

A ce titre, le 10 décembre 2019, GIAS international a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 88.064 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Gianbeppi FORTIS

En euros	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
... Stocks options	-	136.000	-	-
... Actions de performance	-	-	-	-
... Autres intéressements	-	-	-	-
Total	-	136.000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Gianbeppi FORTIS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Gianbeppi FORTIS	NON	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Gianbeppi FORTIS bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Gianbeppi FORTIS bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

Karim RACHEDI, Membre du Directoire et Directeur Général

Récapitulatif des rémunérations de Mr Karim RACHEDI

En €	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	278.808	278.808	302.808	302.808
Rémunération variable	136.000	136.000	136.000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	17.086	17.086	22.460	22.460
Total	431.894	431.894	461.268	325.268

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er août 2017, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Smart Advice, structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Karim RACHEDI.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de sa productivité.

Par un nouveau contrat en date du 1er juillet 2019 et un avenant en date du 16 juillet 2019, la rémunération fixe de Smart Advice a été successivement :

- complétée par une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136.000 euros HT par an,
- portée d'un montant de 23.234 euros HT à 27.234 euros HT par mois.

Aussi, Monsieur Karim RACHEDI ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30.

Rémunération à long terme en titres

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Smart Advice a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 22.016 bons permettant de souscrire 88.064 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le

31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

A ce titre, le 10 décembre 2019, Smart Advice a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 88.064 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Ce même 10 décembre 2019, Smart Advice a également exercé le solde des options acquises en date du 13 octobre 2017, les objectifs spécifiques attachés à l'exercice de ces options ayant été atteints au titre de l'exercice 2019. Ainsi, l'exercice des 470.000 options en question ont permis à Smart Advice de souscrire 2.820.000 actions nouvelles à la valeur nominale, soit 0,1275 euros par action.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Karim RACHEDI

En euros	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des ...				
... Stocks options	-	136.000	-	-
... Actions de performance	-	-	-	-
... Autres intéressements	-	-	-	-
Total	-	136.000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Karim RACHEDI

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Karim RACHEDI	NON	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Karim RACHEDI bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Karim RACHEDI bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

Amaury BOILOT, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Amaury BOILOT

En €	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	161.936	161.936	222.000	222.000
Rémunération variable	140.000	140.000	129.000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	13.090	13.090	15.554	15.554
Total	315.026	315.026	366.554	237.554

Il est rappelé que Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'un contrat de travail luxembourgeois. A des fins de comparabilité avec la rémunération perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec SOLUTIONS 30 SE, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. Au Luxembourg, ces charges sont de 13% du salaire brut environ.

Il n'existe au profit de Monsieur Amaury BOILOT aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Monsieur Amaury BOILOT a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 8.903 bons permettant de souscrire 35.612 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

A ce titre, le 10 décembre 2019, Monsieur Amaury BOILOT a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 8.903 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Amaury BOILOT

En euros	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
... Stocks options	-	55.000	-	-
... Actions de performance	-	-	-	-
... Autres intéressements	-	-	-	-
Total	-	55.000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Amaury BOILOT

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Amaury BOILOT	OUI	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

En cas de changement de contrôle et de cessation de ses fonctions, Monsieur Amaury BOILOT bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 18 derniers mois.

João MARTINHO, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr João MARTINHO

En €	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	69.702	69.702
Rémunération variable	-	-	34.000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	-	-	-	-
Total	-	-	103.702	69.702

* informations à compter de l'entrée au Directoire, soit à partir du 1er octobre 2019

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er juin 2018, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Go Priority, structure portugaise détenue à 100 % par Monsieur João MARTINHO.

Le contrat de prestations de services a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de SOLUTIONS 30, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de sa productivité, en particulier sur les activités Telecom et Energie du Groupe.

Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle de Go Priority est fixée à 23 234 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance, dans la limite de 136.000 euros HT par an.

Aussi, Monsieur João MARTINHO ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de SOLUTIONS 30.

Rémunération à long terme en titres

Néant.

Autres éléments du statut de Mr João MARTINHO

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr João MARTINHO	NON	NON	OUI	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

En sa qualité de Membre du Directoire, Monsieur João MARTINHO bénéficie d'une indemnité égale à sa rémunération (partie fixe plus bonus annuel) perçue au cours des 6 derniers mois au cas où son contrat serait résilié sans motif. Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité.

Franck d'ALOIA, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Mr Franck d'ALOIA

En €	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	30.000	30.000
Rémunération variable	-	-	23.400	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	-	-	2.547	2.547
Total	-	-	55.995	32.547

* informations à compter de l'entrée au Directoire, soit à partir du 1er octobre 2019

Il est rappelé que Monsieur Franck D'ALOIA bénéficie d'un contrat de travail français. A des fins de comparabilité avec la rémunération perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec SOLUTIONS 30 SE, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. En France, ces charges sont de 45% du salaire brut environ.

Il n'existe au profit de Monsieur Franck d'ALOIA aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

Néant.

Autres éléments du statut de Mr Franck d'ALOIA

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Franck d'ALOIA	OUI	NON	NON	NON

Rémunérations différées

a. Indemnité de non concurrence

Néant.

b. Indemnité de départ

Néant.

Olivier RAGUIN, Membre du Directoire jusqu'en avril 2019

Récapitulatif des rémunérations de Mr Olivier RAGUIN

En €	Exercice 2018		Exercice 2019*	
	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Rémunération fixe	224.759	224.759	80.312	80.312
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature et autres	10.902	10.902	3.698	3.698
Total	235.661	236.661	84.010	84.010

* informations jusqu'au départ du Directoire, soit jusqu'au 23 avril 2019

Il n'existe au profit de Monsieur Olivier RAGUIN aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

En date du 18 mai 2018, après aval du Comité des Nominations et des Rémunérations du 6 mai 2018 et sur la recommandation du Conseil de Surveillance du 18 mai 2018, des bons de souscription d'actions ont été attribués à certains membres du Directoire.

Monsieur Olivier RAGUIN a bénéficié lors de cette émission à l'attribution de 9.713 bons permettant de souscrire 38.852 actions nouvelles (post split de l'action par 4 intervenu le 31 octobre 2018) à un prix par action de 6,18 euros, bons exerçables pendant 10 ans.

A ce titre, le 10 décembre 2019, Monsieur Olivier RAGUIN a exercé l'intégralité des bons émis à son profit en date du 18 mai 2018, exercice lui ayant permis de souscrire 9.713 actions nouvelles à une valeur par action de 6,18 euros.

Récapitulatif des rémunérations à long terme (en titres) de Mr Olivier RAGUIN

	Exercice 2018		Exercice 2019	
En euros	Montants attribuables	Montants versés	Montants attribuables	Montants versés
Valorisation des ...				
... Stocks options	-	60.000	-	-
... Actions de performance	-	-	-	-
... Autres intéressements	-	-	-	-
Total	-	60.000	-	-

Autres éléments du statut de Mr Olivier RAGUIN

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Olivier RAGUIN	OUI	NON	NON	NON

Monsieur Olivier RAGUIN était jusqu'au fin avril 2019 membre du Directoire, Directoire qu'il a quitté pour des raisons personnelles. Monsieur Olivier RAGUIN a été pendant près de 10 années très impliqué dans le développement et le management du Groupe, aux côtés de Messieurs Gianbeppi FORTIS et Karim RACHEDI, fondateurs de SOLUTIONS 30.

Rémunérations différées

c. Indemnité de non concurrence

Néant.

d. Indemnité de départ

Non applicable, Monsieur Olivier RAGUIN ayant déjà quitté ses fonctions en avril 2019.

Commentaires sur l'exercice

- 3.1. Examen de la situation financière et des résultats du groupe
- 3.2. Tendances et perspectives

3. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

3.1. Examen de la situation financière et des résultats du Groupe

3.1.1. Adoption des normes IFRS

Les états financiers consolidés du groupe SOLUTIONS 30 ont été établis conformément aux normes IFRS, pour la première fois en 2019. Les comptes de l'exercice 2018 ont été retraités selon les normes IFRS et les mêmes principes que ceux appliqués au 31 décembre 2019.

location/leasing sont désormais reconnus au bilan. Cela donne lieu à la constatation à l'actif d'une immobilisation (droits d'utilisation) avec pour contrepartie un passif financier, calculé en actualisant les flux futurs de loyers prévus aux contrats. Ces droits d'utilisation font l'objet d'amortissements et le passif donne lieu à la constatation d'une charge financière.

Le Groupe a ainsi notamment adopté la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour la première fois au 1er janvier 2018. En application de cette norme, tous les contrats de

Les principes comptables suivis par le groupe pour la préparation des comptes sont décrits dans les annexes des états financiers consolidés.

3.1.2. Principaux agrégats et indicateurs de performance

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation	31/12/2018 publié (Lux Gaap)
Chiffre d'affaires	682,2	451,8	+51%	441,8
EBITDA Ajusté En % de chiffre d'affaires	91,8 13,5%	55,2 12,2%	+66%	41,1 9,3%
EBIT Ajusté En % de chiffre d'affaires	54,3 8,0%	31,8 7,0%	+71%	33,2 7,5%
Résultat net de l'ensemble consolidé En % de chiffre d'affaires	39,6 5,8%	32,9 7,3%	+20%	20,4 4,6%
Résultat net part du Groupe En % de chiffre d'affaires	39,2 5,7%	33,6 7,4%	+17%	20,0 4,5%
Données de structure financière	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
Capitaux propres	138,3	98,9	+39,4	
Dette nette	91,8	96,0	-4,2	
Dette bancaire nette	3,0	12,4	-9,4	
Free cash flow	46,7	64,6	-17,9	

EBIT Ajusté

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel	49 970	39 858
Amortissements des relations clientèles	9 447	6 041
Résultat sur cession de participations	-2 057	-15 136
Autres produits opérationnels non courants, dont badwill	-3 071	-820
Autres charges opérationnelles non courantes		1 866
EBIT Ajusté	54 289	31 810

Free cash flow

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	65 825	83 289
Acquisition d'immobilisations	-20 346	-21 692
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 223	3036
Free cash flow	46 702	64 633

Dettes bancaires nettes

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	65 827	65 497
Concours bancaires courants	21 326	16 799
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-84 162	-69 898
Dettes bancaires nettes	2 991	12 398

Dettes nettes

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes bancaires	87 153	82 296
Dettes liées aux contrats de location	61 594	55 866
Dettes futures sur compléments de prix et options de vente	27 179	27 716
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-84 162	-69 898
Dettes nettes	91 764	95 980

3.1.3. Evolution de périmètre

SOLUTIONS 30 est le fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. En 2019, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe, pour un montant total investi de 17,6 millions d'euros :

Pays	Société	Date de Consolidation	Chiffre d'affaires au moment de l'acquisition	Commentaire
Espagne	Provisiona	1 Juil 2019	2 M€	Pénétration du marché de la 5G en Espagne
Benelux	i-Projects	1 Juil 2019	14 M€	Activité dans le domaine de l'énergie aux Pays-Bas
Italie	CFC	1 Oct 2019	5 M€	Elargissement de l'offre IT en Italie
Pologne	Telekom Usługi	31 Oct 2019	6 M€	Pénétration du marché polonais
France	Byon	1 Dec 2019	2 M€	Un portefeuille de 40M€ de contrats FTTH sur 3 ans

3.1.4. Analyse des performances de l'exercice 2019

3.1.4.1. Croissance de 51% du chiffre d'affaires

En millions d'euros	12 mois 2018	12 mois 2019			Total
	Total	Croissance organique des filiales historiques	Croissance organique opérée par les sociétés acquises	Croissance externe	
Total	451,8	111,8	18,9	99,6	682,2
Dont France	296,4	58,6	13,4	66,0	434,4
Dont Benelux	59,6	44,9	1,1	20,2	125,9
Dont Autres Pays	95,8	8,2	4,4	13,4	121,9

Pour l'ensemble de l'exercice 2019, SOLUTIONS 30 enregistre un chiffre d'affaires de 682,2 millions d'euros, en croissance de 51,0% par rapport à l'exercice 2018 (28,9% en organique).

Pour l'exercice 2018, le chiffre d'affaires s'établit à 451,8 millions d'euros en normes IFRS contre 441,8 millions d'euros en normes luxembourgeoises. Ceci est principalement dû aux méthodes d'intégration des sociétés non détenues à 100% :

- La société Janssens Group était détenue à 50% entre le 1er janvier et le 1er juin 2018 et consolidée par intégration proportionnelle sur cette période. En normes IFRS, la société est consolidée par mise en équivalence sur cette période, ce qui a un impact négatif de 7,2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2018. Depuis le 1er juin 2018, Janssens Group est consolidée dans les comptes du Groupe par intégration globale ;

- La société CPCP était détenue à 48% entre le 1er janvier et le 1er août 2018, et de ce fait consolidée par mise en équivalence. SOLUTIONS 30 disposait d'une option qui lui permettait de monter au capital de CPCP, droit que SOLUTIONS 30 se réservait d'exercer selon les résultats des opérations de restructuration à mener sur cette société déficitaire. Contrairement aux normes luxembourgeoises, les normes IFRS considèrent que cette option d'achat rend nécessaire la consolidation de CPCP par intégration globale, avant même sa prise de contrôle opérationnelle, à la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018. Ce traitement comptable a un impact de +15,8 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2018 du Groupe. CPCP était consolidé par intégration globale depuis le 1er août 2018.

En France, en 2019 le chiffre d'affaires s'élève à 434,4 millions d'euros, contre 296,4 millions d'euros, soit une progression de 46,5% (24,3% en organique). Cette performance s'appuie sur la solide dynamique enregistrée dans les domaines des télécoms (déploiement de la fibre optique) et de l'énergie (installation des compteurs électriques intelligents).

Cette performance s'explique principalement par une dynamique très favorable dans l'activité Télécoms qui progresse de 48% en organique. SOLUTIONS 30 a consolidé ses parts de marchés dans le déploiement de la fibre optique en zones denses, mais également renforcé sa présence dans les réseaux d'initiative publique, en signant plus de 40 millions d'euros de nouveaux contrats qui ont commencé à contribuer au chiffre d'affaires en fin d'exercice.

L'activité Energie enregistre une croissance de 49% sur l'année (6% en organique), en cohérence avec le rythme de déploiement des compteurs intelligents et le démarrage de l'activité d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les activités IT et Retail sont, quant à elles, en recul sur l'exercice à cause d'un effet de base défavorable sur le dernier trimestre 2019 et de la signature de contrats retardées à 2020.

Au Benelux, le Groupe a franchi la barre symbolique des 100 millions d'euros sur l'exercice avec un chiffre d'affaires de 125,9 millions d'euros, en hausse de 111,2% (+77,3% en organique). La croissance de l'exercice est portée par la

montée en puissance du contrat d'outsourcing signé avec Telenet en Belgique. Fort de ces bases solides, le Groupe continue de dupliquer son modèle français et l'acquisition d'i-Projects aux Pays-Bas lui permet d'accroître ses parts de marché dans le secteur de l'énergie.

Dans les autres pays, SOLUTIONS 30 réalise un chiffre d'affaires de 121,9 millions d'euros en 2019, en progression de 27,2% (+13,3% en organique).

L'Allemagne a renoué avec un taux de croissance à deux chiffres sur la fin d'exercice et enregistré un chiffre d'affaires en hausse purement organique de 20% au dernier trimestre. Le Groupe bénéficie d'un maillage territorial de plus en plus dense qui lui a permis d'accroître ses parts de marché dans les télécoms. En outre, la diversification vers le secteur de l'énergie est engagée puisque SOLUTIONS 30 a signé en novembre 2019 un premier contrat pour le déploiement de compteurs électriques intelligents, marché en train de s'ouvrir en Allemagne.

En Italie, le Groupe enregistre en 2019 un chiffre d'affaires en croissance globale de 13% (8% en organique). L'acquisition de 70% du capital de CFC Italia, qui permet à SOLUTIONS 30 de consolider sa position sur le marché IT et de renforcer la compétitivité de son offre, a contribué au chiffre d'affaires du groupe à compter du mois d'octobre. En décembre 2019, faute de leviers opérationnels forts, le Groupe a choisi de mettre un terme au contrat d'outsourcing conclu avec DXC Technology en mars 2018, préférant concentrer ses ressources sur des marchés à plus fort potentiel stratégique. Cette activité a été cédée et déconsolidée début décembre sans aucun impact négatif sur les comptes du Groupe.

En Espagne, l'activité a plus que doublé passant de 12,2 millions d'euros en 2018 à 29,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019. SOLUTIONS 30 connaît une bonne dynamique commerciale dans le secteur des télécoms, à la fois dans le déploiement et la maintenance de l'Internet haut-débit et dans les premiers déploiements de la technologie 5G, en intervenant sur les sites existants pour préparer leur mise à niveau.

Enfin, en Pologne, les activités de services télécoms de Sprint, consolidées depuis le mois de novembre, contribuent au chiffre d'affaires du trimestre à hauteur de 1,5 millions d'euros.

3.1.4.2. Croissance de 66% de l'EBITDA ajusté

SOLUTIONS 30 enregistre une forte progression de sa rentabilité qui s'appuie sur l'effet favorable de la hausse des volumes à l'échelle du Groupe, sur l'amélioration des marges des sociétés acquises et sur une hausse limitée des coûts de structure.

Reflétant l'efficacité du modèle économique du Groupe, l'EBITDA ajusté s'établit à 91,8 millions d'euros, soit 13,5% du chiffre d'affaires, en progression de 1,3 point. Hors IFRS 16, l'EBITDA ajusté s'établit à 69,1 millions d'euros, soit 10,1% du chiffre d'affaires, en progression de 1,4 point.

Après comptabilisation des dotations aux dépréciations et provisions opérationnelles pour un montant de 14,8 millions d'euros, et après amortissement du droit d'utilisation des actifs loués (IFRS16) pour un montant de 22,7 millions

d'euros, l'EBIT ajusté s'établit à 54,3 millions d'euros, en hausse de 71% par rapport à l'année dernière.

Les dotations aux amortissements des relations clientèles s'élèvent à 9,4 millions d'euros en 2019, contre 6 millions d'euros un an plus tôt. Les produits non récurrents, à 5,1 millions d'euros, proviennent essentiellement d'un badwill lié à l'acquisition de 51% de Byon. En 2018, le Groupe avait constaté un produit non récurrent de 13,8 millions d'euros, qui intégrait notamment un profit lié à la réévaluation des titres de Janssens Group lors du passage majoritaire de SOLUTIONS 30 au capital de la société le 1er juin 2018.

Le résultat financier, constitué essentiellement des frais financiers, représente une charge de 1 million d'euros, contre 1,9 millions d'euros pour l'exercice 2018, intégrant des charges financières liées à l'application de la norme IFRS 16 à hauteur de 0,6 millions d'euros en 2019 et 0,3 millions d'euros en 2018. Le montant des impôts s'élève à 9,4 millions d'euros, contre 4,8 millions d'euros un an plus tôt.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du Groupe atteint 39,2 millions d'euros, contre 33,6 millions d'euros en 2018.

3.1.4.3. Une structure financière solide

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 138,3 millions d'euros contre 98,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. La trésorerie brute du Groupe atteint 84,2 millions d'euros, en progression de 14,3 millions d'euros par rapport à fin décembre 2018. La dette bancaire brute augmente de 4,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018, à 87,1 millions d'euros. Le Groupe affiche donc une dette bancaire nette de 3,0 millions d'euros à fin décembre 2019, contre une dette bancaire nette de 12,4 millions d'euros à fin décembre 2018.

La dette nette totale, incluant 61,6 millions d'euros de dette locative et 27,2 millions d'euros de dette financière potentielle liée aux compléments de prix et options d'achats futures, s'établit à 91,8 millions d'euros. Malgré l'impact de la norme IFRS 16, le Groupe conserve une structure financière solide, avec un ratio EBITDA/dette nette de 1 et un ratio

d'endettement net sur fonds propres de 66%.

La capacité d'autofinancement s'est établie à 86,5 millions d'euros. La croissance exponentielle du chiffre d'affaires tout au long de l'exercice a généré une croissance du besoin en fonds de roulement de 21 millions d'euros. Les investissements opérationnels nets s'établissent à 19,1 millions d'euros, soit 2,8% du chiffre d'affaires contre 4% un an plus tôt. Ils sont sur des niveaux normatifs, généralement entre 1,5 et 4% du chiffre d'affaires, et sont essentiellement liés au système d'information du Groupe. Le cash-flow disponible du groupe atteint donc 46,7 millions d'euros. Hors IFRS16, le cash-flow disponible atteint 24 millions d'euros, soit 3,5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Engagé sur une trajectoire de croissance particulièrement soutenue, le groupe a déployé en 2018 un programme d'affacturage sans recours à l'ensemble de ses filiales pour financer son besoin en fonds de roulement. Ce programme lui permet de céder des créances clients et de transférer au factor (1) les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie et (2) la quasi-totalité des risques associés aux créances. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « Clients ». Les créances ainsi transférées, et donc déconsolidées, portent sur un montant de 54 millions d'euros au 31 décembre 2019 (51 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le Groupe SOLUTIONS 30 connaît depuis 2015 une croissance très soutenue de son chiffre d'affaires. Hors circonstances exceptionnelles, cette croissance est continue d'un trimestre à l'autre, sans effet de saisonnalité. Le recours au factor doit donc s'analyser au regard d'une photographie en fin d'exercice car il évolue tout au long de l'exercice selon le niveau de croissance du chiffre d'affaires tout au long de l'exercice.

De façon schématique, le recours à l'affacturage permet de réduire les délais de recouvrement des créances clients, et de libérer la trésorerie mobilisée par ces créances pour la consacrer au financement de la stratégie d'accélération du Groupe, moyennant un coût inférieur à 1% du montant des créances cédées.

3.2. Tendances et perspectives

Après un bon début d'année dans la continuité d'un solide dernier trimestre 2019, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a entraîné des mesures de confinement, de restriction des déplacements et de fermetures d'un certain nombre d'établissement, a perturbé l'activité du Groupe.

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2020 en croissance de +17,5%

En millions d'euros	1er trimestre		
	2020	2019	Var. %
Total	188,5	160,4	+17,5%
Dont France	116,4	101,3	+14,8%
Dont Benelux	34,8	30,9	+13,0%
Dont Autres Pays	37,3	28,2	+32,0%

Au 1er trimestre 2020, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 188,5 millions d'euros, en hausse de 17,5% (10,5% en organique) par rapport à la même période de 2019.

Opérant sur des secteurs d'activité dits « essentiels », le Groupe a poursuivi ses activités partout où il est présent, y compris dans les zones où le confinement est le plus strict. Pour le 1er trimestre, le Groupe maintient ainsi des niveaux de croissance à deux chiffres, avec de fortes disparités entre les territoires et les marchés. Au global l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires du Groupe au 1er trimestre est estimé à environ 7%.

En France, le chiffre d'affaires atteint 116,4 millions d'euros, en croissance de 14,8% (13,3% en organique) par rapport au 1er trimestre 2018. L'activité Télécoms (69% du chiffre d'affaires en France) ressort en hausse de 35% tandis que l'activité Energie (17% du chiffre d'affaires) est en repli de 22% en raison de la suspension des installations de comp-

teurs intelligents depuis le 17 mars. L'activité IT, qui représente 9% du chiffre d'affaires en France, est, quant à elle, en retrait de 16%, impactée par la fermeture temporaire de plusieurs sites clients. Les autres activités du Groupe (5% du chiffre d'affaires France) sont en croissance de 54%.

Au Benelux, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 34,8 millions d'euros, en hausse de 13% (1,6% en organique) par rapport à 2018. Sur ce territoire, la baisse de 10% des activités IT (7% du chiffre d'affaires) pèse sur la performance du trimestre. L'activité télécoms (77% du chiffre d'affaires) est en hausse de 7% et l'activité Energie (7% du chiffre d'affaires) augmente de 176% grâce à la montée en charge des déploiements de bornes de recharge pour véhicules électriques et à l'intégration de la société néerlandaise i-Project.

3

Dans les autres pays, l'activité est dynamique en Allemagne avec un chiffre d'affaires qui croît de 12% pour atteindre 15,5 millions d'euros. En Espagne, le chiffre d'affaires atteint 9,5 millions d'euros, en croissance de 44% mais stable à périmètre constant du fait des impacts du confinement sur les projets en cours. En Italie, l'activité est en très légère progression à périmètre constant mais la cession des filiales dédiées à DXC impacte le chiffre d'affaires de 2,4 millions d'euros, qui s'inscrit ainsi en repli de 16%. En Pologne, le pays n'est que peu impacté par la crise sanitaire et l'activité se poursuit normalement. Sur le trimestre, la Pologne enregistre un chiffre d'affaires de 5,7 millions d'euros.

Dans cet environnement perturbé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures pour :

1. Protéger la santé de ses collaborateurs, en conformité avec les recommandations des autorités sanitaires.
2. Assurer la continuité de ses services en adaptant les processus d'intervention.

3. Adapter sa structure de coûts et protéger sa trésorerie, en prenant toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures d'activité partielle et en s'appuyant sur un modèle économique particulièrement souple.

4. Préserver sa capacité future à capter la croissance structurelle de ses marchés.

En complément de ces mesures, le Conseil de Surveillance du 27 avril 2020 a approuvé la proposition du Directoire, qui, par soucis de solidarité avec les équipes, a souhaité baisser les rémunérations fixes de ses membres de 25% pour le temps que dureront les mesures exceptionnelles mises en œuvre en 2020 par le Groupe, en particulier les mesures d'activité partielle.

A la date de rédaction de ce document, le Groupe prépare, avec ses clients, la sortie de crise et confirme anticiper un effet rattrapage. A ce stade et sans nouvelle dégradation de la situation, le Groupe est confiant dans sa capacité à réaliser un exercice 2020 alliant croissance et rentabilité.

A plus long terme, le Groupe bénéficie de solides leviers de croissance sur des marchés portés par des tendances structurelles, en tête desquelles la digitalisation de l'économie et la transition énergétique. Leader incontesté d'un marché très fragmenté, SOLUTIONS 30 dispose d'une structure financière très saine et d'un modèle économique éprouvé, de solides atouts pour poursuivre une stratégie de croissance offensive et rentable sur le long terme.

Au plan boursier, le Groupe se prépare au passage sur le marché réglementé d'Euronext dans les prochaines semaines.

COMPTES CONSOLIDÉS

- 4.1. États Financiers Consolidés
 - 4.1.1. État de la situation financière consolidée
 - 4.1.2. État du résultat global consolidé
 - 4.1.3. Variation des capitaux propres consolidés
 - 4.1.4. Tableaux consolidés des flux de trésorerie
- 4.2. Notes annexes aux états financiers consolidés
- 4.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

4. COMPTES CONSOLIDÉS

4.1. États financiers consolidés

4.1.1. État de la situation financière consolidée

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Capital souscrit non appelé	1.3	1	2	-
Ecart d'acquisition	10.2	55.034	53.352	26.122
Autres immobilisations incorporelles	10.3	131.499	110.312	38.415
Immobilisations corporelles	10.4	13.697	12.724	5.408
Droits d'utilisation des actifs	7	61.884	56.293	23.957
Actifs sur contrats non courants	4.4	1.102	732	864
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3.4	197	613	8.947
Actifs financiers non courants	13.1	1.998	2.843	1.006
Impôts différés actifs	9.2	5.240	7.380	5.300
ACTIFS NON COURANTS		270.652	244.251	110.019
Stocks et travaux en cours	14.2	15.050	14.590	6.366
Clients et comptes rattachés	4.4	173.138	130.206	76.265
Actifs sur contrats courants	4.4	571	721	647
Autres créances	14.1	100.143	161.864	115.523
Charges constatées d'avance		143	312	1.218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	84.162	69.898	26.785
ACTIFS COURANTS		373.207	377.591	226.804
TOTAL ACTIF		643.859	621.842	336.823

Passif

(en milliers d'euros)		31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Capital souscrit		13.659	13.267	12.155
Primes d'émission		17.376	15.860	13.967
Réserve légale		1.362	1.269	1.078
Réserves consolidées		53.616	24.232	25.756
Résultat de l'exercice		39.223	33.560	-
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		125.236	88.188	52.956
Intérêts minoritaires		13.111	10.687	(281)
CAPITAUX PROPRES		138.347	98.875	52.675
Endettement, part à long terme	8.2	80.664	86.312	46.098
Dettes liées aux contrats de location	7	40.987	37.080	13.960
Provisions non courantes	12	18.856	10.226	6.194
Impôts différés passifs	9.2	28.801	26.115	8.237
Autres passifs financiers non courants		836	-	-
PASSIFS NON COURANTS		170.144	159.733	74.489
Endettement, part à court terme	8.2	33.668	23.700	22.357
Provisions courantes	12	757	1.093	971
Dettes liées aux contrats de location	7	20.607	18.786	9.514
Fournisseurs		111.073	75.050	39.697
Dettes fiscales et sociales	14.3	152.271	193.287	114.842
Autres passifs courants	14.4	14.013	48.855	18.648
Produits constatés d'avance		2.979	2.463	3.630
PASSIFS COURANTS		335.368	363.234	209.659
TOTAL PASSIF		643.859	621.842	336.823

4.1.2. État du résultat global consolidé

Résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires	4	682.205	451.823
Autres produits opérationnels courants	6.1	29.916	34.319
Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés	6.1	(53.543)	(32.493)
Charges de personnel	5.2	(180.358)	(133.405)
Impôts, taxes et versements assimilés		(58.784)	(44.231)
Autres charges opérationnelles courantes	6.1	(327.633)	(220.825)
Marge opérationnelle		91.803	55.188
Dépréciations et amortissements des immobilisations	10	(43.135)	(28.409)
Dotations et reprises sur provisions		(3.826)	(1.011)
Résultat sur cession de participations	6.2	2.057	15.136
Autres produits opérationnels non courants	6.1	3.071	820
Autres charges opérationnelles non courantes	6.1	-	(1.866)
Résultat opérationnel		49.970	39.858
Produits financiers	8.5	2.069	846
Charges financières	8.5	(3.074)	(3.026)
Résultat financier		(1.005)	(2.180)
Impôts sur les résultats	9	(9.371)	(4.797)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(359)	(315)
Résultat net de l'ensemble consolidé		39.235	32.567
Dont part du Groupe		39.223	33.560
Dont part des Intérêts minoritaires		12	(993)
Résultat de base par action, part du groupe (en euro)		0,366	0,323
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euro)		0,366	0,313

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	39.235	32.567
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	84	(165)
Variation des écarts actuariels	(660)	209
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	77	(44)
RESULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	(499)	0
RESULTAT GLOBAL	38.736	32.567
Dont part du Groupe	38.724	33.560
Dont part des Intérêts minoritaires	12	(993)

4.1.3. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 01.01.2018	12.155	13.967	1.078	26.124	(368)	52.956	(281)	52.675
Résultat 2018			191	33.369		33.560	(993)	32.567
Résultat reconnu en capitaux propres				165	(165)			
Résultat global 2018			191	33.534	(165)	33.560	(993)	32.567
Valorisation des paiements en actions *				772		772		772
Augmentation de capital **	1.112	1.894				3.006		3.006
Variations de périmètre ***				(2.105)		(2.105)	11.961	9.855
SITUATION AU 31.12.2018	13.267	15.860	1.269	58.325	(533)	88.188	10.687	98.875
Résultat 2019			94	39.129		39.223	12	39.235
Résultat reconnu en capitaux propres				(583)	84	(499)		(499)
Résultat global 2019			94	38.547	84	38.724	12	38.736
Augmentation de capital **	392	1.516				1.908		1.908
Variations de périmètre ***				(3.584)		(3.584)	2.412	(1.172)
SITUATION AU 31.12.2019	13.659	17.376	1.362	93.288	(449)	125.236	13.111	138.347

* voir note 5.3

** voir note 11

*** voir note 3.3 – la comptabilisation des options de vente est comptabilisée en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires et la différence résiduelle dans les réserves groupe. La variation est également liée à des acquisitions d'intérêts additionnels d'entités déjà consolidées par le Groupe.

4.1.4. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31.12.2019	31.12.2018
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	39.235	32.567
Résultat net part du groupe	39.223	33.560
Résultat net part des intérêts minoritaires	12	(993)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dépréciations et amortissements	43.135	28.409
Dotations aux provisions	3.826	1.011
Variation des provisions avec contreparties financières	-	(17.108)
Variation des impôts différés	4.826	15.799
Plus-values de cession, nettes d'impôt	(2.057)	(15.136)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	359	315
Païement fondé en actions *	-	772
Variation de la juste valeur des actifs sur contrats non courants	(370)	133
Variation de la juste valeur des instruments financiers ****	166	-
Elimination des produits sur les écarts d'acquisition	(3.071)	(820)
Variation de la juste valeur des earn outs et compléments de prix	(1.427)	245
Elimination des charges d'intérêts ****	1.873	1.941
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	86.496	48.126
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(20.670)	35.164
Diminution (augmentation) des stocks et en cours	(460)	(8.225)
Diminution (augmentation) des créances clients & autres débiteurs	(42.782)	(54.015)
Augmentation (diminution) des fournisseurs & autres créditeurs	36.023	35.353
Augmentation (diminution) des autres créances et dettes	(13.451)	62.051
Flux net de trésorerie généré par l'activité	65.826	83.290
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(20.346)	(21.692)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise **	(6.901)	(29.282)
Contreparties éventuelles sur acquisitions de filiales et acquisitions de fonds de commerce	(8.650)	(11.450)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1.223	3.036
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(34.672)	(59.388)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations (réductions) de capital	1.908	3.006
Emissions d'emprunts ***	17.689	40.100
Remboursements d'emprunts et charges financières associées ***	(13.364)	(7.234)
Remboursement de la dette locative et charges financières associées	(23.151)	(16.528)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(16.918)	19.344
Incidence des variations de cours des devises	30	(133)
VARIATION DE TRESORERIE	14.264	43.113
Trésorerie d'ouverture	69.898	26.785
Trésorerie de clôture	84.162	69.898

* voir note 5.3

** voir note 3.2

*** voir note 8.2

**** voir note 8.5

4.2. Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTES ANNEXES

Note 1 : Informations sur l'entreprise et le groupe

1.1 Information d'entreprise

Les états financiers consolidés de SOLUTIONS 30 SE et de ses filiales (collectivement, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance le 8 juin 2020. SOLUTIONS 30 (la « Société » ou la « société mère ») est une société européenne constituée et domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris. Le siège social est situé au :

3 rue de la Reine
L-2418 Luxembourg

Le Groupe est principalement engagé dans la fourniture de services d'assistance à l'utilisation des nouvelles technologies numériques et accompagne ses clients dans la mise en œuvre de ces nouvelles technologies à travers l'Europe: opérateurs télécoms, fournisseurs d'énergie, constructeurs et distributeurs de matériels informatiques et numériques, sociétés d'infogérance, intégrateurs d'équipements numériques... Fort de plus de 20 millions d'interventions réalisées depuis sa création et organisé autour d'un réseau de plus de 10 000 techniciens de proximité, SOLUTIONS 30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique et la Pologne.

Des informations sur la structure du Groupe sont fournies en note 3.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel appliqué

2.1.1 Première déclaration de conformité

2.1.1.1 Première adoption des normes IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe SOLUTIONS 30 ont été établis, et ce pour la première fois, conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2019.

Pour les périodes antérieures et jusqu'au 31 décembre 2018, le Groupe préparait ses comptes selon les normes comptables luxembourgeoises (LUX GAAP).

Par conséquent, le Groupe a préparé des états financiers conformes aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2019, incluant l'exercice 2018 comme période comparative. Ils intègrent un état de la situation financière à la date de transition IFRS du Groupe, soit le 1er janvier 2018. Les notes 2.1 et 2.2 détaillent les principaux ajustements réalisés par le Groupe afin de retraiter ses comptes initialement préparés selon les normes comptables luxembourgeoises, au ni-

veau de l'état de la situation financière au 1er janvier 2018 ainsi que pour les états financiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019.

2.1.1.2 Exemptions appliquées

Pour les sociétés adoptant pour la première fois les normes IFRS, la norme IFRS 1 autorise des exemptions dans l'application rétroactive de certaines normes IFRS.

Le Groupe a appliqué les exemptions suivantes :

- Le Groupe a évalué l'ensemble des contrats existants au 1er janvier 2018 afin de déterminer s'ils contiennent des engagements de location en tenant compte des conditions en vigueur au 1er janvier 2018.

Des dettes locatives ont été comptabilisées sur la base des loyers restants dus, actualisés par référence au taux d'emprunt moyen marginal du preneur au 1er janvier 2018. Les droits d'utilisation des actifs ont été valorisés au même montant que les dettes locatives, ajustés du montant des éventuelles avances ou des éventuels loyers dus relatifs aux contrats de location présents dans l'état de la situation financière juste avant le 1er janvier 2018. Les charges de location des contrats arrivant à échéance dans les 12 mois suivants la date de transition IFRS et des contrats dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ont été reconnues comme des charges d'exploitation (voir note 7).

- La norme IFRS 3 n'a pas été appliquée aux regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition IFRS, soit le 1er Janvier 2018. Pour les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition IFRS, la valeur des écarts d'acquisition nette des amortissements préalablement comptabilisés a été intégrée dans le premier état de la situation financière au 1er janvier 2018.

2.1.1.3 Retraitements appliqués

Regroupement d'entreprises et notion de contrôle

Dans le référentiel comptable luxembourgeois, le Groupe utilisait la méthode d'intégration proportionnelle pour consolider sa filiale Janssens Group jusqu'au 31 mai 2018. En IFRS, il convient d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour cette période. Au 31 mai 2018, le Groupe obtient le contrôle de la filiale et consolide celle-ci en intégration globale aussi bien dans le référentiel comptable luxembourgeois qu'en IFRS.

En IFRS, le contrôle d'une société est appréhendé en tenant compte des droits de vote potentiels. Cette notion n'a pas été prise en considération dans l'évaluation du contrôle dans le référentiel comptable luxembourgeois. Pour ces raisons, la société CPCP Telecom, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans le référentiel luxembourgeois jusqu'à ce que SOLUTIONS 30 prenne une participation majoritaire le 31 juillet 2018, est consolidée en intégration globale à 100% dans le référentiel IFRS au 1er janvier 2018.

Par ailleurs, en IFRS, l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis doit être réalisé dans les 12 mois suivant un regroupement d'entreprises et comptabilisée en date d'acquisition.

Actifs incorporels

Selon les normes comptables luxembourgeoises, le Groupe reconnaissait des fonds de commerce sur certaines opérations d'acquisition. Ceux-ci s'élevaient à 3.967 KEUR au 1er janvier 2018 et à 6.965 KEUR au 31 décembre 2018. En IFRS, les fonds de commerce sont reclassés en écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont présentés dans les actifs incorporels dans l'état de la situation financière.

Par ailleurs, dans le référentiel comptable luxembourgeois, les écarts d'acquisition étaient amortis. En IFRS, ils font l'objet d'un test de valeur conformément à IAS 36 dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les acquisitions antérieures à la date de transition, la valeur des écarts d'acquisition nette des amortissements a été comptabilisée dans l'état global de la situation financière au 1er janvier 2018.

Titres des sociétés mises en équivalence

A la date de transition IFRS, la valeur des participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence a fait l'objet d'une revue au regard des flux de trésorerie futurs conformément à la norme IAS36. Une perte de valeur de 2,3 M€ a ainsi été comptabilisée au 1er janvier 2018 sur la participation du Groupe dans Vitgo.

Provisions non courantes – Engagements de retraite

Dans le référentiel IFRS, les provisions liées aux indemnités de départ en retraite doivent être évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les provisions sont comptabilisées dans l'état de la situation financière à hauteur du montant total de l'obligation en contrepartie des réserves du Groupe à la date de la transition (voir note 5.4).

Les années suivantes, les écarts actuariels sont comptabilisés dans les réserves tandis que le coût des services rendus et le coût financier sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Activités conjointes

Le Groupe a établi un partenariat sous la forme d'un consortium avec d'autres sociétés en Belgique depuis 2016 afin de contribuer au développement de l'infrastructure télécom dans ce pays. Dans le référentiel comptable luxembourgeois, les revenus facturés à ce consortium au titre de l'activité réalisée par le Groupe étaient intégrés au chiffre d'affaires du Groupe. En normes IFRS, les revenus et les coûts doivent être traités distinctement à hauteur de la participation du Groupe dans le consortium.

Des revenus complémentaires de 732 KEUR et de 30 KEUR ont ainsi été comptabilisés respectivement pour les exercices 2018 et 2019 et des charges de 302 KEUR et de 187 KEUR ont été comptabilisées pour les exercices 2018 et 2019. L'impact des années précédentes est intégré dans les réserves de l'état de la situation financière du 1er janvier 2018 pour un montant de 98 KEUR.

Chiffre d'affaires

Le Groupe dispose d'une offre incluant la mise à disposition d'équipements électroniques de paiement et les services de maintenance associés. Selon les normes comptables luxembourgeoises, le Groupe reconnaissait le chiffre d'affaires associés sur la base des prestations réalisées. Dans le référentiel IFRS, ces contrats comportent deux obligations de performance distinctes qui donnent lieu, chacune, à un processus de reconnaissance du revenu différent. Le revenu issu de la mise à disposition des équipements est ainsi reconnu intégralement au moment de la livraison de ceux-ci tandis que le revenu des activités de maintenance continue d'être reconnu sur la durée du contrat de location.

Sur certains contrats, le Groupe dispose d'obligations de performance donnant lieu à la perception de revenus variables au titre d'une période de production supérieure à 6 mois. Le chiffres d'affaires établi selon les normes luxembourgeoises intégrait ces revenus variables dans le chiffre d'affaires dès lors que ceux-ci étaient certains. Selon les normes IFRS, ces revenus variables doivent être intégrés au chiffre d'affaires dès lors qu'ils sont hautement probables.

Des revenus complémentaires de 998 KEUR et de 437 KEUR ont ainsi été reconnus respectivement pour l'exercice 2018 et pour l'exercice 2019.

(en milliers d'euros)

	31.12.2019	31.12.2018
Chiffres d'affaires en normes luxembourgeoises	685.380	441.816
dont production stockée	(3.642)	(1.468)
Changements de méthode de consolidation		9.745
Comptabilisation des intérêts acquis dans une entreprise commune	30	732
Reconnaissance des revenus variables futurs liées aux obligations de performance	216	1.057
Reconnaissance du revenu futur lié à la location de terminaux de paiement	221	(59)
Ajustements aux normes locales	467	11.475
Chiffre d'affaires IFRS	682.205	451.823

Par ailleurs, la variation des travaux en cours, classée dans les autres produits en normes luxembourgeoises, est présentée dans le chiffre d'affaires en normes IFRS.

Païement en actions

Conformément aux principes de la norme IFRS 2 (voir section 5.3), les services reçus des salariés relatifs à l'octroi des plans d'options sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global en contrepartie des capitaux propres du Groupe. La charge correspond à la juste valeur des plans d'options de souscription et d'achat d'actions. Une charge de 772 KEUR a ainsi été comptabilisée dans l'état du résultat global de l'exercice 2018.

Impôts différés

Les différents ajustements liés au passage aux normes IFRS détaillés ci-dessus ont généré plusieurs différences temporelles. Le Groupe reconnaît l'impact fiscal de ces différences temporelles à travers la comptabilisation d'impôts différés en contrepartie des capitaux propres du Groupe dans son état de la situation financière à la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018.

2.2 Tableaux de passage

2.2.1 Rapprochement de la situation financière à la date de dernière clôture conforme au référentiel Luxembourgeois (01.01.2018)

Actif

	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / IFRS 10)	Reclass Fonds de commerce en goodwill (IFRS 3)	Produits des activités ordinaires (IFRS 15)	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (IFRS 11)	Contrats de location (IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Païements en actions (IFRS 2)	Reclassements	IFRS	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
A. Capital souscrit non appelé											
4. Ecarts d'acquisition	17,910	4,245	3,967							26,122	Capital souscrit non appelé
I. Immobilisations incorporelles		(732)	(3,967)						43,113	38,415	Ecarts d'acquisition
1. Concessions, brevets, licences, marques acquis à titre onéreux	34,877								(34,877)	-	Autres immobilisations incorporelles
2. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	4,032								(4,032)	-	
3. Acquisitions versées et immobilisations incorporelles en cours	4,205								(4,205)	-	
II. Immobilisations corporelles		243		(1,374)					6,538	5,408	Immobilisations corporelles
1. Terrains et constructions	75								(75)	-	
2. Installations techniques et machines	2,357								(2,357)	-	
3. Autres installations, outillage et mobilier	4,107								(4,107)	-	
4. Acquisitions versées et immobilisations corporelles en cours	-					23,957			-	23,957	Droits d'utilisation des actifs
	-			864	(98)				1,487	864	Actifs sur contrats non courants
III. Immobilisations financières		7,558							1,006	8,947	Participations dans les sociétés mises en équivalence
2. Prêts et créances immobilisés	1,210								(1,210)	1,006	Actifs financiers non courants
3. Titres mis en équivalence	1,487								(1,487)	-	
	-	2,318		(152)		(1)	990		2,145	5,300	Impôts différés actifs
C. Actif immobilisé	70,259	13,632	-	(662)	(98)	23,956	990	-	1,942	110,019	ACTIFS NON COURANTS
I. Stocks		507							5,859	6,366	Stocks de marchandises et produits en cours
3. Produits finis et marchandises	1,110								(1,110)	-	
4. Produits en cours de fabrication	4,749								(4,749)	-	
II. Créances		3,854		407					2,004	76,285	Clients et comptes rattachés
1. Créances résultant de ventes et prestations de service	103,385								(103,385)	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-								-	-	
2. Autres créances	-								-	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	113,344			647					(113,344)	647	Actifs sur contrats courants
	-	3,520							112,003	115,523	Autres créances
3. Impôts différés actifs	2,145					(516)			(2,145)	1,218	Charges constatées d'avance
	-								1,734	-	
III. Valeurs mobilières									(1,637)	-	
1. Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	1,637								-	-	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		26,682	(1,534)						1,637	26,785	Trésorerie et équivalents de trésorerie
1. Avoirs en banques	1,621								(1,621)	-	
E. Comptes de régularisation		6,347	-	1,054	-	(516)	-	-	(94,954)	226,804	ACTIFS COURANTS
D. Actif circulant	254,973	6,347	-	1,054	-	(516)	-	-	(94,954)	226,804	ACTIFS COURANTS
TOTAL ACTIF	325,132	19,979	-	391	(98)	23,440	990	-	(33,012)	336,823	TOTAL ACTIF

(1) voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises

(2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels

(3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

(4) voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes

(5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location

(6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes – engagements de retraite

(7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions

(8) reclassements de présentation

Passif

	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / IFRS 10)	Reclass Fonds de commerce en goodwill (IFRS 3)	Produits des activités ordinaires (IFRS 15)	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (IFRS 11)	Contrats de location (IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Païements en actions (IFRS 2)	Reclassements	IFRS	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
A. Capitaux propres	66,468										
I. Capital souscrit	12,155									12,155	Capital souscrit
II. Prime d'émission et primes assimilées	13,967									13,967	Primes d'émission
IV. Réserves											
1. Réserve légale	1,078									1,078	Réserve légale
2. Réserves consolidées	20,102	(614)				3	(1,729)		7,994	25,756	Réserves consolidées
VI. Résultat de l'exercice	12,458	(3,891)		391	(98)	(1)	(978)		(7,985)	-	Résultat de l'exercice
	-	(4,505)	-	391	(98)	2	(2,607)	-	12	52,956	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
X. Intérêts minoritaires	6,708	(6,587)							(1)	(281)	Intérêts minoritaires
	-	(11,492)	-	391	(98)	2	(2,607)	-	11	52,675	CAPITAUX PROPRES
	19,126								26,972	46,098	Endettement, part à long terme
	-					13,960			-	13,960	Dettes liées aux contrats de location, part à long terme
B. Provisions	10,597										
3. Autres provisions	2,338	772					3,621		(537)	6,194	Provisions non courantes
4. Impôts différés Passifs	8,259						(24)		2	8,237	Impôts différés passifs
	-								-	-	Autres passifs financiers non courants
C. Dettes	244,438	19,898	-	-	-	13,960	3,597	-	26,437	74,489	PASSIFS NON COURANTS
2. Dettes envers des établissements de crédit	-									-	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	31,663								(31,663)	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	17,503	2					9,514		4,852	22,357	Endettement, part à court terme
	-								971	9,514	Dettes liées aux contrats de location, part à court terme
	-								-	-	Provisions courantes
3. Accomptes reçus sur commandes	70								(70)	-	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-								-	-	
4. Dettes sur achats et prestations de services	35,311	4,364				(48)			70	39,697	Fournisseurs
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-								-	-	
5. Autres dettes dont :											
a) Dettes fiscales	89,732	4,478							20,632	114,842	Dettes fiscales et sociales
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	21,597								(21,597)	-	
c) Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	48,562	2,729					11		(32,654)	18,648	Autres passifs courants
D. Comptes de régularisation		3,630							-	3,630	Produits constatés d'avance
	-	11,572	-	-	-	9,477	-	-	(59,458)	209,659	PASSIFS COURANTS
TOTAL PASSIF	325,132	19,979	-	391	(98)	23,440	990	-	(33,012)	336,823	TOTAL PASSIF

(1) voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises

(2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels

(3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

(4) voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes

(5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location

(6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes – engagements de retraite

(7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions

(8) reclassements de présentation

2.2.2 Rapprochement de la situation financière à la date de dernière clôture conforme au référentiel Luxembourgeois (31.12.2018)

Actif

	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / IFRS10)	Reclass Fonds de commerce en goodwill (IFRS 3)	Produits des activités ordinaires (IFRS 15)	des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (IFRS 11)	Contrats de location (IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Paiements en actions (IFRS 2)	Activation déficits fiscaux (IAS 12)	Reclassements	IFRS		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)				
A. Capital souscrit non appelé	2										2	Capital souscrit non appelé	
4. Ecarts d'acquisition	53,682		(4,378)	6,965							53,352	Ecarts d'acquisition	
I. Immobilisations incorporelles			31,292	(6,965)							110,312	Autres immobilisations incorporelles	
1. Concessions, brevets, licences, marques acquis à titre onéreux	69,497										(69,497)		
2. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	9,166										(9,166)		
3. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	4,406										(4,406)		
II. Immobilisations corporelles				(1,321)							12,724	Immobilisations corporelles	
1. Terrains et constructions	2,053										14,045		
2. Installations techniques et machines	7,714										(2,053)		
3. Autres installations, outillage et mobilier	4,146										(7,714)		
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	132										(4,146)		
											(132)		
				732		56,293					56,293	Droits d'utilisation des actifs	
											732	Actifs sur contrats non courants	
III. Immobilisations financières			(106)								613	Participations dans les sociétés mises en équivalence	
2. Prêts et créances immobilisés	3,276										(3,276)	Actifs financiers non courants	
3. Titres mis en équivalence	287										(287)		
											3,401	Impôts différés actifs	
C. Actif immobilisé	154,963	29,146	-	(1,035)	-	56,332	861	-	986	3,401	244,251	ACTIFS NON COURANTS	
I. Stocks											14,590	Stocks de marchandises et produits en cours	
3. Produits finis et marchandises	9,841										(9,841)		
4. Produits en cours de fabrication	4,749										(4,749)		
II. Créances		(298)		1,463	732						128,309	Clients et comptes rattachés	
1. Créances résultant de ventes et prestations de service	123,280										(123,280)		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an											-		
2. Autres créances				721							-	721	Actifs sur contrats courants
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	162,863										(999)	161,864	Autres créances
3. Impôts différés actifs	3,592										(3,592)	312	Charges constatées d'avance
						(632)					943		
III. Valeurs mobilières													
1. Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	751										(751)	69,898	Trésorerie et équivalents de trésorerie
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	69,147										(69,147)		
E. Comptes de régularisation											(1,052)		
D. Actif circulant	375,275	(298)	-	2,184	732	(632)	-	-	-	-	329	377,595	ACTIFS COURANTS
TOTAL ACTIF	529,638	28,848	-	1,149	732	55,700	861	-	986	3,930	621,842	TOTAL ACTIF	

(1) voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises

(2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels

(3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

(4) voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes

(5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location

(6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes – engagements de retraite

(7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions

(8) reclassements de présentation

Passif

	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / IFRS10)	Reclass Fonds de commerce en goodwill (IFRS 3)	Produits des activités ordinaires (IFRS 15)	Capitalisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (IFRS 11)	Contrats de location (IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Paiements en actions (IFRS 2)	Activation déficits fiscaux (IAS 12)	Reclassements	IFRS		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)					
A. Capitaux propres	91,583										13,267	Capital souscrit	
I. Capital souscrit	13,267										15,860	Primes d'émission	
II. Prime d'émission et primes assimilées	15,859										-		
IV. Réserves											1,269	Réserve légale	
1. Réserve légale	1,269										24,232	Réserves consolidées	
2. Réserves consolidées	32,823	(6,552)		391	(137)	(0)	(3,088)	772		22	33,560	Résultat de l'exercice	
VI. Résultat de l'exercice	19,966	12,436		757	214	(140)	114	(772)	984		10,687	Intérêts minoritaires	
X. Intérêts minoritaires		5,885	-	1,149	78	(140)	(2,974)	-	984	22	88,188	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	
	8,399	2,269		33					2		(16)		
		8,154	-	1,149	111	(140)	(2,974)	-	986	6	88,875	CAPITAUX PROPRES	
		9,420								76,892	86,312	Endettement, part à long terme	
						37,080					37,080	Dettes liées aux contrats de location, part à long t	
B. Provisions	18,498										2,146	10,226	Provisions non courantes
3. Autres provisions	3,081					45	(15)	4,104	(268)		258	26,115	Impôts différés passifs
4. Impôts différés Passifs	15,417										-	-	Autres passifs financiers non courants
		20,993	-	-	45	37,065	3,836	-	-	-	79,297	158,733	PASSIFS NON COURANTS
C. Dettes	417,091												
2. Dettes envers des établissements de crédit													
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	16,817										(16,817)		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	65,451										(41,751)	23,700	Endettement, part à court terme
							18,786				18,786	18,786	Dettes liées aux contrats de location, part à court t
										1,093	1,093	Provisions courantes	
											-	-	Passifs financiers courants
3. Acomptes reçus sur commandes											(1,523)		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1,523										-	-	
4. Dettes sur achats et prestations de services											1,522	75,050	Fournisseurs
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	73,307	(298)			576	(57)					-	-	
5. Autres dettes dont :													
a) Dettes fiscales	153,881										39,406	193,287	Dettes fiscales et sociales
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	42,646										(42,646)	48,855	Autres passifs courants
c) Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	63,467										2,462	Produits constatés d'avance	
D. Comptes de régularisation	2,463	(298)	-	-	576	18,729	-	-	-	-	(75,327)	363,234	PASSIFS COURANTS
TOTAL PASSIF	529,638	28,848	-	1,149	732	55,654	861	-	986	3,976	621,842	TOTAL PASSIF	

(1) voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises

(2) voir note 2.1.1.3. – Actifs incorporels

(3) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

(4) voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes

(5) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location

(6) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes – engagements de retraite

(7) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions

(8) reclassements de présentation

2.2.3 Rapprochement du résultat global à la date de dernière clôture conforme au référentiel Luxembourgeois (31.12.2018)

Résultat

	LUX GAAP	Regroupement d'entreprises et contrôle (IFRS 3 / IFRS 10)	Produits des activités ordinaires (IFRS 15)	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (IFRS 11)	Contrats de location (IFRS 16)	Comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)	Paiements en actions (IFRS 2)	Activation déficits fiscaux (IAS 12)	Reclassements	IFRS	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)			
1. Chiffres d'affaires net	441,815	10,181	998	732				(1,904)		451,823	Chiffres d'affaires
2. Variation du stock de produits finis et en cours de production	(1,468)	(436)						1,904		(0)	
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	4,947							(4,947)			
4. Autres produits d'exploitation	28,954	(308)						(28,956)		0	
		33						34,286		34,319	Autres produits opérationnels courants
5. Achats et charges externes	(260,814)	(5,916)	(534)	(302)	16,251			(32,493)		(32,493)	Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés
a) Matières premières et consommables	(30,300)										
b) Autres charges externes	(230,514)										
6. Frais de personnel	(170,772)	(6,094)					(772)		44,234	(133,405)	Charges de personnel
a) Salaires et traitements	(128,651)										
b) Charges sociales, avec mention séparée de celles couvrant les pensions	(42,122)										
7. Correction de valeur	(15,988)	(134)									
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	(14,728)										
b) sur éléments de l'actif circulant, dans la mesure où elles dépassent les corrections de valeur nominale ou sein	(1,260)										
8. Autres charges d'exploitation	(3,393)	(24)							(217,411)	(220,825)	Autres charges opérationnelles courantes
										55,188	Marge opérationnelle
		(1,429)	588		(16,068)	218		(11,718)		(28,409)	Dépréciations et amortissements des immobilisations
								(1,011)		(1,011)	Dotations et reprises sur provisions
								15,336		15,336	Résultat sur cession de participations
		(495)						(5,449)			
		(28)						1,315		820	Autres produits opérationnels non courants
								(1,848)		(1,866)	Autres charges opérationnelles non courantes
										39,858	Résultat opérationnel
										846	Produits financiers
										(2,685)	Charges financières
										(2,189)	Résultat financier
										(15,972)	
13. Intérêts et charges assimilés, avec mention séparée des montants dus aux entreprises liées	(2,775)	15,633			(31)					0	
14. Impôt sur le résultat	(5,554)	142			54	(43)					
15. Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(1,432)	1,116	(295)	(124)						(4,797)	Impôts sur les résultats
16. Résultat de l'exercice	18,971	12,345	757	306	(140)	114	(772)	986		(315)	Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence
dont part du Groupe	18,966	12,437	757	214	(140)	114	(772)	984		32,527	Résultat net de l'ensemble consolidé
dont Part Intérêts minoritaires	(995)	(92)		92				2		33,560	dont part du Groupe
										(993)	dont part ne donnant pas le contrôle

(1) voir note 2.1.1.3. – Regroupements d'entreprises

(2) voir note 2.1.1.3. – Chiffre d'affaires

(3) voir note 2.1.1.3. – Activités conjointes

(4) voir note 2.1.1.2. – Contrats de location

(5) voir note 2.1.1.3. – Provisions non courantes – engagements de retraite

(6) voir note 2.1.1.3. – Paiement fondé en actions

(7) reclassements de présentation

2.3. Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et non applicables par anticipation au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019, des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application ont été publiés par l'IASB, mais ne sont pas applicables par anticipation car ils entraînent des contradictions avec les textes actuels :

■ IFRS 17 « Contrats d'assurance »

IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. L'objectif est d'assurer qu'une entité fournit l'information pertinente pour représenter fidèlement ces contrats.

Une entité applique la norme IFRS 17 :

- o Aux contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) qu'elle émet ;
- o Aux traités de réassurance qu'elle détient ; et,
- o Aux contrats d'investissement qu'elle émet avec un élément de participation discrétionnaire, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

Si la norme est adoptée par l'Union européenne, elle entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel de cette norme sur ses comptes.

■ Réforme des taux de référence

Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux de référence » (phase 1) publiés par l'IASB en septembre 2019 et approuvés par l'Union européenne le 15 janvier 2020, s'appliquent pour les exercices ouverts

à compter du 1er janvier 2020 et sont applicable de façon rétrospective. Ces amendements proposent des aménagements transitoires relatifs à l'application de la comptabilité de couverture, permettant le maintien sous certaines conditions des relations de couverture affectées par la réforme des taux de référence, avant la mise en œuvre effective de la réforme. Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel de cette norme sur ses comptes.

■ Autres normes

Le Groupe n'a pas appliqué d'autres normes, amendements ou interprétations de normes applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2019, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

2.4 Base de préparation

Au 31 décembre 2019, les états financiers ont été établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs valorisés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère et arrondis au millier le plus proche.

■ Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et, le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère signi-

ficatif. L'impact de la pandémie du Covid sur ces hypothèses est présenté dans la note 20.2.

Evaluation du contrôle des filiales

Le Groupe est en situation de contrôle d'une filiale s'il détient la majorité des droits de vote. Si le Groupe ne détient pas la majorité des droits de vote, il évalue néanmoins si les droits de vote qu'il détient dans la filiale sont suffisants pour lui conférer le pouvoir. Pour cela, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- les droits de vote potentiels détenus par le Groupe, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- les droits découlant d'autres accords contractuels;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le Groupe a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Le Groupe consolide ainsi la société CPCP Telecom à 100% à partir du 1er janvier 2018 bien qu'il ne détienne que 48% des droits de vote jusqu'au 31 juillet 2018. Solutions 30 disposait d'une option qui lui permettait de monter au capital de CPCP pour un prix connu, droit que Solutions 30 se réservait d'exercer selon les résultats des opérations de restructuration à mener sur cette société déficitaire. Conformément à la norme IFRS 10, cette option d'achat rend nécessaire la consolidation de CPCP par intégration globale, à la date de transition IFRS, soit le 1er janvier 2018.

Détermination des échéances des contrats de location avec des options de prolongation ou de rupture

Le Groupe a pris en considération les options de prolongation ou de rupture intégrées dans les contrats de location. Le Groupe n'active généralement pas ces options et est raisonnablement certain de ne pas les activer. Les dates d'échéance des contrats de locations retenues correspondent ainsi à la durée du contrat.

Estimation des revenus variables futurs liés à des obligations de performance des contrats

Conformément à la norme IFRS 15, le Groupe intègre dans son chiffre d'affaires des revenus variables futurs à percevoir au titre d'une période de production supérieure à 6 mois. Le Groupe établit ces estimations sur la base des performances historiques sur chacun des contrats et produit une analyse contrat par contrat. Au 31 décembre 2019, ces estimations s'élèvent à 216 KEUR (1.057 KEUR en 2018).

Estimation des travaux en cours

Le Groupe dispose de certains contrats pour lesquels les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date de la clôture comptable et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue

est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison.

Estimation de la juste valeur

Certains des actifs et des passifs du Groupe sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière. Pour faire l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise des données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque des données d'entrée de niveau 1 ne sont pas disponibles, le Groupe procède à leur évaluation et peut retenir les services d'évaluateurs externes qualifiés pour effectuer l'évaluation et pour déterminer les techniques d'évaluation et les données d'entrée appropriées du modèle.

L'évaluation des actifs et passifs acquis, des contreparties éventuelles ou des options d'achat ou de vente lors d'un regroupement d'entreprises est particulièrement sensible aux variations de données non observables considérées raisonnablement possibles à la date d'évaluation. De plus amples informations sur la valeur comptable de ces actifs sont fournies à la note 3.3.

Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites à la note 10.

Évaluation des engagements de retraite

Pour les régimes de retraite à prestations définies des salariés du Groupe, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées dans la note 5.4 – Engagement en matière de retraite. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées. La valorisation des paiements fondés en actions est détaillée dans la note 5.3 – Paiement fondé sur des actions.

Déconsolidation des créances cédées

Un actif financier peut être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un

contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours souscrits par le Groupe, le Groupe évalue si la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs cédés sont effectivement transférés. Dès lors que la cession des créances a pour conséquence de diminuer l'exposition de l'entreprise à la variabilité des flux de trésorerie, les créances sont déconsolidées.

Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

2.5 Préparation

Le Groupe présente un compte de résultat par nature, faisant apparaître le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, les autres produits et charges opérationnels, le résultat financier, le résultat des sociétés mises en équivalence et le résultat net de l'ensemble consolidé.

Le Groupe Solutions 30 a opté pour la mise en évidence, à son compte de résultat, d'une « Marge Opérationnelle », ainsi que d'un « Résultat opérationnel », lequel est obtenu en ajoutant à la Marge Opérationnelle, les dotations et reprises aux amortissements et provisions, le Résultat sur cession de participations et les Autres produits et charges opérationnels non courants. Ces derniers correspondant à des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, et d'une matérialité significative.

Il peut s'agir notamment des éléments suivants :

- o Les plus ou moins-values de cession ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels,
- o La comptabilisation d'écarts d'acquisition négatifs à la suite de la réalisation d'opérations de croissance externe,
- o Certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance,
- o D'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

3.1.1 Principes de consolidation

■ Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états fi-

nanciers du Groupe Solutions 30 et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Le contrôle d'une entité existe lorsque le Groupe Solutions 30 détient, cumulativement, le pouvoir sur cette entité, une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements, c'est à dire un lien entre les rendements de l'entité et le pouvoir exercé par le Groupe. Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Si le Groupe ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, il a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'il a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsqu'il évalue si les droits de vote qu'il détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- les droits de vote potentiels détenus par le Groupe, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- les droits découlant d'autres accords contractuels;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le Groupe a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les résultats du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère. Les intérêts minoritaires sont évalués initialement à la juste valeur. Après l'acquisition, leur valeur comptable correspond à la valeur de ces participations lors de la comptabilisation initiale, majorée de la quote-part des intérêts minoritaires dans les variations ultérieures des capitaux propres.

Les variations des participations du groupe dans des filiales qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. La valeur comptable des participations du Groupe et des intérêts minoritaires est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des intérêts minoritaires et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux actionnaires du Groupe.

La perte de contrôle exclusif d'une filiale par le Groupe donne lieu à la décomptabilisation des actifs (y compris l'écart d'acquisition) et des passifs de la filiale ainsi que des intérêts minoritaires à leur valeur comptable et à la constatation d'un résultat de cession en compte de résultat. Lorsque le Groupe maintient un intérêt résiduel dans l'entité cédée, les titres conservés sont revalorisés à leur juste valeur par résultat, qu'il s'agisse d'une participation dans

une joint-venture, une entreprise associée ou de titres non consolidés. Il en résulte, à la date de perte de contrôle, la comptabilisation d'un résultat de cession global, constitué du résultat de cession de la quote-part d'intérêt cédée et du résultat de la revalorisation à la juste valeur de la quote-part d'intérêt conservée.

■ Regroupements d'entreprises

Lors d'un regroupement d'entreprises, le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de l'ensemble des contreparties transférées à leur juste valeur le jour de l'acquisition ou de la prise de participation.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque l'acquisition est réalisée par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises. Si, après réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans l'entité acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant de l'écart d'acquisition. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum de un an à partir de la date d'acquisition). Les contreparties éventuelles (« compléments de prix ») sont comptabilisées dans le poste « endettement, part à court terme » si elles sont dues dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » si elles sont dues au-delà

d'une période de 12 mois.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. L'autre contrepartie éventuelle est réévaluée à la juste valeur aux dates de clôture subséquentes et les variations des justes valeurs sont comptabilisées en résultat net.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe réévalue les participations (y compris les entreprises communes) qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe présente les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation, ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

■ Options de vente consenties à des intérêts minoritaires (« put options »)

Les options de ventes consenties à des actionnaires minoritaires constituent une dette financière, comptabilisée dans le poste « endettement, part à court terme » s'ils sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » s'ils sont dus au-delà d'une période de 12 mois, pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. La différence résiduelle, le cas échéant, est comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe. La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat.

■ Options d'achat consenties au Groupe par des intérêts minoritaires (« call options »)

Les options d'achat consenties au Groupe par des actionnaires minoritaires constituent des actifs financiers, comptabilisés dans le poste « actifs financiers non courants » à leurs valeurs actuelles, correspondant à la différence entre leur prix d'exercice et leur valeur de marché. L'actif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat.

■ Participations dans des sociétés mises en équivalence

Une participation dans une société mise en équivalence, ou « entreprise associée », est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est pas une filiale. L'in-

fluence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les résultats ainsi que les actifs et les passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les présents états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme étant détenue en vue de la vente, auquel cas elle est comptabilisée conformément à IFRS 5.

Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis ajustée par la suite pour tenir compte de la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation, légale ou implicite, ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Une participation dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée. Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé en écart d'acquisition, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Les exigences d'IAS 36 sont appliquées pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à la participation du Groupe dans une entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36 comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie) avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur comptabilisées ne sont affectées à aucun actif, y compris l'écart d'acquisition faisant partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle la participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Si le Groupe conserve des intérêts dans l'ancienne entreprise associée et que ces intérêts constituent un actif financier, il évalue les intérêts conservés à la juste valeur à cette date, et la juste valeur est considérée comme étant sa juste valeur à la comptabilisation initiale conformément à IFRS 9. La différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée à la date de cessation de l'application de la méthode

de la mise en équivalence et la juste valeur des intérêts conservés et tout produit lié à la sortie d'une partie de la participation dans l'entreprise associée est incluse dans la détermination du profit ou de la perte à la sortie de l'entreprise associée. En outre, le Groupe comptabilise tous les montants comptabilisés jusque-là dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entreprise associée de la même manière que si cette entreprise avait directement sorti les actifs ou les passifs correspondants. Ainsi, dans le cas où un profit ou une perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global par cette entreprise associée serait reclassé en résultat net lors de la sortie des actifs ou des passifs correspondants, le Groupe reclasse en résultat net le profit ou la perte comptabilisé jusque-là dans les capitaux propres (sous forme d'un ajustement de reclassement) lorsque l'entreprise associée est sortie.

Si la participation détenue par le Groupe dans une entreprise associée est réduit, mais que le Groupe continue d'appliquer la méthode de la mise en équivalence, il reclasse en résultat net la fraction du profit ou de la perte comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global qui correspond à cette réduction de la participation.

Les profits et les pertes découlant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ne sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe qu'à concurrence des intérêts dans l'entreprise associée qui ne sont pas liés au Groupe.

Le Groupe applique IFRS 9, ainsi que ses dispositions en matière de dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée à laquelle la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée et qui constitue une partie de la participation nette dans l'émetteur. De plus, lorsque l'entité applique IFRS 9 à des intérêts à long terme, elle ne tient compte d'aucun ajustement apporté à la valeur comptable de ces intérêts à long terme exigé par IAS 28 (ajustements de la valeur comptable des intérêts à long terme qui découlent de l'attribution des pertes de l'émetteur ou de l'évaluation d'une dépréciation conformément à IAS 28).

■ Participation dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec la norme IFRS 11.

Lorsqu'une entité du Groupe conclut une transaction telle qu'une vente ou un apport d'actifs avec une entreprise commune dans laquelle elle est une coparticipante, c'est avec les autres parties à l'entreprise commune que le Groupe est considéré effectuer la transaction ; les profits et les pertes découlant d'une telle transaction sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe à concurrence des intérêts des autres parties dans l'entreprise commune.

Lorsqu'une entité du Groupe conclut une transaction telle qu'un achat d'actifs avec une entreprise commune dans laquelle elle est une coparticipante, le Groupe ne comptabilise sa quote-part des profits ou des pertes qu'à partir du moment où il a revendu ces actifs à un tiers.

3.1.2 Date d'arrêt des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, arrêtés au 31 décembre 2019 et d'une durée de 12 mois.

3.1.3 Méthode de conversion

3.1.3.1 Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux ré-

sultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Réserves de conversion des capitaux propres consolidés ».

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

3.1.3.2 Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

3.2 Périmètre de consolidation

3.2.1 Liste des entités consolidées

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après :

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2019	% d'intérêts 31/12/2019
Allemagne	SOLUTIONS 30 HOLDING GmbH	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES GMBH (ex Connecting Cable GMBH)	Wankelstraße 33 – 50998 Cologne	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	DBS Digital Business Solutions GmbH (ex TELIMA DEUTSCHLAND)	Gögginger Straße 6 – 73575 Leinzell	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	SOLUTIONS 30 GmbH	Teinacher Straße 49 – 71634 Ludwigsburg	Intégration globale	100%	100%
Allemagne	SOLUTIONS 30 Operations GmbH (ex ABM Communication)	Bergstr. 67 – 69469 Weinheim	Intégration globale	99.80%	99.80%
Allemagne	SOLUTIONS 30 FIELD SERVICES SUD GMBH (ex VKDFS)	Nimrodstraße 10-18 (Gebäude 5A) – 90441 Nürnberg	Intégration globale	100%	100%
Belgique	Unit-T (ex Janssens Group)	Tervueren 34 BE-1040 Brussels (Etterbeek)	Intégration globale	70%	70%
Belgique	SOLUTIONS 30 Field Services BVBA	Slachthuisaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	JANSSENS FIELD SERVICES	Slachthuisaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	JANSSENS BUSINESS SOLUTIONS	Slachthuisaan 78 BE - 2060 Antwerpen	Intégration globale	100%	100%
Belgique	TELIMA Belgique	Ave Louise 486-15 1050 Bruxelles	Intégration globale	100%	100%
Belgique	UNIT-T FIELD SERVICES BVBA	Schaliënhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	70%	70%
Belgique	ICT FIELD SERVICES BVBA	Schaliënhoevedreef 20T 2800 Mechelen	Intégration globale	70%	70%
Espagne	SOLUTIONS 30 Iberia	C/ Innovacion, 7 - P.I. Los Olivos - 28906 Getafe	Intégration globale	100%	100%
Espagne	PROVISIONA INGENIERIA	Albolote (Granada), Polígono industrial Juncaril, Calle Purullena nº 248	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA MONEY SAS	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA INFOSERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA BUSINESS SOLUTIONS SAS	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	FORM@HOME	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	PC30 FAMILY SARL	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	FREPART	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SERVICE REGION	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA LOGISTIQUE	12 Rue Robert Moinon - 95190 Goussainville	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NORD	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA COMPTAGE	5 Rue de Broglie Espace de Broglie Bât. C - 22300 Lannion	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA DIGITAL WORLD	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2019	% d'intérêts 31/12/2019
France	CPCP TELECOM	ZAC N° 1 Les Bouillides - 15 Traverse des Brucs 06560 Valbonne	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NANCY	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ONSITE	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SGA	10 Rue Gudin - 75016 Paris 16	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA IDF SARL	16 Rue Albert Einstein - 93160 Noisy-le-Grand	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA SUD	1 Avenue Arthur Rimbaud - 13470 Carnoux-en-Provence	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA Breizh	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SFM30	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA TELCO	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY NORD	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY SUD	33 quai Arloing 69009 Lyon	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY OUEST	8 Rue Honoré de Balzac 37000 Tours	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY EST	9 rue André Pingat BP 441 51065 Reims	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY ATLANTIQUE	Rue Robert Caumont - Immeuble P 33049 Bordeaux Cedex	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA ENERGY IDF	10 rue Gudin 75016 Paris	Intégration globale	100%	100%
France	ATLAN'TECH	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVÉ NORD	Bâtiment B - 1/3 Route de le Révolte 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVÉ EST	Parc d'Ariane I, 290 rue Ferdinand Perrier 69800 Saint Priest	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVÉ CENTRE	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA MANAGED SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVÉ IDF	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA NETWORKS SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA PROFESSIONNAL SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA DISTRIBUTED SERVICES	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA RELEVÉ GRAND EST	11-13 Rue des Hautes Pâtures - 92000 Nanterre	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA EURO ENERGY	39-47 Bd. Ornano Pleyad 2 – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SOTRANASA	35 Bd. Saint Assisclé - 66000 Perpignan	Intégration globale	100%	100%
France	FREDEV ENERGY CENTRE	1-3 Route de la Révolte Bât. B – 93200 Saint Denis	Intégration globale	100%	100%
France	SOLUTIONS 30 MARTINIQUE	11 Rue des Arts & Métiers - 97200 Fort de France	Intégration globale	100%	100%
France	SOLUTIONS 30 GUYANE	1 Avenue Gustave Charlery - 97300 Cayenne	Intégration globale	100%	100%
France	TELIMA TVX	35 Boulevard Saint Assisclé – 66000 Perpignan	Intégration globale	100%	100%
France	BYON	20 Ter Rue Schnapper - 78100 Saint-Germain-en-Laye	Intégration globale	51%	51%
Italie	TELIMA ITALIA SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	IMATEL SERVICE	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	SOLUTIONS 30 Services	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	PIEMONTE	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	100%	100%
Italie	TELIMA CALABRIA SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA FRUILLI SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA PALERMO SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	TELIMA SUD SRL	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	60%	60%
Italie	TELIMA ROMA	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	SOLUTIONS 30 Consortile	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	84%	82%
Italie	JustOne Solutions (CONTACT 30)	Via dei Martinitt, 3 20146 Milano	Intégration globale	51%	51%
Italie	CFC ITALIA SRL	Settala (Mi), via Fermi 9, CAP 20090	Intégration globale	70%	70%
Luxembourg	SOLUTIONS 30 SE	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	SMARTFIX30 (Lux)	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	85%	85%
Luxembourg	WW Brand	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	BRAND30	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	SOFT SOLUTIONS	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%

Pays	Société et forme juridique	Siège social	Méthode d'intégration	% contrôle 31/12/2019	% d'intérêts 31/12/2019
Luxembourg	TECH SOLUTIONS	3, rue de la Reine – L2418 Luxembourg	Intégration globale	100%	100%
Luxembourg	IMMCONCEPT MANAGEMENT	47, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg	Intégration globale	99%	99%
Maroc	SOL30MAROC	7, Résidence Rami Rue Sebta 2ème étage Bureau 8 - Maarif - Casablanca	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	BUSINESS SOLUTIONS 30 HOLLAND BV	Hambakenwetering 18 C - 5231 DC 's - Hertogenbosch	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	CONNECTICA GROEP B.V.	Vredeweg 1B, (1505 HH) Zaandam	Mise en équivalence	48%	48%
Pays-bas	TELIMA HOLLAND BV	Hambakenwetering 10 - 5231 DC Den Bosch - Pastbus 2186 - 5202 CD's-Hertogenbosch	Intégration globale	100%	100%
Pays-bas	I-HOLDING B.V.	Gertrudisstraat 12, (6003 PK) Weert	Intégration globale	51%	51%
Pays-bas	I-PROJECTS B.V.	Kraanmeester 5, (6004 RR) Weert	Intégration globale	51%	51%
Pays-bas	I-WORKS B.V.	Kraanmeester 5, (6004 RR) Weert	Intégration globale	51%	51%
Pologne	SOLUTIONS 30 HOLDING SP.Z O.O.	02-715 Warsaw, ul. Puławska 145	Intégration globale	100%	100%
Pologne	SOLUTIONS 30 WSCHOD SP.Z O.O.	08-110 Żelków Kolonia (Siedlce), UL. Akacjowa 1	Intégration globale	100%	100%
Pologne	TELEKOM USLUGI	80-298 Gdańsk, UL. Budowlanych 64E	Intégration globale	100%	100%
Portugal	SOLUTIONS 30 Portugal	Zona Industrial de Neiva, 2ª Fase - Lote Eq1 4935-232 Viana do Castelo	Intégration globale	100%	100%
Roumanie	Balkans Shared Services	Sector 1, Str Hrisovuiui, nr 2-4, Bucuresti	Intégration globale	100%	100%
Tunisie	TELIMA TUNISIE	71, avenue Alain Savary Tunis	Intégration globale	100%	100%

Le tableau suivant présente le détail des filiales du Groupe non détenues en propriété exclusive dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs :

(en milliers d'euros)	Parts des intérêts minoritaires			Résultat net attribué aux intérêts minoritaires		Intérêts minoritaires		
	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
ABM *	0,2%	0,2%	49,0%	(2)	(775)	13	15	(421)
Unit-T **	30,0%	30,0%		(427)	(510)	13.127	16.934	-
Solutions 30 Field Services **	30,0%	30,0%		168	(131)	(3.311)	(6.859)	-
Unit-T Field Services **	30,0%	30,0%		21	122	143	122	-
ICT Field Services **	30,0%	30,0%		42	268	310	268	-
Byon SAS ***	49,0%			106	-	2.584	-	-
Autres				104	33	245	207	140
Total				12	(993)	13.111	10.687	(281)

* Le 30 juin 2018, le Groupe a augmenté sa participation dans le capital de la société allemande ABM Communication GmbH (renommée Solutions 30 Operations GmbH) de 51% à 99,8%

** Sociétés liées à Janssens Group. Les modalités de cette acquisition sont décrites dans la note 3.3.

*** Les modalités de cette acquisition sont décrites dans la note 3.3.

3.2.2 Créations de sociétés

Pour répondre à la croissance des activités du Groupe dans les différentes lignes d'activité, les sociétés suivantes ont été créées :

- o Telima TVX (France)
- o SOLUTIONS 30 Holding Sp. Z o.o. (Pologne)
- o SOLUTIONS 30 Wschód Sp. z o.o (Pologne)
- o Balkans Shared Services (Roumanie)
- o Tech Solutions (Luxembourg)

3.2.3 Réorganisation des structures juridiques

Plusieurs opérations ont été menées afin de consolider les opérations du groupe avec l'objectif de réduire le nombre de structures juridiques :

- o Fusion par absorption des sociétés Provisiona ESG, SOLUTIONS 30 Noreste 2018, Magaez Telecomunicaciones et Vitgo Comunicaciones au sein de SOLUTIONS 30 Iberia le 30 octobre 2019.
- o Cession des filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia

En décembre 2019, faute de leviers opérationnels forts, le Groupe a choisi de mettre un terme au contrat d'outsourcing conclu avec DXC Technology, préférant concentrer ses ressources sur des marchés à plus fort potentiel stratégique. Les filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia qui hébergeaient les branches d'activités transférées par DXC Technology ont ainsi été cédées et déconsolidées le 20 décembre 2019. Le Groupe a enregistré un gain en capital de 2 millions d'euros enregistré dans le poste « résultat sur cession de participations » de l'état du résultat global du Groupe.

3.3 Acquisitions de filiales

Les principes comptables sont présentés dans la note 3.1.

3.3.1 Acquisitions en 2019

En 2019, le Groupe a procédé aux opérations d'acquisitions suivantes :

■ Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria

Le 15 juillet 2019, le Groupe a acquis 100% du capital social des sociétés Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria, spécialisée dans le management des programmes de déploiement dans le domaine des réseaux mobiles, notamment des réseaux 5G (Espagne). Le prix payé par le Groupe pour ces deux acquisitions s'est élevé respectivement à 1.193 KEUR et à 307 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 66 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 483 KEUR pour Provisiona ESG et de 85 KEUR pour Provisiona Ingenieria. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un

écart d'acquisition de 130 KEUR suite à l'acquisition de Provisiona ESG et d'un écart d'acquisition négatif de 66 KEUR suite à l'acquisition de Provisiona Ingenieria.

Provisiona ESG et Provisiona Ingenieria ont contribué à hauteur de 0,9 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de ces sociétés avait été réalisée le premier jour de l'exercice, les filiales auraient contribué à hauteur de 2 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,2 M€ au bénéfice du Groupe.

■ I-Holding BV

Le 1er septembre 2019, le Groupe a acquis 51% du capital du groupe I-Holding B.V., et de ses filiales I-Projects et I-Works, qui proposent une large gamme de services de proximité dans des secteurs d'activité diversifiés et de l'énergie en particulier (Hollande) comme le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et l'installation d'objets connectés au cœur des « smart cities ». Le prix payé par le Groupe pour cette acquisition s'est élevé à 4.488 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 197 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 4.180 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Les options de vente consenties aux intérêts minoritaires ont été comptabilisées pour un montant de 7.204 KEUR, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. La différence résiduelle a été comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe pour un montant de -3.454 KEUR. La juste valeur de l'option a été estimée à partir des cash flows futurs actualisés sur la base du business plan de la société. Ces options de vente portent sur le transfert de 25% du capital en 2022 et 24% en 2025. Leur valorisation est établie par application d'un multiple allant de 0 à 6 (en fonction du niveau de profitabilité) au résultat d'exploitation moyen des 3 derniers exercices écoulés au moment de l'exercice de l'option diminuée de la dette nette, au prorata des parts acquises. Le prix d'exercice des options d'achat consenties au Groupe par les intérêts minoritaires équivaut à leurs valeurs de marché. Par conséquent la juste valeur de ces options n'est pas significative à la date d'acquisition et au 31 décembre 2019.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 18 KEUR.

I-Holding a contribué à hauteur de 5,7 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,2 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 14,1 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 1,3 M€ au bénéfice du Groupe.

■ CFC Italia

Le 1er octobre 2019, le Groupe a acquis 70% du capital de la société CFC Italia afin d'élargir la gamme de services du Groupe dans le domaine de l'assistance informatique (Italie). Le prix payé par le Groupe pour cette acquisition s'est élevé à 1.400 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 11 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.437 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

L'option de vente consentie aux intérêts minoritaires a été comptabilisée pour un montant de 1.029 KEUR, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. La différence résiduelle a été comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe pour un montant de -339 KEUR. La juste valeur de l'option a été estimée à partir des cash flows futurs actualisés sur la base du business plan de la société. L'option de vente est exerçable en 2022 et porte sur un transfert des parts de la société pouvant aller jusqu'à 30%. Sa valorisation est établie par application d'un multiple 5 au résultat d'exploitation de l'exercice 2021 diminué de la dette nette, au prorata des parts acquises. Le prix d'exercice de l'option d'achat consentie au Groupe par les intérêts minoritaires équivaut à sa valeur de marché. Par conséquent la juste valeur de cette option n'est pas significative à la date d'acquisition et au 31 décembre 2019.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 210 KEUR.

CFC Italia a contribué à hauteur de 1,3 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et a eu une contribution non significative au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 4,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,3 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Telekom Uslugi

Le 31 octobre 2019, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Telekom Uslugi et d'autres actifs liés à l'activité télécom du groupe Sprint le 31 octobre 2019 (Pologne). Cette acquisition permet au Groupe de se positionner sur le marché des télécommunications polonaises qui bénéficie d'investissements importants. Le prix payé par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société (ntégrant les autres actifs achetés) s'est élevé à 2.569 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 20 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.288 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un

écart d'acquisition négatif de 751 KEUR.

Telekom Uslugi a contribué à hauteur de 1,5 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 6,2 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Byon

Le 1er décembre 2019, le Groupe a acquis 51% du capital de la société Byon qui intervient dans le déploiement et la maintenance de réseaux de fibre optique en France. Le prix payé par le Groupe pour cette acquisition s'est élevé à 535 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 120 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 692 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Le Groupe dispose d'options d'achat et de vente exerçables en 2022 portant sur les parts détenues par les intérêts minoritaires (49%). Celles-ci sont conditionnées à l'atteinte d'un résultat d'exploitation cumulé sur les exercices 2019 à 2021 supérieur à 9 millions d'euros qui semble peu probable au vu du plan d'affaires en date d'acquisition. Ces options ne sont donc pas valorisées dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 2.044 KEUR.

Byon a contribué à hauteur de 1,1 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 2,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -0,2 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Vitgo Telecomunicaciones (acquisition par étape)

Le 23 octobre 2019, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Vitgo Telecomunicaciones qu'il détenait précédemment à hauteur de 49%. Jusqu'à cette date, la société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe. La reconnaissance de la juste valeur de la participation du Groupe en date d'acquisition (118 KEUR) a généré un gain de réévaluation de 58 KEUR. La contrepartie transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevée à 118 KEUR, dont 60 KEUR en numéraire et 58 KEUR correspondant à la juste valeur de la participation détenue précédemment à hauteur de 49%. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 22 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 2.283 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Vitgo a contribué à hauteur de 1,1 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et a eu une contribution non significative au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 8,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de -1,2 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre des acquisitions de filiales réalisées par le Groupe au cours de l'année 2019 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Byon SAS	CFC Italia	I-Projects Group	Provisiona ESG SL	Provisiona ING SL	Telekom Uslugi	Vitgo	TOTAL
Actif								
Immobilisations incorporelles	7.267	2.890	8.135	1.246	489	3.976	4.152	28.155
Immobilisations corporelles	20	63	189	18	5	62	531	888
Actifs liés au droit d'utilisation	-	-	-	-	-	388	-	388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	762	882	34	33	80	279	2.086
Créances clients	692	1.437	4.180	483	85	1.288	2.283	10.448
Autres actifs courants	96	258	4.048	20	-	1.065	1.777	7.264
Autres actifs non courants	-	-	44	43	-	363	27	477
Stocks	939	52	569	40	-	-	913	2.513
Impôt différé actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	9.030	5.462	18.047	1.883	612	7.222	9.962	52.219
Passif								
Dettes commerciales	1.090	1.830	2.741	97	21	2.933	1.264	9.977
Autres passifs courants	783	315	4.507	329	92	1.398	7.223	14.647
Autres passifs non courants	-	101	-	83	-	-	486	670
Passif de location	-	-	-	-	-	352	-	352
Impôt différé passif	2.100	916	2.034	311	126	767	871	7.125
	3.973	3.162	9.282	820	239	5.451	9.844	32.770
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	5.057	2.300	8.765	1.063	373	1.771	118	19.448
Intérêts minoritaires évalués à la juste valeur	(2.478)	(690)	(4.295)	-	-	-	-	(7.463)
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	(2.044)	(210)	18	130	(66)	(769)	-	(2.941)
Gain lié à la réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	(58)	-
Contribution d'achat transférée	535	1.400	4.488	1.193	307	1.002	60	8.987

Les écarts d'acquisition correspondent à la valeur des synergies que le Groupe entend dégager une fois les sociétés intégrées.

Lors de la première consolidation d'une société acquise, le Groupe valorise les actifs et passifs acquis à leur juste-valeur, ce qui inclut notamment la valorisation des relations clientèles. Celles-ci sont calculées par actualisation des flux de trésorerie qui seront générés par les contrats détenus par la société acquise. Lorsque la juste-valeur des actifs, déduction faite de la juste-valeur des passifs, est supérieure

au prix d'acquisition de la société, cela génère la reconnaissance d'un profit comptabilisé dans le poste « autres produits opérationnels non courants » de l'état du résultat global.

Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions de sociétés qui ne disposaient pas des moyens suffisants pour recruter et investir afin de continuer à accompagner des donneurs d'ordre cherchant à réduire le nombre de leurs partenaires. Il a ainsi pu bénéficier de conditions d'achat favorables, générant un profit de 3,1 MEUR en 2019 (0,8 MEUR en 2018 – voir détail dans la note 3.3.2.) comptabilisé dans les autres produits opérationnels non courants.

Hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis

	Méthode d'évaluation	Coût moyen pondéré du capital	Taux de croissance	Taux de marge opérationnelle
Evaluation de la juste valeur des relations clientèles en 2019	Méthode DCF (projection des flux de trésorerie actualisés)	entre 8,9% et 12,6% selon le taux de rendement interne propre à chaque opération	1,9% les 3 premières années puis 0%	entre 7,5% et 13,4% selon les activités des sociétés acquises

3.3.2 Acquisitions en 2018

En 2018, le Groupe a procédé aux opérations d'acquisitions suivantes :

■ Salto Telecomunicaciones

Le 20 septembre 2018, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Salto Telecomunicaciones afin de renforcer les capacités du Groupe dans le domaine de l'installation et la maintenance des réseaux cuivre et fibre en Espagne. Le

prix payé par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevé à 4.500 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.117 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 419 KEUR.

Salto Telecomunicacions a contribué à hauteur de 5,3 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 13,8 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,6 M€ au bénéfice 2018 du Groupe.

■ Sotranasa

Le 6 décembre 2018, le Groupe a acquis 100% du capital de la société Sotranasa, spécialisée dans l'installation de la fibre optique et disposant d'une forte expertise dans l'installation et la maintenance des équipements électriques solaires et éoliens (France). Le prix payé par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevé à 22.170 KEUR. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 123 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 8.248 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 820 KEUR.

Sotranasa a contribué à hauteur de 5,3 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 59,7 M€ au chiffre d'affaires 2018 du Groupe et à hauteur de 0,9 M€ au bénéfice 2018 du Groupe.

■ Janssens Group (acquisition par étape)

Le 1er juin 2018, le Groupe a acquis 70% du capital de Janssens Group qu'il détenait précédemment à hauteur de 50%.

Jusqu'à cette date, la société était mise en équivalence dans les comptes du Groupe. La reconnaissance de la juste valeur de la participation du Groupe en date d'acquisition a généré un gain de réévaluation d'un montant de 15,6 M€, comptabilisé dans le poste « résultat sur cession des participations » dans l'état du résultat global. La contrepartie totale transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevée à 34.212 KEUR, dont 18.171 KEUR au titre de la contrepartie éventuelle (« compléments de prix futurs »). Le montant de cette contrepartie éventuelle est établie par application d'un multiple compris entre 5,25 et 5,75 (en fonction du niveau de profitabilité) au résultat d'exploitation moyen des 3 derniers exercices écoulés diminuée de la dette nette, au prorata des parts acquises. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global, s'élèvent à 396 KEUR.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1.312 KEUR. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire de 26.730 KEUR.

Janssens Group a contribué à hauteur de 51,4 M€ au chiffre d'affaires du Groupe (dont 26,1 M€ imputable au contrat Telenet signé consécutivement à l'augmentation de la participation dans Janssens Group) et à hauteur de 1,1 M€ au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 65,8 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 2 M€ au bénéfice du Groupe.

■ Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre des acquisitions de filiales réalisées par le Groupe au cours de l'année 2018 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Janssens Group	Salto Telecomm.	Sotranasa	TOTAL
Actif				
Immobilisations incorporelles	41.315	4.991	25.326	71.632
Immobilisations corporelles	216	116	3.198	3.530
Actifs liés au droit d'utilisation	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.034	56	1.490	3.580
Créances clients	1.312	1.117	8.248	10.677
Autres actifs courants	5.759	80	1.581	7.420
Stocks	-	1.485	5.552	7.037
Impôt différé actif	-	-	-	-
	50.636	7.845	45.395	103.876
Passif				
Dettes commerciales	846	2.322	8.166	11.334
Autres passifs courants	6.939	-	6.043	12.982
Autres passifs non courants	-	-	895	895
Passif de location	-	-	-	-
Impôt différé passif	9.925	1.442	7.301	18.668
	17.710	3.764	22.405	43.879
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	32.926	4.081	22.990	59.997
				-
Intérêts minoritaires évalués à la juste valeur	(9.878)	-	-	(9.878)
Écart d'acquisition résultant de l'acquisition	26.730	419	(820)	26.329
Gain lié à la réévaluation à la juste valeur	(15.566)	-	-	-
Contribution d'achat transférée	34.212	4.500	22.170	60.882

Hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis

	Méthode d'évaluation	Coût moyen pondéré du capital	Taux de croissance	Taux de marge opérationnelle
Evaluation de la juste valeur des relations clientèles en 2018	Méthode DCF (projection des flux de trésorerie actualisés)	entre 10,6% et 13,8% selon le taux de rendement interne propre à chaque opération	Salto : 18% en année 1; 8% en année 2; 3% en année 3 puis 0% Autres acquisitions : entre -2% et -4%	entre 7,5% et 8,5% selon les activités des sociétés acquises

3.4 Participations dans des sociétés mises en équivalence

Le tableau ci-dessous présente le détail des sociétés mises en équivalence significatives du Groupe sur l'ensemble de la période de présentation des données financières :

Nom de la société mise en équivalence	Activité Principale	Lieu de constitution et établissement principal	Pourcentage des titres de participation et des droits de vote détenus par le Groupe		
			31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Janssens Group	installation et maintenance d'équipements électroniques	Belgique	n/a	n/a	50%

Janssens Group a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les présents états financiers consolidés jusqu'au 31 mai 2018, conformément aux méthodes comptables du Groupe présentées dans la note 3.1.1.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence significatives du Groupe. Les informations financières résumées représentent les montants indiqués dans les états financiers des sociétés mises en équivalence préparés conformément aux normes IFRS.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Actifs courants	-	-	57.023
Actifs non courants	-	-	1.920
Passifs courants	-	-	51.269
Passifs non courants	-	-	63
Capitaux propres	-	-	7.610
Participation dans la société mise en équivalence			3.805
Impact résultat des intérêts dans une entreprise commune (IFRS11)			-98
Goodwill			3.862
Valeur comptable des participations	-	-	7.569

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires	-	14.435
Résultat de la période	-	905
Quote part de résultat attribuable au Groupe	-	452

3.5. Participations dans des entreprises communes

Le Groupe a établi un partenariat sous la forme d'un consortium avec d'autres sociétés en Belgique depuis 2016 afin de contribuer au développement de l'infrastructure télécom dans ce pays. Il détient une participation de 18,7% dans ce consortium, qui lui donne droit à une quote part des produits courants reçus par le consortium et l'oblige à prendre en charge une quote-part des charges du consortium. La contribution de cette entreprise commune n'est pas matérielle pour le Groupe.

Note 4 : Chiffre d'affaires et clients

4.1 Conventions comptables et jugements importants

IFRS 15 requiert une application rétrospective, soit selon la méthode « rétrospective intégrale » (dans laquelle la norme est appliquée à toutes les périodes présentées), soit selon la méthode « rétrospective modifiée ». En tant que nouvel adoptant de la norme, le Groupe a choisi de ne pas retraiter ses contrats clients conclus préalablement à la date de transition IFRS.

4.2 Ventilation des revenus

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux. Le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Le Groupe comptabilise un revenu lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client.

Le Groupe dispose de 3 cycles de reconnaissance de son revenu :

- 1. Les interventions sur site** : Les interventions sur site constituent l'essentiel des revenus du Groupe. Les techniciens de SOLUTIONS 30 fournissent des services d'installation et de maintenance sur site sur la base d'ordres de travail standardisés reçus des clients. La constatation des produits a lieu lorsque les ordres de travail sont exécutés avec succès sur la base d'un tarif contractuel établi pour chaque type d'interventions. Lorsque les contrats comportent un mécanisme de bonus / malus, l'impact sur le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de l'atteinte des seuils et rattaché à la période d'exécution de la prestation. Les indicateurs de performance sous-jacents sont mesurables et peuvent être estimés de manière fiable à chaque clôture comptable.
- 2. Les projets** : le Groupe peut être mandaté par des clients pour concevoir et construire des réseaux de communication. Pour ces contrats, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date du bilan et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- 3. La location d'équipements numériques** : Au sein de son activité « Retail », Le Groupe distribue auprès de commerçants des contrats de location sur une période de 1 à 4 ans comprenant : (i) la fourniture de solutions de paiement et (ii) les services d'assistance (support helpdesk, intervention sur site, échange de matériel). Pour cette activité, le groupe distingue deux obligations de performance correspondant :

- A la fourniture de solutions de paiement : la constatation du chiffre d'affaires intervient lorsque le contrôle de ces équipements est transféré, à la date de livraison du matériel. L'estimation du prix reconnu pour la livraison du matériel est établie sur la base du prix d'achat du matériel auquel est ajoutée une marge.
- Aux services d'assistance : le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée du contrat au fur et à mesure que le service est délivré. L'estimation du prix de cette prestation est établie sur la base de la valeur totale du contrat diminuée du prix établi pour la fourniture du matériel.

L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8. Le découpage par segment géographique reflète le modèle organisationnel et opérationnel du Groupe. Néanmoins, la nature des prestations fournies par le Groupe est homogène dans l'ensemble des pays et permet l'utilisation d'indicateurs de suivi des performances commerciales et opérationnelles communs à l'ensemble des segments.

Aux fins de présentation dans les états financiers, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont été regroupés en un seul secteur opérationnel en raison de leur caractéristiques économiques similaires (clients communs, équipes de direction et opérationnelles mutualisées).

La ventilation des revenus du groupe provenant des contrats avec les clients par types d'activités du Groupe est comme suit :

(en milliers d'euros)	France	Benelux	Autres	31.12.2019
Types d'activités				
Interventions sur site	433,389	125,944	122,073	681,406
Location des Terminaux de paiement	4,441	-	-	4,441
Variation des travaux en cours	(3,468)	-	(174)	(3,642)
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	434,362	125,944	121,899	682,205

(en milliers d'euros)	France	Benelux	Autres	31.12.2018
Types d'activités				
Interventions sur site	292,506	59,647	95,732	447,885
Location des Terminaux de paiement	4,374	-	-	4,374
Variation des travaux en cours	(436)	-	-	(436)
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	296,444	59,647	95,732	451,823

SOLUTIONS 30 adresse notamment depuis quelques années des contrats importants de déploiement de la fibre optique en France et en Europe, mais également au travers de ses activités de déploiement des compteurs d'énergie, dont Linky en France, et a donc pour principaux clients soit des opérateurs de télécommunication (Orange, Bouygues, Free, Vodafone, Telenet...), soit des opérateurs du monde

de l'énergie (Enedis, GRDF, Enel, Eon...).

Au titre de l'exercice 2019, les 4 clients les plus importants, générant plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe individuellement, représentent un revenu total de 381 M€, soit 55,8% du chiffre d'affaires du Groupe. En 2018, seuls 2 clients représentaient plus de 10% du chiffre d'affaires

du Groupe avec un total de 118 M€, soit 26,2% du chiffre d'affaires de SOLUTIONS 30.

Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-

comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux.

(en milliers d'euros)

Clients par chiffres d'affaires	France	Benelux	Autres	31.12.2019 Total	31.12.2019 %
Client A	135.723	-	1.444	137.167	20,1%
Client B	91.163	-	-	91.163	13,3%
Client C	81.682	-	-	81.682	12,0%
Client D	-	70.802	-	70.802	10,4%
Autres clients représentant moins de 10% du chiffres d'affaires	125.835	55.142	120.414	301.391	44,2%
Total chiffres d'affaires	434.403	125.944	121.858	682.205	100%

(en milliers d'euros)

Clients par chiffres d'affaires	France	Benelux	Autres	31.12.2018 Total	31.12.2018 %
Client B	67.783	-	-	67.783	15,0%
Client C	50.700	-	-	50.700	11,2%
Autres clients représentant moins de 10% du chiffres d'affaires	177.966	59.643	95.731	333.340	73,8%
Total chiffres d'affaires	296.449	59.643	95.731	451.823	100%

4.3 Droit de restitution des actifs et remboursement des dettes

Dans ses relations contractuelles avec ses clients, le Groupe ne dispose ni d'actifs donnant droit à restitution, ni de dettes qui devraient être remboursées aux clients.

4.4 Clients et comptes rattachés

■ Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la valeur nominale.

■ Affacturage

Un actif financier peut être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Afin de réduire son besoin en fonds de roulement, le Groupe a déployé un programme d'affacturage sans recours. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés ne sont pas maintenues dans le poste « Clients et comptes rattachés » de l'état consolidé de la situation financière. Les créances cédées sont valorisées à la juste valeur au moment de la vente. Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 54 M€ au 31 décembre 2019 (51 M€ au 31 décembre 2018 ; 33M€ au 1er janvier 2018).

Dans le tableau des flux de trésorerie, les opérations d'affacturages sont intégrées dans la variation du besoin en fonds de roulement.

■ Dépréciation des créances clients

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur créances clients et les actifs sur contrats. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de la créance client ou de l'actif sur contrat correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients et les actifs sur contrats. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives.

Le modèle prospectif de dépréciation défini par la norme IFRS 9 n'a pas d'impact matériel sur le montant des dépréciations des créances clients du Groupe. Par ailleurs, une correction de valeur est pratiquée lorsqu'un litige est identifié.

(en milliers d'euros)

	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Créances clients	95.029	75.207	47.228
Factures à établir	76.396	53.891	27.598
Fournisseurs - avances et acomptes versés	1.713	1.108	1.439
TOTAL	173.138	130.206	76.265

En 2019, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 1,5 M€ (1,6 M € en 2018) de ses créances clients. Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

■ Actifs sur contrats

Les actifs sur contrats sont liés aux contrats de location des

terminaux de paiement commercialisés par le Groupe. Ils sont comptabilisés dans le poste « actifs sur contrats courants » dans l'état global de la situation financière si le flux de trésorerie associé à cet actif doit intervenir dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « actifs sur contrats non courants » si le flux de trésorerie correspondant doit intervenir au-delà d'une période de 12 mois. Au 31 décembre 2019, les actifs sur contrats s'élèvent à 1,7 M€ (2018 : 1,5 M€ ; 1er janvier 2018 : 1,5 M€).

Note 5 : Charges et avantages de personnel

5.1 Effectifs

L'effectif de clôture employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif	31.12.2019	31.12.2018
Cadres	407	248
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5.877	4.813
TOTAL	6.284	5.061

5.2 Avantages du personnel

Le poste « Charges de personnel » de l'état du résultat global se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du personnel	(180,358)	(132,633)
Paie fondée sur des actions	-	(772)
TOTAL	(180.358)	(133.405)

Les charges sociales sur les salaires sont présentées dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés » de l'état du résultat global.

Un passif est comptabilisé au titre des avantages auxquels a droit le personnel en termes de salaires, de congés annuels et de congés de maladie au cours de la période où les services correspondants sont rendus au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services rendus. Ces avantages du personnel à court terme sont comptabilisés dans les dettes fiscales et sociales de l'état global de la situation financière détaillées à la note 14.3.

5.3 Paiement fondé sur des actions

■ Principes généraux de la norme IFRS 2

La norme IFRS 2 impose à une entité de refléter dans son résultat et dans sa situation financière les effets des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les charges liées à des transactions attribuant aux membres du personnel des options sur action.

Les attributions d'instruments de capitaux propres (BSA, actions gratuites, stock-options...) sont couvertes par la norme IFRS 2 en tant que rémunération de services rendus ou à rendre.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits selon l'estimation du

Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est prévue par suite de l'effet des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions du marché. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de telle façon que les charges cumulatives tiennent compte des estimations révisées, avec un ajustement correspondant des réserves.

La juste valeur de l'instrument octroyé est le prix qu'accepterait de payer un acheteur consentant et bien informé, dans des conditions normales de marché. Elle est évaluée à la date d'attribution de l'instrument à partir de modèles d'évaluation d'options s'appuyant sur des hypothèses contractuelles (prix d'exercice ou maturité par exemple) et des hypothèses de marché (volatilité ou cours de bourse par exemple).

■ Les instruments émis par SOLUTIONS 30 couverts par IFRS 2

Conformément aux décisions du Conseil de Surveillance et sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Groupe peut verser la prime annuelle des membres du Directoire sous forme d'options d'achat d'actions. La prime annuelle est fonction de la performance financière du Groupe, sans pouvoir excéder 50% de la rémunération fixe de la même année. Les critères pour les indicateurs choisis sont fixés au début de l'année par le Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvés par le conseil de Surveillance. En fin d'année, le

comité des Nominations et des Rémunérations évalue en détail les performances du Directoire afin de déterminer la réalisation visée.

En contrepartie de la réalisation des objectifs de 2017, les membres du Directoire ont reçu en 2018 un total combiné de 62 648 Bons de Souscription d'Actions¹ (soit 0,24% du capital) permettant d'acquérir des actions du Groupe à un prix d'exercice de 24,71€², ce dernier étant basé sur la moyenne des cours de clôture d'Euronext Paris sur les 2 mois précédant la réunion du Comité des Nominations et des Rémunérations au cours de laquelle les BSA ont été autorisés, avec une réduction de 20%. Le nombre de BSA attribués est tel que la réduction de 20% mentionnée ci-dessus est égale au montant de la prime annuelle gagnée par les membres du Directoire, à savoir 387 K€. Tous les BSA sont acquis à la date d'octroi. Le BSA est une option d'achat standard avec une échéance de 10 ans. Le prix d'exercice final est déterminé comme étant la moyenne des cours de clôture d'Euronext Growth (Paris) sur deux mois avant que le nombre de BSA n'ait été déterminé par le Comité des Nominations et des Rémunérations en avril 2018, avec une réduction de 20%.

La charge associée, i.e. la juste valeur des bons au moment de l'attribution, est immédiate et doit être comptabilisée dans le résultat de l'exercice de la date d'attribution. En 2018, une charge de 772 K€ a été comptabilisée dans les charges de personnel au titre des BSA. Elle ne donne pas lieu à une réévaluation lors des exercices suivants.

En 2019, il n'a pas été émis de paiement fondé sur des actions.

La charge associée aux paiements fondés en actions, soit la juste valeur des bons de souscription d'actions au moment de leur attribution, est décrite ci-dessous.

Bons de Souscription d'Actions octroyés en 2018

Nb de BSA attribués en 2018	250,592
Prix d'exercice	6,1775 €
Prix de l'action au 18/05/2018 (après l'effet de la scission des actions)	9,26 €
Charges liées aux paiements fondés en actions	772 449,84 €

Mouvement des Bons de Souscription d'actions

	Nb d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées en circulation au 1er janvier 2019	3 070 592	0,62
Options octroyées	-	-
Options annulées	-	-
Options expirées	-	-
Options exercées	3 070 592	0,62
Options en cours au 31 décembre 2018	0	0
Options pouvant être exercées au 31 décembre 2019	0	0

	Nb d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées en circulation au 1er janvier 2018*	10 672 924	0,32
Options octroyées	250 592	6,18
Options annulées	-	-
Options expirées	-	-
Options exercées	7 852 924	0,13
Options en cours au 31 décembre 2018	3 070 592	0,62
Options pouvant être exercées au 31 décembre 2018	3 070 592	0,62

*Chiffres intégrant l'impact de la scission d'actions (division par 4) intervenue en novembre 2018

¹ Donnant droit à 250 592 actions après le stock split intervenu en novembre 2018

² Equivalent à 6,1775€ après le stock split intervenu en novembre 2018

5.4 Engagement en matière de retraite

5.4.1 Principes généraux de la norme IAS 19

Pour les régimes à prestations définies en France et en Italie concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

En cas de modification, réduction ou liquidation des régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise et évalue le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Il détermine ensuite l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabilise toute variation de cet effet.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres variations ».

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19.

5.4.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez SOLUTIONS 30

La provision pour le Groupe Solutions 30 est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévu à 67 ans).

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas.

Les hypothèses actuarielles en prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime sont les suivantes. Le calcul des engagements tient compte :

- D'un taux moyen de charges sociales en 2019 compris entre 15% et 57% suivant les entités (contre 43,7% en 2018 pour toutes les entités par hypothèse de simplification) ;
- De taux de rotation du personnel par tranche d'âge allant de 8,15% (à 25 ans) à 0,99% (à 54 ans) (la même table a été utilisée en 2018) ;
- D'un taux de revalorisation des salaires de 1,4% (idem en 2018).
- Des tables de mortalité INSEE 2010-2012 par sexe.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 0,77%, source iBoxx € Corporates AA10+ au 31/12/2019 (contre 1,57% fin 2018).

Provisions pour indemnités de départ en retraite au 1 ^{er} janvier 2018	5.246
Entrées de périmètre et autre *	3.378
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	144
Coûts financiers	61
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(361)
Variations des écarts actuariels	(228)
Sortie de périmètre	-
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2018	8.240
Entrées de périmètre et autre *	326
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	526
Coûts financiers	82
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(331)
Variations des écarts actuariels	805
Sortie de périmètre	(2.370)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2019	7.278

* y compris reprises d'effectifs dans le cadre de contrats d'externalisation des effectifs

Note 6 : Résultat opérationnel

6.1 Marge opérationnelle

Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant les dotations et reprises sur les amor-

tissements et provisions, le résultat sur cession de participations, le coût des prestations rendues par la holding du Groupe et les autres produits et charges opérationnels non courants. L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8 (voir note 4).

(en milliers d'euros)	31.12.2019	France	Benelux	Autres pays	HQ
Chiffres d'affaires	682.205	434.362	125.944	121.899	0
Marge opérationnelle	91.803	69.730	19.754	8.273	-5.954
Marge opérationnelle en %	13,5%	16,1%	15,7%	6,8%	-

(en milliers d'euros)	31.12.2018	France	Benelux	Autres pays	HQ
Chiffres d'affaires	451.823	296.444	59.647	95.732	0
Marge opérationnelle	55.188	49.715	7.984	4.455	-6.966
Marge opérationnelle en %	12,2%	16,8%	13,4%	4,7%	-

Le détail du poste « Variation de stock nette et matières premières et consommables utilisés » est donné ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Variation de stocks de marchandises	(582)	2.207
Variation de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	501	56
Total variation de stock nette	(81)	2.263
Achats de matières premières et marchandises	(27.401)	(19.367)
Achats non stockés	(26.061)	(15.389)
Total matières premières et consommables utilisés	(53.462)	(34.756)
TOTAL	(53.543)	(32.493)

Le détail du poste « Autres produits et charges opérationnels courants » est donné ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Subventions d'exploitation	12.062	23.231
Immobilisations informatiques	5.968	5.784
Autres produits opérationnels courants	11.886	5.304
Autres produits opérationnels courants	29.916	34.319
Sous-traitance	(256.739)	(176.665)
Frais de déplacement et d'entretien des véhicules	(32.983)	(19.631)
Intermédiaires et honoraires	(18.100)	(10.625)
Autres achats et charges	(19.811)	(13.904)
Autres charges opérationnelles courantes	(327.633)	(220.825)
TOTAL	(297.717)	(186.506)

Les autres produits opérationnels courants se composent principalement des subventions d'exploitation venant couvrir des coûts de transition, intégrés dans le résultat opérationnel, résultant des apports de branches d'activité par Telenet en Belgique, Fujitsu Field Services en France et DXC en Italie. Ils intègrent également une partie liée à l'activation des coûts de développements dans la plateforme informatique du Groupe.

Les autres achats et charges comprennent notamment les frais d'assurances, les frais de télécommunication et les charges courantes des locaux.

6.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est calculé en ajoutant à la marge opérationnelle, les dotations et les reprises aux amortissements et dépréciations et les deux postes suivants :

- Résultat sur cession de participations et revalorisation des participations

Le détail du résultat sur la revalorisation et la cession de participations est décrit ci-dessous :

(en milliers d'euros)

Résultat sur cession de participations

TOTAL

31.12.2019	31.12.2018
2.057	15.136
2.057	15.136

En 2019, le résultat sur cession des participations de 2,1 MEUR est principalement lié à la cession des filiales italiennes Business Solutions Italia et Business Remote Solutions Italia. En 2018, le gain de 15,1 MEUR est lié principalement à la réévaluation des parts initialement détenues dans Janssens Group à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la société.

- Autres produits et charges opérationnels non courants

(en milliers d'euros)

Produits sur écarts d'acquisitions

Coûts de restructuration

TOTAL

31.12.2019	31.12.2018
3.071	820
0	(1.866)
3.071	-1.046

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les éléments considérés par le Groupe comme impactant de manière exceptionnelle, ponctuelle et significative, la mesure de la performance des opérations de l'exercice. Le Groupe considère que le classement de ces charges et produits en résultat non courant permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations.

Le détail des autres produits et charges opérationnels non courants au titre de 2019 est décrit ci-dessous :

Les produits sur les écarts d'acquisition en 2019 sont liées aux acquisitions de sociétés Byon, Telekom Uslugi, CFC, Provisions Ingenieria (voir note 3.3.1). En 2018, ils sont liés à l'acquisition de Sotranasa.

6.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

La liste des garanties accordées (nantissement, hypothèque et garanties...) se trouve ci-dessous. Les garanties reçues des sociétés du groupe sont exclues.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en K€
France	Sociétés du Groupe S30	Caution de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	5.000
France	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	750
Belgique	sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Énergie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	582
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	555
Belgique	Unit-T	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	193
France	sociétés françaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	150
Pologne	sociétés polonaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	25/11/2020	80
Luxembourg	Solutions 30 SE	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	79
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité de de tous produits ou services fournis par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	63
Hollande	Solutions 30 Netherlands	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	24
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Obligations nées dans le cadre de la souscription d'un contrat de location de véhicules	Applicable pendant toute la relation contractuelle	20

7.1 Contrats de location

Le Groupe évalue au démarrage des contrats si ceux-ci sont des contrats de services ou s'ils contiennent un engagement de location, autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (11,1 M€ en 2019 ; 5,8 M€ en 2018). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- le prix des options d'achat ou les pénalités en cas de résiliation du contrat de location, lorsque le Groupe a la certitude raisonnable que de telles options seront exercées ou que de telles pénalités seront dues.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état de la situation financière consolidée.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

Le Groupe réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la

variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué);

- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le Groupe n'a pas apporté de tels ajustements au cours des périodes présentées.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Lorsque le Groupe contracte une obligation afférente aux coûts de remise en état du bien sous-jacent dans l'état exigé par les conditions du contrat de location, il constitue une provision qui est comptabilisée et évaluée selon IAS 37. Pour autant que les coûts aient trait à un actif au droit d'utilisation, ils sont inclus dans le coût de l'actif en question.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état global de la situation financière consolidée.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe n'a pas appliqué cette mesure de simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, le Groupe répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

7.1.1 Le Groupe en tant que locataire

Pour poursuivre ses activités opérationnelles, le Groupe a recours à trois types de contrats de location :

- Les contrats de location des véhicules utilisés par les techniciens, qui constituent l'essentiel des contrats de location du Groupe. Ces contrats bénéficient de conditions standard : (i) le loyer défini dans le contrat est fixe, (ii) la réparation les coûts des véhicules ne sont pas liés au contrat et sont directement pris en charge par le Groupe à travers la comptabilisation d'une provision, (iii) la durée des contrats est également fixe. Dans les rares cas où l'option de prolonger ou de résilier la durée du contrat est activée, un avenant est préparé et intégré dans la base référentielle des contrats. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des véhicules qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.
- Les baux de location immobilière. Ces contrats sont liés aux bureaux occupés par le Groupe dans les différents
- pays où il est implanté et aux entrepôts de stockage. Lorsque les contrats prévoient l'octroi d'avantages (exemptions de loyers, etc...), la valeur de ces avantages est généralement lissée sur la durée du contrat.
- Les contrats de location de matériel. Ces contrats concernent : (i) certains équipements spécifiques utilisés par les techniciens, (ii) les contrats de location-financement de l'activité monétique, (iii) la location d'équipements informatiques. Il s'agit principalement de contrats de location financement d'équipements à loyer fixe, dont la durée est alignée sur la période d'amortissement des équipements. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.

7.1.2 Montants comptabilisés au bilan

Les droits d'utilisation des actifs des contrats de location sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Véhicules	Immobilier	Equipement	Total
Au 1er janvier 2018	13.040	8.758	2.159	23.957
Augmentation	29.084	18.812	508	48.404
Charges d'amortissement	(11.478)	(3.149)	(1.441)	(16.068)
Au 31 décembre 2018	30.646	24.421	1.226	56.293
Augmentation	22.036	4.530	1.728	28.294
Charges d'amortissement	(16.128)	(5.562)	(1.013)	(22.703)
Au 31 décembre 2019	36.555	23.388	1.941	61.884

Les dettes de locations (incluses dans les prêts et emprunts portant intérêts) sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Au 1er janvier	55.866	23.474
Augmentation	27.760	48.234
Augmentation des intérêts	584	345
Paielements	(22.616)	(16.187)
Au 31 décembre	61.594	55.866
Courant	20.607	18.786
Non courant	40.987	37.080

L'analyse de l'échéance des **dettes de location** est présentée dans le tableau suivant :

(durée moyenne des contrats)	Véhicules	Immobilier	Equipement	2019
Échéance des passifs de location				
Environ 80% du nombre total de contrats	1 à 4 ans	1 à 8 ans	1 à 5 ans	1 à 4 ans
Environ 20% du nombre total de contrats	5 à 8 ans	9 à 12 ans	6 à 7 ans	5 à 12 ans
	1 à 8 ans	1 à 12 ans	1 à 7 ans	1 à 12 ans
(en durée moyenne des contrats)	Véhicules	Immobilier	Equipement	2018
Échéance des passifs de location				
Environ 80% du nombre total de contrats	1 à 4 ans	1 à 8 ans	1 à 6 ans	1 à 7 ans
Environ 20% du nombre total de contrats	5 à 8 ans	9 à 12 ans	7 ans	6 à 12 ans
	1 à 8 ans	1 à 12 ans	1 à 7 ans	1 à 12 ans

Les contrats de location de Véhicules ont généralement une durée de 1 à 5 ans, les baux de location Immobilières de 1 à 7 ans tandis que les contrats d'Équipement ont majoritairement des durées de location comprises entre 1 et 6 ans.

7.1.3 Montants comptabilisés dans le compte de résultat

Les montants suivants sont comptabilisés dans le compte de résultat :

(en milliers d'euros)

	31.12.2019	31.12.2018
Charges d'amortissement des actifs avec droit d'utilisation	22.703	16.068
Charges d'intérêts sur les passifs de location	584	345
Charges de location à court terme incluses dans les charges opérationnelles courantes	11.137	5.832
Montant total comptabilisé en résultat	34.424	22.245

7.1.4 Partie variable et partie fixe et options d'extension et de résiliation

Les contrats de location utilisés par le Groupe sont généralement des contrats de location à loyers fixes et n'incluent ni option d'extension, ni option de résiliation. L'indexation des contrats n'est applicable qu'aux loyers des Immeubles et est prise en compte dans le calcul de la dette de location au début du contrat. Les modifications des termes de contrats sont peu fréquentes et conduisent, le cas échéant, à la préparation d'un avenant dont les termes sont intégrés dans la base référentielle des contrats.

7.1.5 Estimation du taux d'emprunt moyen marginal pondéré

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux d'emprunt à la date de début du bail car le taux d'intérêt implicite du bail n'est pas facilement déterminable. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes de location est ajusté du montant des intérêts et des loyers payés. La valeur comptable des dettes de location est également réévaluée en cas de modification de la durée du bail, des loyers ou de la valeur de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Le Groupe a évalué ses dettes de location sur la base de la valeur actualisée des loyers futurs, en utilisant les taux d'emprunts marginaux indiqués ci-dessous en tenant compte du spread spécifique à chaque pays :

(en pourcentage)	Taux d'emprunt marginal	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'Emprunt Marginal				
France	1.0%	1.000%	1.000%	1.000%
Luxembourg	1.0%	1.000%	1.000%	1.000%
Belgium	1.0%	1.028%	0.941%	0.901%
Germany	1.0%	0.882%	0.689%	0.856%
Italy	1.0%	1.942%	2.802%	1.766%
Netherlands	1.0%	0.929%	0.800%	0.831%
Poland	1.0%	3.134%	3.252%	3.708%
Spain	1.0%	1.296%	1.287%	1.483%

Note 8 : Emprunts et dettes assimilées

8.1 Faits caractéristiques

Le Groupe a négocié en 2018 un emprunt structuré de 130 M€, intégrant une ligne de crédit de 75 M€ pour le financement de sa stratégie de croissance externe, qu'il a utilisée à hauteur de 53% au 31 décembre 2019 (30% au 31 décembre 2018).

8.2 Endettement

Les emprunts bancaires sont des passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts

de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

Les principes comptables relatifs aux dettes financières liées aux contreparties éventuelles sur des acquisitions (« compléments de prix futurs ») ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires sont présentées dans la note 3.1.

La dette financière du Groupe se compose essentiellement :

- d'emprunts bancaires ;
- de dettes liées à des contreparties éventuelles (« compléments de prix futurs ») sur des acquisitions ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires dans le capital de filiales du Groupe qui ne sont pas détenues à 100%, présentées ci-dessous dans les autres emprunts et dettes assimilées ;
- des instruments de couverture (voir note 8.3).

Endettement, part à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	65.827	65.497	36.774
Autres emprunts et dettes assimilées	14.837	20.815	9.324
TOTAL	80.664	86.312	46.098

Endettement, part à court terme

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Concours bancaires	21.326	16.799	12.656
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	12.342	6.901	9.701
TOTAL	33.668	23.700	22.357

Variation de l'endettement bancaire

La variation de l'endettement bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Cash Flows	Variations "non cash"		31.12.2019
			Variations de périmètre	Reclass échéancier	
Endettement long terme	65.497	17.689		(17.359)	65.827
Endettement court terme	16.799	(13.364)	532	17.359	21.326
Total des actifs issus des activités de financement	82.296	4.325	532	-	87.153

(en milliers d'euros)	01.01.2018	Cash Flows	Variations "non cash"		31.12.2018
			Variations de périmètre	Reclass échéancier	
Endettement long terme	36.774	40.100		(11.377)	65.497
Endettement court terme	12.656	(7.234)		11.377	16.799
Total des actifs issus des activités de financement	49.430	32.866	-	-	82.296

Echéances de l'endettement

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité courant de 2020 à 2024.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	2020	2021	2022	2023	2024 et au-delà
Emprunts et concours bancaires	86.988	21.377	16.451	16.451	16.451	16.257
Charges d'intérêts	2.072	763	574	409	245	81
Instruments de couverture	166	-	-	-	-	166
Dettes liées aux contrats de location	61.594	20.551	15.140	10.203	6.318	9.381
Autres emprunts et dettes assimilées	27.179	12.376	1.679	9.740	-	3.384

8.3 Risque de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont essentiellement à taux variables.

■ Niveau d'exposition

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Au cours du premier semestre 2019, le Groupe SOLUTIONS 30 a souscrit à un swap de taux afin de se couvrir contre le risque d'une évolution des taux relatifs au remboursement de son prêt. Le swap de taux d'intérêt est un instrument dérivé valorisé à la juste valeur au moment où le contrat est négocié et ultérieurement réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Ce dérivé est comptabilisé en tant qu'actif lorsque la juste valeur est positive et en tant que passif lorsque la juste valeur est négative.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de l'instrument dérivé s'établit à 166 KEUR ; elle figure dans le poste « Endettement, part à long terme » de l'état global de la situation financière consolidée. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans le poste « charges financières » de l'état global du résultat consolidé.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature	Swap de taux d'intérêt
Montant notionnel	54.325.000 EUR, amortissable de manière linéaire jusqu'à l'échéance
Date de conclusion	18 mars 2019
Date de commencement	20 mars 2019
Date d'échéance	20 décembre 2024
Flux de trésorerie	Reçoit euribor 3M, paie 0,2075%
Dates de paiement	20 juin, 20 septembre, 20 décembre et 20 mars

8.4 Risque de liquidité

Le Groupe SOLUTIONS 30 dispose d'emprunts bancaires à Court, Moyen et Long terme dont le montant de capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 87 M€ contre 82 M€ à fin 2018.

Le contrat de crédit du Groupe contient des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect des covenants agréés, notamment le maintien du ratio « dette nette bancaire / ebitda » sous le seuil de 2,5. Au 31 décembre 2019, le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Au regard de la bonne santé financière du Groupe, la probabilité d'occurrence des faits générateurs relatifs aux clauses de défaut et d'exigibilité anticipée est très faible.

8.5 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Charges d'intérêt	(1.873)	(1.885)
Gains de change	70	4
Pertes de change	(282)	(166)
Variation de juste valeurs des Swaps	(166)	-
Autres produits financiers	1.999	842
Autres charges financières	(753)	(975)
TOTAL	(1.005)	(2.180)

Les autres produits financiers sont essentiellement liés aux variations de valeur des contreparties éventuelles.

Les autres charges financières correspondent principalement aux coûts des programmes d'affacturage.

8.6 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En garantie du crédit structuré de 130 M€ conclu en 2018, le Groupe a signé un contrat de nantissement de parts sociales de Telima Frepap.

Note 9 : Impôt sur les résultats

■ Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Une provision est comptabilisée pour les positions pour lesquelles le calcul de l'impôt est incertain, mais pour lesquelles il est jugé probable qu'il y aura une sortie de fonds future à l'intention d'une administration fiscale. Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation du montant que l'on s'attend à devoir payer. L'évaluation repose sur le jugement des fiscalistes du Groupe étayé par leur expérience précédente à l'égard de ces activités et, dans certains cas, sur l'opinion en matière de fiscalité de spécialistes indépendants.

■ Impôts différés

L'impôt différé est l'impôt que l'entité s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. En outre, des passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

■ Traitement de la CVAE

La CVAE, qui répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par l'IAS 12, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice, elle représente un montant de 2,7 millions d'euros contre 1,5 millions d'euros en 2018.

■ Intégration fiscale

Deux périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur au sein du Groupe. En France, l'établissement stable SOLUTIONS 30 est la tête de groupe d'un périmètre regroupant une quarantaine de sociétés françaises. En Allemagne, Solutions 30 Holding chapeaute un groupe fiscal composé des filiales allemandes du Groupe.

Seules les entités nouvellement créées sont en dehors de cette intégration fiscale la première année de leur existence.

9.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur au Luxembourg s'analyse comme suit pour les exercices 2018 et 2019 :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Résultat avant impôt sur les sociétés	48.606	37.364
Taux d'impôt de la mère	26,0%	26,0%
Impôt théorique	-12.637	-9.715
Incidence des sociétés mises en équivalence	-93	-82
Consommation des déficits fiscaux reportables	1.332	1.381
Effet des reports déficitaires non activés	-388	-1.696
Effet des différences fiscales permanentes	5.438	9.131
Effet des écarts d'acquisition négatifs	798	213
Impact net d'impôt de la CVAE	-2.693	-1.471
Impact des différences de taux d'impôt	-817	-2.777
Autres	-311	219
Impôts sur les sociétés	-9.371	-4.797
Dont : Impôts courants	-10.991	-7.385
Impôts différés	1.620	2.588

Les différences permanentes correspondent principalement à l'effet du régime d'imposition sur la propriété intellectuelle et de l'élimination des plus-values et moins-values de cession interne.

9.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2019, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2019
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	356			(50)	306
Autres différences temporaires fiscales	125			165	290
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	4.858		(7)	(1.325)	3.526
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1.447		77	223	1.747
Autres différences	585		340	(87)	838
Compensation IDA/IDP	9		(1.476)		(1.467)
Impôts différés Actifs	7.380	-	(1.066)	(1.074)	5.240
Relations clientèles	(25.452)	(7.125)	124	3.048	(29.405)
Autres différences	(507)			(209)	(716)
Compensation IDA/IDP	(156)		1.476		1.320
Impôts différés Passifs	(26.115)	(7.125)	1.600	2.839	(28.801)
Total impôts différés nets	(18.735)	(7.125)	534	1.765	(23.561)

Au 31 décembre 2018, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	01.01.2018	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2018
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	360			(4)	356
Autres différences temporaires fiscales	30			95	125
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	3.742		14	1.102	4.858
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1.303	-	(44)	188	1.447
Autres différences	397		80	108	585
Compensation IDA/IDP	(531)		540		9
Impôts différés Actifs	5.300	-	591	1.489	7.380
Relations clientèles	(8.533)	(18.668)	-	1.750	(25.452)
Autres différences	(88)			(420)	(507)
Compensation IDA/IDP	384		(540)		(156)
Impôts différés Passifs	(8.237)	(18.668)	(540)	1.330	(26.115)
Total impôts différés nets	(2.937)	(18.668)	51	2.819	(18.735)

9.3 Déficit fiscal

Activation de déficit fiscal

Sur la base des prévisions fiscales de consommation de déficits, le Groupe a activé, en France et à l'étranger, des déficits fiscaux générant un produit d'impôt de 1,3 M€.

Reports déficitaires

L'évolution des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2018	Utilisation des reports déficitaires	Création des reports déficitaires	Base 31.12.2019
France	17.386	-6.818	1.734	12.302
Espagne	513			513
Total	17.899	-6.818	1.734	12.815

Echéances

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.2019	Année d'expiration				Echéances au-delà de 2023	Indéfiniment
Déficits fiscaux reportés	12.815	2020	2021	2022	2023		12.815
	12.815						12.815

Note 10 : Immobilisations incorporelles et corporelles

10.1 Ventilation sectorielle des principaux actifs

L'information sectorielle du Groupe Solutions 30 est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe, et conformément aux principes de la norme IFRS 8 (voir note 4).

(en milliers d'euros)	31.12.2019	France	Benelux	Autres
Ecarts d'acquisition	55.034	25.889	28.345	800
Autres immobilisations incorporelles	131.499	43.747	50.371	37.381
Immobilisations corporelles	13.697	7.188	2.609	3.900

(en milliers d'euros)	31.12.2018	France	Benelux	Autres
Ecarts d'acquisition	53.352	25.338	27.426	588
Autres immobilisations incorporelles	110.312	44.053	34.697	31.562
Immobilisations corporelles	12.724	7.566	2.934	2.224

(en milliers d'euros)	01.01.2018	France	Benelux	Autres
Ecarts d'acquisition	26.122	25.776	177	169
Autres immobilisations incorporelles	38.415	10.800	613	27.002
Immobilisations corporelles	5.408	3.854	49	1.505

10.2 Écarts d'acquisition

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont présentés dans la note 3.1.

Variations de l'exercice

Les montants des écarts d'acquisition sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
01.01.2018	26.122	-	26.122
Acquisitions de filiales *	27.149	-	27.149
Reclassements	81	-	81
31.12.2018	53.352	-	53.352
Acquisitions de filiales *	148	-	148
Reclassements	1.534	-	1.534
31.12.2019	55.034	-	55.034

*La variation des écarts d'acquisition est liée aux acquisitions de filiales décrites dans les notes 3.3.1 et 3.3.2.

Suivi ultérieur des actifs immobilisés

L'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) est faite sur la base des secteurs géographique. Au 31 décembre 2019, le Groupe présente ainsi 6 UGT.

L'ensemble de ces unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment, les écarts d'acquisition, les immobilisations à durée de vie indéterminée et déterminée, font l'objet d'une revue par la direction et d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice comptable ou en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le

prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition au sein de l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les écarts d'acquisitions, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui

aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Méthodes d'évaluation appliquées aux activités poursuivies

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF) en utilisant les taux d'actualisation et hypothèses présentés ci-dessous :

	Taux de croissance (années n+1 à n+5)			Taux de croissance (valeur terminale)			Taux d'actualisation		
	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
France	6,6%	11,4%	12,2%	1,8%	1,8%	1,6%	6,8%	8,1%	8,0%
Benelux	5,6%	17,0%	13,3%	1,8%	1,8%	1,6%	6,9%	8,1%	7,8%
Espagne	8,4%	15,5%	2,5%	1,8%	1,8%	1,6%	7,6%	8,8%	8,9%
Italie	8,7%	9,5%	15,1%	1,8%	1,8%	1,6%	8,4%	9,6%	9,3%
Allemagne	8,9%	9,7%	13,3%	1,8%	1,8%	1,6%	6,4%	7,6%	7,6%
Pologne	4,7%	n/a	n/a	1,8%	1,8%	1,6%	7,4%	n/a	n/a

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2020. A partir de 2021, la croissance organique diminue pour tendre vers un niveau normatif de 1,8% sur un horizon de 5 ans. L'estimation par la Direction des taux de croissance par unité génératrice de trésorerie est réalisée par références aux performances passées et aux perspectives commerciales des marchés sous-jacents.

Sur la base de ces estimations, la réalisation de ces tests de dépréciation n'a conduit à la comptabilisation d'aucune

dépréciation au niveau de l'ensemble des UGT au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2018 et au 1er janvier 2018.

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel les actifs sont affectés.

(en millions d'euros)	Sensibilités aux taux d'actualisation		Sensibilités aux taux de croissance à long terme	
	0,5%	(0,5%)	0,5%	(0,5%)
Sensibilités des valeurs d'utilité au 31 décembre 2019				
France	(66)	81	62	(51)
Benelux	(16)	19	15	(12)
Espagne	(5)	5	4	(3)
Italie	(2)	3	2	(2)
Allemagne	(11)	13	10	(8)
Pologne	(1)	1	1	(1)
Sensibilités des valeurs d'utilité au 31 décembre 2018				
France	(41)	48	35	(30)
Benelux	(11)	12	9	(8)
Espagne	(2)	3	2	(2)
Italie	(1)	2	1	(1)
Allemagne	(7)	9	6	(5)
Sensibilités des valeurs d'utilité au 1er janvier 2018				
France	(22)	25	18	(15)
Benelux	(4)	5	3	(3)
Espagne	(1)	1	1	(1)
Italie	(2)	2	1	(1)
Allemagne	(6)	7	5	(4)

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux d'actualisation ou de 50 points de base des taux de croissance à long terme n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2018 et au 1er janvier 2018.

10.3 Autres immobilisations incorporelles

■ Relations clients

Les valeurs des relations clients ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques et varie entre 10 et 13 ans.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques, et les marques. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	1 à 3 ans
Relations clients	10 à 13 ans

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte lié à la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'immobilisation et sa valeur comptable) est enregistré en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01.01.2018	29.316	9.099	38.415
Valeur brute au 01.01.2018	37.979	14.590	52.569
Immobilisations acquises	-	10.164	10.164
Immobilisations cédées ou mises au rebut	-	(80)	(80)
Variations de périmètre	64.597	7.035	71.632
Valeur brute au 31.12.2018	102.576	31.708	134.284
Valeur des amortissements au 01.01.2018	(8.663)	(5.489)	(14.152)
Amortissements et dépréciations de la période	(6.105)	(3.715)	(9.820)
Valeur des amortissements au 31.12.2018	(14.768)	(9.204)	(23.972)
Valeur nette au 31.12.2018	87.808	22.505	110.312
(en milliers d'euros)	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 31.12.2018	87.808	22.505	110.312
Valeur brute au 31.12.2018	102.576	31.708	134.284
Immobilisations acquises	-	14.543	14.543
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(3.500)	(1.421)	(4.921)
Variations de périmètre	27.482	673	28.155
Valeur brute au 31.12.2019	126.558	45.504	172.062
Valeur des amortissements au 31.12.2018	(14.768)	(9.204)	(23.972)
Amortissements et dépréciations de la période	(10.662)	(5.929)	(16.591)
Valeur des amortissements au 31.12.2019	(25.431)	(15.133)	(40.564)
Valeur nette au 31.12.2019	101.128	30.371	131.499

10.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	5 à 10 ans
Installations techniques et machines	3 à 5 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 5 ans

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Construction et terrains	Installations techniques et machines	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles	Droit d'utilisation des actifs	Total
Valeur nette au 01.01.2018	17	1.010	4.381	-	5.408	23.957	29.365
Valeur brute au 01.01.2018	41	2.655	7.827	-	10.523	24.939	35.462
Immobilisations acquises	1.834	2.241	2.099	132	6.306	48.404	54.710
Variations de périmètre	202	1.540	1.788	-	3.530	-	3.530
Valeur brute au 31.12.2018	2.077	6.436	11.713	132	20.359	73.343	93.702
Valeur des amortissements au 01.01.2018	(24)	(1.645)	(3.446)	-	(5.115)	(982)	(6.097)
Amortissements et dépréciations de la période	-	(903)	(1.617)	-	(2.520)	(16.068)	(18.588)
Valeur des amortissements au 31.12.2018	(24)	(2.548)	(5.063)	-	(7.635)	(17.050)	(24.685)
Valeur nette au 31.12.2018	2.053	3.889	6.651	132	12.724	56.293	69.017

(en milliers d'euros)	Construction et terrains	Installations techniques et machines	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles	Droit d'utilisation des actifs	Total
Valeur nette au 31.12.2018	2.053	3.889	6.651	132	12.724	56.293	69.017
Valeur brute au 31.12.2018	2.746	8.411	13.214	132	24.502	73.343	97.845
Immobilisations acquises	35	2.308	2.955	141	5.439	28.294	33.734
Immobilisations cédées ou mises au rebut	-	(911)	(579)	-	(1.489)	-	(1.489)
Variations de périmètre	143	(922)	1.667	-	888	-	888
Reclassement	(1.858)	1.858	-	(24)	(24)	-	(24)
Valeur brute au 31.12.2019	1.065	10.744	17.257	249	29.316	101.637	130.953
Valeur des amortissements au 31.12.2018	(693)	(4.522)	(6.563)	-	(11.778)	(17.050)	(28.828)
Amortissements et dépréciations de la période	(53)	(1.766)	(2.022)	-	(3.841)	(22.703)	(26.544)
Valeur des amortissements au 31.12.2019	(746)	(6.288)	(8.585)	-	(15.619)	(39.753)	(55.372)
Valeur nette au 31.12.2019	319	4.456	8.672	249	13.697	61.884	75.581

Note 11 : Capitaux propres et résultat par action

11.1 Évolution du capital

Le 10 décembre 2019, la Société a décidé d'augmenter le capital social de 391.500,48€, pour le porter de 13.267.317,48€ à 13.658.817,96€ par la création de 3.070.592 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,1275€, avec une prime d'émission de 1.516.081,60€.

Au 31 décembre 2019, le capital est composé de 107.127.194 d'actions à 0,1275 euros de valeur nominale.

Nombres d'actions	31.12.2019	31.12.2018
Nombres d'actions ordinaires	107.127.984	104.057.392
Nombres d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des BSA	-	3.070.592
Nombres d'actions total (y compris actions susceptibles d'être émises)	107.127.984	107.127.984

Nature des réserves

La réserve légale est constituée à la clôture de chaque exercice à hauteur de 5 % du bénéfice de la société Solutions 30 SE au minimum et jusqu'à atteindre 10 % du capital social.

Les réserves du Groupe correspondent à la somme des pertes et profits accumulés par le Groupe, ainsi que les autres éléments du résultat étendu.

Les réserves de conversion résultent de la conversion, lors de la consolidation, des actifs et des passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère.

11.2 Nombre moyen d'actions et résultat par action

11.2.1 Rapprochement du résultat utilisé dans le calcul du résultat par action

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) de 0.366 € (2018 de 0.323 €) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat, part du Groupe (en milliers d'euros)	39.223	33.560
Résultat de base par action	0,366	0,323
Résultat dilué par action	0,366	0,313

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 107.127.984 (2018 : 104.057.392) est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en particulier les options de souscription d'actions. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à

cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

11.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions utilisé comme dénominateur

En 2019, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs en circulation.

(en nombres d'actions)	31.12.2019	31.12.2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées comme dénominateur dans le calcul du résultat de base par action	107.127.984	104.057.392
Ajustements pour le calcul du résultat dilué par action:		
Montants non appelés sur les actions partiellement payées et les appels en souffrance	-	-
Bons de souscription	-	3.070.592
Actions différées	-	-
Notes convertibles	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et actions ordinaires potentielles utilisées comme dénominateur dans le calcul du bénéfice dilué par action	107.127.984	107.127.984

11.3 Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure d'assurer la continuité de leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires au moyen de l'optimisation du ratio endettement / capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2018.

La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts, présentés en détail dans la note 8.4, déduction faite de la trésorerie et des soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Pour gérer son capital, le Groupe utilise un ratio de levier correspondant à la dette nette bancaire divisé par les capitaux propres du Groupe. Le Groupe a un ratio de structure financière cible qui s'établit entre 0% et 40%. Au 31 décembre 2019, le ratio de structure financière était de 3% (22% en 2018).

Note 12 : Autres provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable. Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

12.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2019
Indemnités de départ à la retraite	8.240	(2.044)	608	(331)	805	7.278
Provisions pour litiges	448		129	(35)		542
Autres provisions non courantes	1.538	101	10.429	(1.032)		11.036
TOTAL	10.226	(1.943)	11.166	(1.398)	805	18.856

(en milliers d'euros)	01.01.2018	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2018
Indemnités de départ à la retraite	5.246	3.378	205	(361)	(228)	8.240
Provisions pour litiges	779		575	(906)		448
Autres provisions non courantes	171		2.446	(1.079)		1.538
TOTAL	6.195	3.378	3.226	(2.346)	(228)	10.226

Les indemnités de départ en retraite en France et en Italie constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 5 « Charges et avantages du personnel ».

12.2 Provisions courantes

Les provisions courantes se décomposent comme suit :

Les autres provisions non courantes incluent notamment incluent notamment les provisions sociales liées aux contrats d'outsourcing.

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Provisions pour remise en état	1.093	644	(980)	757
TOTAL	1.093	644	(980)	757

(en milliers d'euros)	01.01.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2018
Provisions pour remise en état	970	895	(772)	1.093
TOTAL	970	895	(772)	1.093

Note 13 : Autres actifs non courants

13.1 Actifs financiers non courants

Le détail des Actifs financiers non courant est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2019 Valeurs nettes	31.12.2018 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2.368	-460	1.908	2.693
Titres de participation	90	-	90	150
TOTAL	2.458	-460	1.998	2.843

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2018 Valeurs nettes	01.01.2018 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2.720	-27	2.693	982
Titres de participation	150	0	150	24
TOTAL	2.870	-27	2.843	1.006

Note 14 : Actifs et passifs courants

14.1 Autres créances

Le détail des Autres créances est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Créances fiscales	73.423	107.811	69.322
Créances d'impôts	4.784	9.376	5.692
Créances Sociales	1.380	2.293	1.822
Autres créances	20.610	42.438	38.687
TOTAL BRUT	100.197	161.918	115.523
Dépréciations	-54	-54	0
TOTAL NET	100.143	161.864	115.523

Les créances fiscales comprennent pour l'essentiel des créances de TVA liées aux opérations entre sociétés du Groupe. Celles-ci sont compensées par des dettes de TVA d'un montant équivalent présentées dans les dettes fiscales.

Les autres créances regroupent principalement les sommes à recevoir dans le cadre des contrats de transfert de personnel conclus par le Groupe et au montant des garanties concédées dans le cadre des programmes d'affacturage.

14.2 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou si elle est inférieure à la valeur nette de réalisation.

Le détail des Stocks est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2019 Valeurs nettes	31.12.2018 Valeurs nettes	01.01.2018 Valeurs nettes
Matières premières et marchandises	4.492	-	4.492	996	567
Produits finis et travaux en cours	11.952	-1.394	10.558	13.594	5.799
TOTAL	16.444	-1.394	15.050	14.590	6.366

Les stocks de marchandises et de produits finis correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance ou à des consommables utilisés pour les déploiements.

Les pièces défectueuses sont dépréciées à 100% de leur valeur sauf dans le cas où un devis de réparation a été obtenu. Dans ce cas, la dépréciation est limitée au montant du coût de réparation.

14.3 Dettes fiscales et sociales

Le détail des Dettes fiscales et sociales est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Dettes fiscales	106,230	150,960	90,962
Dettes sociales	42,123	39,406	20,482
Impôts sur les sociétés	3,918	2,921	3,398
TOTAL	152,271	193,287	114,842

Les dettes sociales comprennent l'ensemble des dettes dues au personnel (salaires, congés...) et aux organismes sociaux (charges salariales).

de TVA liées aux opérations entre sociétés du Groupe. Celles-ci sont compensées par des créances de TVA d'un montant équivalent présentées dans les créances fiscales.

Les dettes fiscales comprennent pour l'essentiel des dettes

14.4 Autres passifs courants

Le détail des Autres passifs courants est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Autres passifs courants	14,013	48,855	18,648
TOTAL	14,013	48,855	18,648

Les autres passifs courants se composent principalement des passifs sociaux liés aux reprises de personnel dans les contrats d'externalisation.

- les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Note 15 : Instruments financiers

15.1 Classification des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de la méthode d'évaluation de leurs justes valeurs. Les niveaux 1 à 3 de la hiérarchie des justes valeurs correspondent chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le tableau qui suit présente des informations sur :

- les valeurs comptables des instruments financiers ;

- les justes valeurs des instruments financiers.

(en milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.2018		01.01.2018	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Actifs financiers non courants	1.998	1.998	2.843	2.843	1.006	1.006
Participations dans les sociétés mises en équivalence	197	197	613	613	8.947	8.947
Clients et comptes rattachés	173.138	173.138	130.206	130.206	76.265	76.265
Actifs sur contrats	1.673	1.673	1.453	1.453	1.511	1.511
Autres créances	100.143	100.143	161.864	161.864	115.523	115.523
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84.162	84.162	69.898	69.898	26.785	26.785
Actifs financiers	361.311	361.311	366.877	366.877	230.037	230.037
Endettement	114.332	114.072	110.012	109.752	68.455	68.195
Dettes liées aux contrats de locations	61.594	61.594	55.866	55.866	23.474	23.474
Autres passifs financiers non courants	836	836	-	-	-	-
Fournisseurs	111.073	111.073	75.050	75.050	39.697	39.697
Dettes fiscales et sociales	152.271	152.271	193.287	193.287	114.842	114.842
Autres passifs courants	14.013	14.013	48.855	48.855	18.648	18.648
Passifs financiers	454.119	453.859	483.070	482.810	265.116	264.856

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable, à l'exception des options de vente, des contreparties éventuelles et du swap de taux.

La juste valeur des options de vente et des contreparties éventuelles est établie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs probables compte tenu des engagements contractuels pris par le Groupe (niveau 3).

La juste valeur du swap de taux est évaluée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers dérivés (modèles intégrant des données de marché observables – niveau 2). La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie et du risque de crédit propre de l'entité est sans impact significatif sur la juste valeur du swap de taux.

15.2 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les dispositifs de gestion de ces risques sont décrits dans les notes 8.3 et 8.4. Les politiques de gestion des autres risques sont résumées ci-après :

■ Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Les solutions d'affacturage déconsolidantes sans recours utilisées par le Groupe avec ses grands clients limitent très fortement le risque d'irrecouvrabilité des créances clients. Le tableau présentant les variations de la dépréciation des comptes clients au cours de l'exercice est présenté en note 4.

■ Risque de change

Le Groupe et ses filiales exercent l'essentiel de leurs activités dans la zone Euro, avec notamment des prestations facturées en Euro et des fournisseurs largement réglés en Euro. Seules les filiales Polonaises utilisent une autre devise que l'euro, le zloty polonais.

Au 31 décembre 2019, 0,2% du produit des activités ordinaires du Groupe a été réalisé en devises autres que l'euro, exclusivement en zloty polonais. Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En conséquence, lorsqu'il prépare ses états financiers consolidés, il doit convertir en euros les actifs, passifs, revenus et dépenses évaluées en monnaies étrangères en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, la variation du taux de change peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers consolidés, même si leur valeur intrinsèque reste inchangée.

En ce qui concerne les relations avec les centres d'appel basés au Maroc, en Tunisie et en Pologne, les paiements sont réalisés comptant en dirhams, dinars ou zloty. Toutefois, compte tenu des montants en jeu, le risque de change est non significatif.

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2019, le Groupe ne dispose d'aucune action. Le Groupe n'a pas d'activité de marché.

Note 16 : Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

La trésorerie nette du groupe se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018	01.01.2018
Valeur mobilière de placement	1,225	751	1,637
Disponibilités	82,937	69,147	24,992
Intérêts courus non échus sur disponibilités	0	0	155
TOTAL	84,162	69,898	26,785

Note 17 : Informations relatives aux parties liées

La note 3 présente la structure du Groupe et l'ensemble de ses filiales. Le tableau suivant présente le montant des transactions conclues avec des parties liées.

(en milliers d'euros)		Prestations de services rendues par le Groupe	Prestations de service reçues par le Groupe	Montants prêtés par le Groupe	Montants dus par le Groupe
Telenet	2019	73.823	-	-	-
	2018	28.362	-	-	-
Worldlink	2019	486	-	2.675	-
	2018	12	-	1.610	-

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché normales. Les prêts accordés à Worldlink sont consentis avec un taux d'intérêt fixé à euribor + 1,5%.

Opérations avec les dirigeants et les actionnaires

En 2019, le Groupe a acquis les participations dans ses filiales italiennes (10% du capital) détenues par F2LINVEST, dont Francesco Serafini est mandataire, pour un montant total de 0,43 MEUR.

La vente des sociétés italiennes Business Solutions et Business Remote Solutions a été réalisée avec la société Steel Telecom dont le mandataire est le conjoint d'un actionnaire de la société GNS, dans laquelle Solutions 30 détient une participation minoritaire de 19%.

Avances aux Dirigeants

Au 31 décembre 2019, les états financiers du Groupe intègrent une avance de trésorerie de 0,89 MEUR réalisée au profit de Gianbeppi Fortis consécutivement aux augmentations de capital liées à l'exercice des bons de souscription d'actions. Cette avance a été soldée intégralement en février 2020.

Note 18 : Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 1 625 KEUR :

Il n'y a pas d'engagement de retraite envers les organes de direction et surveillance.

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération fixe	1.008	944
Jetons de présence	92	35
Rémunération variable	458	412
Avantages en nature	67	64
Montant des BSA attribuées au cours de l'exercice (1)	0	387

(1) BSA attribuées au titre de la rémunération variable 2017

Note 19 : Honoraires des commissaires aux comptes

(en euros)	EY Luxembourg		EY International		Autres auditeurs		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	624.360		770.300		356.550	728.515	1.751.210	728.515
Services autres que la certification des comptes						35.000		35.000
TOTAL	624.360		770.300		356.550	763.515	1.751.210	763.515

Note 20 : Événements significatifs postérieurs à la clôture

20.1 Acquisition d'actifs

En janvier 2020, le Groupe a acquis des actifs de la société polonaise ELMO, spécialisée dans le secteur des télécommunications en Pologne, afin de développer ses activités et accroître sa couverture géographique dans ce pays.

20.2 Pandémie du Covid-19 et perspectives

Après un bon début d'année dans la continuité d'un solide dernier trimestre 2019, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a entraîné des mesures de confinement, de restriction des déplacements et de fermetures d'un certain nombre d'établissement, a perturbé l'activité du Groupe.

Opérant sur des secteurs d'activité dits « essentiels », le

Groupe a poursuivi ses activités partout où il est présent, y compris dans les zones où le confinement est le plus strict. Dans cet environnement perturbé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures pour :

- Protéger la santé de ses collaborateurs, en conformité avec les recommandations des autorités sanitaires.
- Assurer la continuité de ses services en adaptant les processus d'intervention.
- Adapter sa structure de coûts et protéger sa trésorerie, en prenant toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures d'activité partielle et en s'appuyant sur un modèle économique particulièrement souple.
- Préserver sa capacité future à capter la croissance structurelle de ses marchés.

A la date de rédaction de ce document, le Groupe prépare, avec ses clients, la sortie de crise.

4.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de Solutions 30 SE
3, rue de la Reine
L-2418 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Solutions 30 SE et de ses filiales (le "Groupe") comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Directoire pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou ré-

sultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Autres sujets

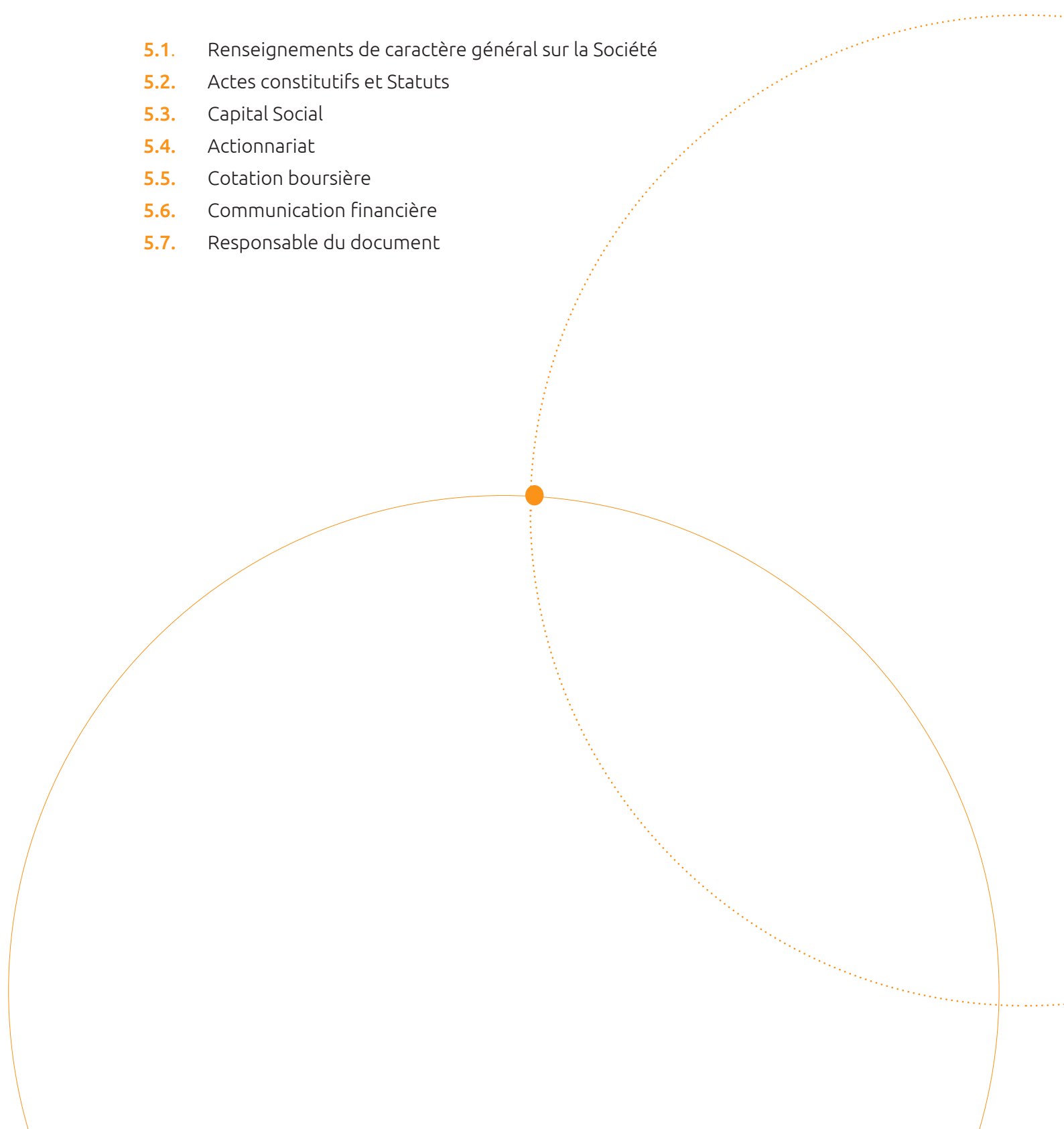
Les comptes annuels au 31 décembre 2018 préparés en normes Luxembourg GAAP ont été audités par un autre réviseur d'entreprises agréé qui a émis une opinion non qualifiée en date du 24 avril 2019.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Gaël Denis

Luxembourg, le 9 juin 2020

Actionnariat & Informations complémentaires

- 5.1. Renseignements de caractère général sur la Société
 - 5.2. Actes constitutifs et Statuts
 - 5.3. Capital Social
 - 5.4. Actionnariat
 - 5.5. Cotation boursière
 - 5.6. Communication financière
 - 5.7. Responsable du document
- 

5. ACTIONNARIAT & INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1. Renseignements de caractère général sur la Société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial

SOLUTIONS 30 SE

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

La Société est une société européenne établie au Luxembourg en date du 1er août 2013, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 179097

Son numéro LEI est le suivant : 2221003G8BRH3CPABK72

5.1.3. Date de constitution et durée de vie (article 3 des Statuts)

La Société a été constituée en date du 22 octobre 2003, pour une durée illimitée conformément à l'article 3 des Statuts de la Société disposant, dans sa version française, que :

« 3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans motif, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts. »

5.1.4. Autres informations

- Siège social, forme juridique, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire et site Internet

La Société a été constituée en France sous la forme de so-

ciété à responsabilité limitée par acte sous seing privé à La Garenne Colombes en date du 22 octobre 2003, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 689 625.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance suivant la décision des associés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 mai 2005.

La Société a été ensuite transférée en qualité de société européenne au Luxembourg en date du 1er août 2013.

Le siège social est fixé au 3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg. (Tel : +352 2 837 1389).

- Législation régissant les activités de la Société SOLUTIONS 30 est une société européenne de droit luxembourgeois, régie le Règlement SE, la Loi 1915 et ses Statuts.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

- Documents accessibles au public et site internet
Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social (3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg).

L'information réglementée périodique, permanente ou occasionnelle, peut être consultée sur le site Internet de la société : www.solutions30.com, rubrique «investisseurs».

5.2. Actes constitutifs et Statuts

5.2.1. Objet social de SOLUTIONS 30

Article 4 des Statuts de SOLUTIONS 30 :

« 4.1. La Société a pour objet social :

4.1.1. le négoce de produits électroniques utilisés par les particuliers et les professionnels, sous toutes ses formes, ainsi que toute activité annexe ou connexe, livraison, installation, dépannage, formation ;

4.1.2. la création, la conception et la commercialisation de sites internet ;

4.1.3. toutes prestations de services liées à la bureautique micro communicante et au multimédia ;

4.1.4. la création, l'acquisition, l'échange, l'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus visée ou à des activités similaires ou complémentaires, ainsi que toutes participations ou prises d'intérêts dans des activités de même nature par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de fonds de commerce, de fusion, d'achat de titres ou autrement ;

4.1.5. et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

4.2. Pour réaliser son objet social, la Société peut notamment :

4.2.1. créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux, tous objets mobiliers et matériels ;

4.2.2. obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays concernant ces activités ;

4.2.3. participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;

4.2.4. agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes

autres sociétés ou personnes physiques ou morales, et réaliser, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet social ;

4.3. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, ou obtenir des crédits et lever des fonds, incluant mais sans s'y limiter, par voie d'émission d'obligations, de créances, de billets à ordre, de certificats de dépôt, et de tout autre titre de créance ou de capital, convertible ou non, ou en ayant recours aux produits financiers dérivés ou autrement; ainsi que consentir des garanties ou des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs) ou créer, de toute autre manière, des sûretés afin de garantir l'accomplissement des contrats ou obligations de la Société.

4.4. La Société peut en outre réaliser son objet social, soit directement soit à travers la création de sociétés, acquisition, détention ou prise de participations dans toutes sociétés, tous partenariats, affiliations à des associations, consortiums ou entreprises communes.

4.5. D'une manière générale, l'objet social de la Société inclut la participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises, et l'acquisition par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière, y compris par voie de transfert par la vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de warrants ou de tout autre instrument ou valeur de quelque nature que ce soit.

4.6. Elle peut octroyer des aides à ses filiales et prendre toute mesure en vue de contrôler ou surveiller de telles sociétés.

4.7. Elle peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques, financières, et plus généralement toutes opérations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, ainsi que toutes transactions pouvant se rapporter, directement ou indirectement, aux activités mentionnées ci-dessus afin de favoriser la réalisation de son objet social dans tous les domaines mentionnés ci-dessus. »

5.2.2. Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions pour le capital social de SOLUTIONS 30.

5.2.3. Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les Statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

5.2.4. Assemblées Générales

- Convocation, lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la Loi sur les Sociétés. Elles sont réunies au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation.

A la date de rédaction du présent document, la convocation aux assemblées générales est faite par des annonces insérées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publiées au moins quinze (15) jours avant l'assemblée générale au RESA et dans un journal luxembourgeois. Les convocations sont adressées, généralement par courrier, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom.

Un communiqué de presse contenant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale, est diffusé de façon effective et intégrale et publié sur le site Internet de la Société. L'avis de convocation détaillant l'ordre du jour est également mis à disposition sur le site Internet de la Société.

- Ordre du jour

L'ordre du jour de toute l'assemblée générale figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble au moins dix (10) pourcent du capital social de la Société, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. Cette demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, sauf circonstances exceptionnelles en cas d'urgence susceptible de mettre la Société en péril et qui nécessiterait donc une prise de décision immédiate.

L'ordre du jour d'une assemblée générale ne peut être modifié sur une deuxième convocation.

- Accès aux assemblées générales

Conformément aux dispositions légales et statutaires, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et ont fait l'objet d'une inscription en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte depuis trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée générale peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou toute autre personne de son choix. La pro-

curation devra contenir les indications et informations prévues par la Loi sur les Sociétés. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il ne pourra être tenu compte de la procuration dont question.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi sur simple demande écrite, laquelle contiendra la justification de sa qualité d'actionnaire et le nombre d'actions détenues, adressée à la Société.

- Quorum et délibérations

Sauf stipulations contraires du Règlement, de la Loi sur les Sociétés ou des statuts de la Société, les décisions prises en assemblée générale ordinaire des actionnaires dûment convoquée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité simple des voix exprimées indépendamment de la portion de capital social représenté. Les abstentions et les votes nuls ne seront pas comptabilisés.

Au contraire, toute assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital social est représentée. Sur deuxième convocation en cas de non satisfaction de la condition de quorum sur première convocation, aucun quorum n'est requis. Dans les deux cas, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées, étant entendu que les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

- Déroulement de l'assemblée générale et procès-verbaux

Il doit être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Un bureau est constitué à chaque assemblée générale, composé d'un président, qui est le président du Directoire, d'un secrétaire et d'un scrutateur, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, ni membres du Directoire. Le bureau de l'assemblée générale s'assurera tout particulièrement que la réunion se tienne conformément aux lois applicables et en particulier en accord avec les règles de convocation, de majorité, de comptabilisation des votes et de représentation des actionnaires.

Une liste de présence sera dressée à chaque assemblée générale des actionnaires.

Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires dresse le procès-verbal de l'assemblée générale qui est signé par les membres du bureau de l'assemblée générale ainsi que par chaque actionnaire qui en fait la demande.

Toute copie ou extrait de l'original du procès-verbal à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou au bénéfice de tout tiers sera certifié conforme par le notaire dépositaire de l'acte notarié si l'assemblée générale s'est tenue en la forme notariée, ou par le président du Directoire de la Société, le cas échéant, ou par deux membres du Directoire ou, en dernier lieu, par le délégué à la gestion journalière.

5.2.5. Franchissement de seuils et identification des actionnaires

A la date du présent rapport, la Société est soumise aux dispositions des Règles des Marchés Euronext Growth (les Règles ENG).

Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les règles applicables, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, cinq (5) pourcent, dix (10) pourcent, quinze (15) pourcent, vingt (20) pourcent, vingt-cinq (25) pourcent, trente-trois un tiers (33 1/3) pourcent, cinquante (50) pourcent, soixante-six deux-tiers (66 2/3) pourcent des droits de vote doit notifier à la Société, le nombre total des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert.

Les droits de vote doivent être calculés sur la base de l'en-

semble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions, auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ceux-ci est suspendu. Par ailleurs, cette information est également fournie pour l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions.

La notification à la Société doit intervenir rapidement, par courrier recommandé avec accusé de réception et au plus tard dans un délai de quatre (4) jours de bourse suivant la date à laquelle l'actionnaire, ou la personne physique ou morale, a connaissance de l'acquisition ou de la cession, ou de la possibilité d'exercer les droits de vote, ou à laquelle il/elle aurait dû en avoir connaissance, compte tenu des circonstances, quelle que soit la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet.

5.3. Capital social

5.3.1. Montant du capital souscrit

Le capital social de SOLUTIONS 30 est fixé à 13.658.817,96 euros et est divisé en 107.127.984 actions d'une valeur nominale de 0,1275 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'existe pas d'actions émises non libérées.

5.3.2. Actions non-représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

5.3.3. Auto-détention

Au 31 décembre 2019, la Société détenait directement et indirectement 54.882 actions propres, toutes détenues dans le cadre du contrat de liquidité, soit 0,05 % du capital social de la Société.

5.3.4. Programme de rachat d'actions

- Descriptif du programme de rachat

L'Assemblée Générale du 27 mai 2019 a consenti au Directoire de la Société une autorisation de rachat d'actions pour une durée maximale de cinq (5) ans.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acquises par la Société ne pourra excéder au total le nombre maximal de trois millions (3.000.000) d'actions. En tout état de cause, le nombre maximal d'actions propres que la Société pourra détenir à tout moment, directement ou indirectement, ne pourra avoir pour effet que son actif net devienne inférieur au montant indiqué aux paragraphes (1) et (2) de l'article 461-2 de la Loi sur les Sociétés. Le rachat peut être imputé sur les résultats de l'exercice et/ou sur les réserves indisponibles ou la prime d'émission.

Les actions de la Société pourront être cédées ou, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, annulées à une date ultérieure sous réserve des dispositions légales ou réglementaires applicables.

Le prix maximum d'acquisition par action de la Société, payable en numéraire, ne pourra être supérieur à vingt-huit (28,00) EUR, ni inférieur à un (1,00) EUR.

Ces acquisitions et cessions pourront être effectuées en vue de remettre les actions de la Société en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe en général et de reconstituer le portefeuille d'actions propres de la Société.

- Contrat de liquidité

SOLUTIONS 30 a conclu le 25 mars 2019 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas conforme à la charte Amafi avec effet au 1er avril 2019.

Au 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 54.882 titres et 263.528 EUR. L'information correspondant au bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site Internet de la Société, rubrique « Information réglementées ».

5.3.5. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a régulièrement attribué ou émis des bons de souscription d'actions (BSA) exerçables en actions ordinaires.

Il est toutefois précisé que, postérieurement à l'exercice des BSA en circulation à la date du 10 décembre 2019, il n'existe plus aucune valeur mobilière susceptible d'être

convertie, échangée ou exerçable en action nouvelle à la date du présent rapport annuel.

5.3.6. Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital autorisé (mais non émis) ou sur toute entreprise, visant à augmenter le capital

Article 5 des Statuts de SOLUTIONS 30 :

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions six cent cinquante-huit mille huit cent dix-sept euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (EUR 13.658.817,96) divisé en cent sept millions cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (107.127.984) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune (les Actions).

5.2. Le capital social autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à sept millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent huit euros et trente-six centimes d'euros (EUR 7.190.508,36) divisé en cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-seize mille cent quarante-quatre (56.396.144) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune.

5.3. Le capital social souscrit de la Société ainsi que le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.4. Sous réserve des dispositions de la Loi, tout actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission d'actions nouvelles en contrepartie d'apports en numéraire; ce droit préférentiel de souscription est proportionnel à la partie du capital social représentée par les actions détenues par chaque actionnaire individuellement. Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le Directoire qui, sauf disposition contraire de la loi applicable, ne peut être inférieur à quatorze (14) jours à compter de la publication de l'offre conformément à la loi applicable. Le Directoire peut décider que (i) les actions faisant l'objet des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés à la fin de la période de souscription peuvent être souscrites par ou placées auprès d'une ou de plusieurs personne(s) désignée(s) par le Directoire, ou (ii) de tels droits préférentiels de souscription non-exercés peuvent être exercés en priorité par les actionnaires existants, proportionnellement à la partie du capital social représentée par leurs actions, qui ont déjà pleinement exercé leurs droits de préférence pendant la période de souscription. Dans tous les cas, les conditions de souscription par ou placement auprès de telles personnes ou conditions de souscription par les actionnaires existants doivent être déterminées par le Directoire.

5.5. Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.6. Le droit préférentiel de souscription peut être limité

ou supprimé par le Directoire (i) si l'Assemblée Générale des actionnaires délègue au Directoire, dans les conditions requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts, le pouvoir d'émettre les actions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription pour la période qui ne peut excéder cinq (5) ans fixée par l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que (ii) en vertu de l'autorisation conférée par l'article 5.7 des présents Statuts.

5.7. Le Directoire est autorisé, pendant une période commençant à compter du 19 juillet 2016 et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de Luxembourg (RESA) du procès-verbal de l'Assemblée Générale correspondante, sous réserve du renouvellement, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé selon l'article 5.2 des présents Statuts.

5.8. Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (comme prévu par les conditions de l'émission ou ultérieurement), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre instrument donnant accès au capital ou conférant le droit de souscrire aux actions.

5.9. Le Directoire est autorisé à déterminer le prix de l'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou autres instruments financiers porteront des droits, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le droit au remboursement anticipé), le taux d'intérêt, de conversion et de change de ces instruments financiers, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, incluant les conditions de leur souscription, émission et paiement, pour lesquels le Directoire pourra faire application de l'article 420-23 paragraphe 3 de la Loi.

5.10. Le Directoire est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

5.11. Le Directoire est autorisé, sous réserve des critères de performance, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou d'actions nouvelles émises dans le cadre du capital autorisé au profit des salariés ou agents (y compris les membres du Directoire) de la Société ou des sociétés dont au moins dix (10) pourcent du capital social ou des droits de vote sont directement ou indirectement détenus par la Société.

5.12. Les modalités et conditions de telles attributions sont déterminées par le Directoire.

5.13. Après la réalisation de toute augmentation du capital dans les limites du capital autorisé pour le montant total ou partiel du capital autorisé conformément aux dispositions qui précèdent, l'article 5 des présents Statuts sera modifié en conséquence afin de refléter cette augmentation.

5.14. Le Directoire est expressément autorisé à déléguer à toute personne physique ou morale la fonction d'organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions, échanges, recevoir le paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers représentant tout ou partie de cette augmentation de capital, de procéder à l'enregistrement des augmentations de capital ainsi réalisées et de refléter au niveau de l'article 5 des présents Statuts le montant ayant été utilisé pour l'augmentation de capital social et, le cas échéant, les montants de toute augmentation de capital social qui serait réservée à des instruments financiers pouvant donner droit à des actions. »

5.3.7. Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Le capital social de SOLUTIONS 30 ne fait pas l'objet d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

5.3.8. Historique du capital social

Au cours de l'exercice 2019, le nombre d'actions composant le capital social de SOLUTIONS 30 a évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Augmentation/Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission ou d'apport	Nouveau Capital social	Nombre d'actions après opération	Commentaires
		Situation au 31 décembre 2018	0,1275 €	-	13 267 317,48 €	104 057 392	
		2 820 000	0,1275 €	-	13 626 867,48 €	106 877 392	Exercice de BSA par Smart Advice (Monsieur Karim RACHEDI), prix par action de 0,1275 € (soit le nominal).
10-déc-19	Augmentation de capital par exercice de BSA	250 592	0,1275 €	1 516 081,60 €	13 658 817,96 €	107 127 984	Exercice de BSA par GIAS International (Monsieur Gianbeppi FORTIS), par Smart Advice (Monsieur Karim RACHEDI), par Monsieur Amaury BOILOT et par Monsieur Olivier RAGUIN, prix par action de 6,18 €.

5.4. Actionnariat

5.4.1. Évolution de l'actionnariat du Groupe SOLUTIONS 30

L'évolution de l'actionnariat du Groupe SOLUTIONS 30 est résumée ci-dessous :

Répartition du capital social et des droits de vote (absence de droits de vote multiple) – En % :

En %	Mai 2017	Mai 2018	Mai 2019
Gianbeppi FORTIS	10,2 %	15,1 %	16,6 %
Karim RACHEDI	-	3,3 %	6,2 %
P2C Investissements	17,4 %	-	-
Dorval Finance	13,7 %	11,0 %	8,2 %
Swedbank Robur Fonder AB		5,0%	5,0%
Autres actionnaires	58,7 %	65,6 %	64,0 %
Total	100%	100 %	100 %

Ces positions correspondent aux informations à la connaissance de la Société, notamment dans le cadre de l'organisation de chacune des assemblées générales d'actionnaires annuelles au titre des exercices clos 2016, 2017 et 2018.

Il est précisé que :

- GIAS International porte aujourd'hui l'intégralité des titres SOLUTIONS 30 détenus de fait indirectement par Monsieur Gianbeppi FORTIS.
- Monsieur Karim RACHEDI est actionnaire de SOLUTIONS 30 en direct, mais également au travers de l'entité juridique Smart Advice, en particulier après l'exercice de différents programmes d'intéressement.

En novembre 2019, notamment préalablement à l'exercice de bons de souscription d'actions détenus à cette période (exercice intervenu en date du 10 décembre 2019 lui ayant permis de souscrire au total 2.908.064 actions nouvelles), Monsieur Karim RACHEDI a cédé sur le marché via sa structure Smart Advice un total de 1.588.833 actions SOLUTIONS 30. In fine, en résultat de ces opérations, Monsieur Karim RACHEDI a vu son niveau de participation au capital social de SOLUTIONS 30 augmenter.

Au 31.12.2019, l'actionnariat de SOLUTIONS 30 est le suivant :

Répartition du capital et des droits de vote (absence de droits de vote multiple) – En % :

	Décembre 2019	A la date du rapport
Gianbeppi FORTIS	16,2 %	16.2 %
Karim RACHEDI	7,3 %	7.3 %
DORVAL Finance	7,9%	5,1%
Swedbank Robur Fonder AB	5,0%	4,7%
Autres actionnaires	63,6 %	66,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société. De la même manière, à l'exception des principaux actionnaires mentionnés ci-dessus, aucune autre personne ne détient de participations importantes au sens de l'article 8 ou de l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 sur les obligations de transparence pour les émetteurs de valeurs mobilières.

Toutes les actions composant le capital social de la Société sont libres de tout nantissement.

5.4.2. Droits de vote différents

Il n'existe d'une seule catégorie d'actions toute ordinaire, qui, à ce titre, dispose des mêmes droits et obligations. Aucun droit de vote multiple applicable aux actions émises.

5.4.3. Détention ou contrôle de SOLUTIONS 30

SOLUTIONS 30 n'est contrôlé par aucun actionnaire de référence.

5.4.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

A la date du présent document, à la meilleure connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

5.5. Cotation boursière

A la date du présent rapport annuel, l'action SOLUTIONS 30 (ISIN : FR0013379484, Mnemo : ALS30, Reuters : ALS30.PA, Bloomberg : ALS30:FP) est cotée sur Euronext Growth, et ce depuis le 8 juin 2010.

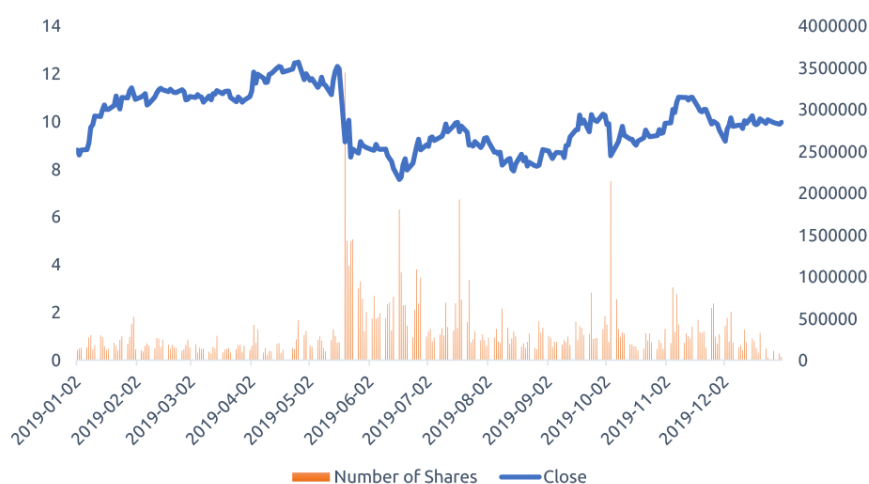
Elle fait partie des indices CAC PME, EnterNext Tech 40, MSCI Europe Small Cap.

Elle fait partie du secteur ICB 9533, « Computer Services ».

5.5.1. Evolution mensuelle du cours de bourse

2019	Cours + haut (en euros)	Cours + bas (en euros)	Cours de clôture (en euros)	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux	Nombre de séances
janvier	8,59	11,40	11,40	4 867 849	50 576 690	22
février	10,68	11,38	10,92	3 426 370	38 169 365	20
mars	11,28	10,80	10,88	2 978 255	32 865 522	21
avril	12,48	11,04	11,99	4 052 771	48 704 901	20
mai	12,30	8,50	8,90	14 969 626	143 786 499	22
juin	9,25	7,57	8,80	14 006 268	117 805 178	20
juillet	9,96	8,90	9,29	10 619 544	99 968 181	23
août	9,32	7,92	8,82	6 093 045	51 406 023	22
septembre	10,30	8,45	10,30	6 300 002	59 912 479	21
octobre	10,25	8,56	9,53	8 098 705	75 397 475	23
novembre	11,01	9,64	9,64	8 184 522	85 049 403	21
décembre	10,23	9,17	9,96	4 387 873	43 155 365	20

5.5.2. Evolution du cours de bourse du 01/01/2019 au 14/04/2020



5.6. Communication financière

5.6.1. Politique de communication financière

Cotée depuis 2005, SOLUTIONS 30 SE s'engage à mener une politique de communication sincère et transparente auprès de ses actionnaires, de ses investisseurs et de la communauté financière. A ce titre, de nombreux outils de communication sont mis à disposition du public et des rencontres régulières sont organisées afin de faciliter l'accès aux informations, la compréhension du modèle économique du Groupe et de ses perspectives.

Tout au long de l'exercice, la Société a enrichi sa politique de communication financière :

- depuis le 1er janvier 2019, des conférences téléphoniques sont organisées afin de commenter systématiquement chaque publication périodique,

- le 15 novembre 2019, SOLUTIONS 30 a organisé son tout premier Capital Markets Day, ce qui a permis aux investisseurs présents de rencontrer une grande partie des équipes de management (Directoire et Comités exécutifs). L'objectif de cette journée, retransmise en direct et disponible en replay sur le site internet du Groupe, était de présenter de façon plus approfondie la stratégie de SOLUTIONS 30, son modèle et ses spécificités,

- le site Internet www.solutions30.com a été considérablement enrichi et la rubrique Investisseurs constitue désormais la pierre angulaire de la communication financière du Groupe. Tous les supports de communication y sont mis à disposition du public, en particulier tous les communiqués de presse du Groupe, dont l'information annuelle, semestrielle et trimestrielle, tous les supports de présentation et retransmissions audio des réunions, l'information réglementée, les rapports

financiers annuels et semestriels, les documents relatifs aux Assemblées Générales.

Outre les publications de résultats qui font l'objet de conférences téléphoniques ou réunion physique, le Groupe participe à des conférences, roadshows, visites de site et rendez-vous investisseurs tout au long de l'année, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Le Directoire est disponible pour rencontrer les investisseurs qui le souhaitent et tous les efforts sont faits pour répondre à leurs questions ou traiter leurs demandes dans les meilleurs délais et dans le respect des pratiques de marché ainsi que des règles applicables.

SOLUTIONS 30 est suivie par sept (7) bureaux de recherche d'intermédiaires financiers (analystes sell-side). Cette couverture a continué à s'accroître en 2019.

5.6.2. Calendrier indicatif de communication financière 2020

28 janvier 2020	Chiffre d'affaires annuel 2019
28 avril 2020	Résultats annuels 2019 & Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2020
26 juin 2020	Assemblée Générale Annuelle
28 juillet 2020	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2020
23 septembre 2020	Résultats du 1er semestre 2020
4 novembre 2020	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2020
26 janvier 2021	Chiffre d'affaires annuel 2020

5.6.3. Contact Investisseurs

SOLUTIONS 30 SE
3 rue de la Reine
L2418 Luxembourg
Tél. : +352 2 837 1389
e-mail : investor.relations@solutions30.com

5.7. Responsable du document

5.7.1. Dénomination de la personne responsable

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire, est la personne responsable de l'information contenue au sein du présent rapport annuel.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

3, rue de la Reine L-2418 Luxembourg

5.7.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure légitimement raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2020.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

The background features several large, thin orange arcs that sweep across the page. A single orange dot is positioned at the intersection of two of these arcs in the lower-left quadrant.

*Solutions***30**

Solutions for New Technologies